

REPUBLIQUE DU CAMEROUN

Paix – Travail - Patrie

MINISTRE DE L'ECONOMIE, DE LA PLANIFICATION
ET DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

COMITE NATIONAL DE SUIVI-EVALUATION
DE LA MISE EN ŒUVRE DE LA SND30

Sous-Commission « Education et
Formation Professionnelle »



REPUBLIC OF CAMEROON

Peace – Work – Fatherland

MINISTRY OF THE ECONOMY, PLANNING
AND REGIONAL DEVELOPMENT

NATIONAL COMMITTEE FOR MONITORING-EVALUATION
OF THE IMPLEMENTATION OF NDS30

Sous-Commission « Education et
Formation Professionnelle »

STRATEGIE DU SECTEUR EDUCATION-FORMATION

2023-2030



REPUBLIQUE DU CAMEROUN
Paix – Travail - Patrie

MINISTERE DE L'ECONOMIE, DE LA PLANIFICATION
ET DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

COMITE NATIONAL DE SUIVI-EVALUATION
DE LA MISE EN ŒUVRE DE LA SND30

Sous-Commission « Education et
Formation Professionnelle »



REPUBLIC OF CAMEROON
Peace – Work – Fatherland

MINISTRY OF ECONOMY, PLANNING
AND REGIONAL DEVELOPMENT

NATIONAL COMMITTEE FOR MONITORING-EVALUATION
OF THE IMPLEMENTATION OF NDS30

Sub-Commission "Education and
Professional training "

STRATEGIE DU SECTEUR EDUCATION-FORMATION 2023-2030

Table des matières

Liste des tableaux.....	iv
Liste des graphiques et illustrations.....	v
Liste des abréviations et acronymes	vi
PREFACE	VIII
INTRODUCTION	1
Le bilan de la stratégie du secteur de l'éducation 2013-2020	1
La préparation de la stratégie 2023-2030	4
1. LE CONTEXTE DU DEVELOPPEMENT DU SECTEUR EDUCATIF	5
1.1. Une démographie dynamique entraînant des besoins éducatifs croissants	5
1.2. Un niveau de pauvreté encore élevé constituant un frein à la scolarisation.....	6
1.3. Une économie résiliente, mais des perspectives incertaines	7
1.4. Un budget de l'Etat contraint qui limite le financement public de l'éducation.....	9
1.5. Un accès à l'emploi difficile pour les jeunes.....	10
1.6. Des crises majeures affectant le système d'enseignement	12
2. L'ÉTAT DES LIEUX DU SYSTEME EDUCATIF.....	15
2.1. L'organisation et fonctionnement du système éducatif	15
2.2. Un recul de la scolarisation lié à la crise dans les régions du Nord-Ouest et Sud-Ouest	18
2.3. Une capacité d'accueil concentrée sur l'enseignement primaire, insuffisante pour assurer un accès généralisé au 1er cycle secondaire.....	20
2.4. Des scolarités marquées par des abandons en cours de cycle primaire et des difficultés de la transition vers le secondaire	21
2.5. Des disparités nombreuses entre ruraux et urbains, filles et garçons ou selon le niveau économique.....	22
2.6. Des acquis scolaires insuffisants.....	24
2.7. Un financement public limité, composé principalement de salaires et insuffisamment consacré à l'enseignement primaire	25
2.8. Un encadrement des élèves insuffisant dans les écoles publiques primaires	27
2.9. Des diplômés qui ont des difficultés à s'insérer sur le marché du travail	28
2.10. La professionnalisation de l'enseignement supérieur en développement.....	28
2.11. Un recul marqué des valeurs morales, civiques et citoyennes, et une croissance du besoin d'encadrement extrascolaire	32
2.12. Une gestion et pilotage du système éducatif à renforcer	32
2.13. Préparer des réponses à l'impact des crises sur le système éducatif.....	33
2.14. Les défis et contraintes à relever	36
3. LA VISION STRATEGIQUE ET LES OBJECTIFS	39
3.1. Le cadre d'orientations politiques.....	39
3.2. La vision stratégique.....	40
3.3. Les objectifs pour 2030.....	44
4. LES STRATEGIES POUR L'EDUCATION DE BASE	48
Programme 1 : Développement du préscolaire	48
Programme 2 : l'enseignement primaire	51
Programme 3 : l'alphabétisation et l'éducation de base non-formelle	55
Programme 4 : la gouvernance du sous-secteur de l'éducation de base	58
5. LES STRATEGIES POUR LES ENSEIGNEMENTS SECONDAIRES	60

Programme 5 : l'enseignement du premier cycle secondaire général	60
Programme 6 : l'enseignement du second cycle secondaire général.....	63
Programme 7 : l'enseignement secondaire technique et professionnel	65
Programme 8 : l'enseignement normal	67
Programme 9 : la gouvernance et le pilotage des enseignements secondaires.....	68
6. LES STRATEGIES POUR LA FORMATION PROFESSIONNELLE.....	70
Programme 10 : la formation professionnelle	70
7. LES STRATEGIES POUR L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET LA RECHERCHE	78
<i>Programme 11 : l'enseignement supérieur</i>	<i>78</i>
Programme 12 : la recherche scientifique et l'innovation.....	83
8. LES STRATEGIES POUR L'EDUCATION CIVIQUE ET L'EXTRASCOLAIRE	85
Programme 13 : l'éducation civique et extrascolaire	85
9. LES STRATEGIES TRANSVERSALES	89
Programme 14 : le pilotage et la gouvernance sectoriels.....	89
Programme 15 : la résilience du système éducatif	90
10. SCENARIO, COUT ET FINANCEMENT DE LA STRATEGIE.....	94
L'évolution de la scolarisation.....	94
Les perspectives budgétaires pour l'éducation.....	96
Le coût de la stratégie	98
Le financement de la stratégie.....	101
Le budget du Plan d'action 2024-2026	104
11. MISE EN ŒUVRE, SUIVI ET EVALUATION	107
Dispositif Institutionnel et de coordination	107
Définition du rôle des acteurs dans l'opérationnalisation de la SSEF	109
Les indicateurs de suivi	112
Cadre de suivi de la stratégie du Secteur de l'Education	113
ANNEXES.....	121
Références.....	121

Liste des tableaux

TABLEAU 1 : EVOLUTION DE QUELQUES INDICATEURS D'ACCES, COMPARAISON SSEF 2013-20 ET REALISATIONS	2
TABLEAU 2 : ÉVOLUTION DE LA POPULATION DU CAMEROUN SUR LA PERIODE 2020-2025	5
TABLEAU 3 : ÉVOLUTION DE LA POPULATION SCOLARISABLE DU CAMEROUN SUR LA PERIODE 2020-2025, MILLIONS.....	6
TABLEAU 4 : INDICATEURS MACROECONOMIQUES CLES SUR LA PERIODE 2022-2025	8
TABLEAU 5 : TRAJECTOIRE DES FINANCES PUBLIQUES 2021-2025	9
TABLEAU 6 : EVOLUTION DES DEPENSES BUDGETAIRES TOTALES ET DES DEPENSES POUR LE SECTEUR DE L'ÉDUCATION	10
TABLEAU 7 : STATUT DANS L'EMPLOI PAR NIVEAU D'INSTRUCTION ET GROUPE D'AGE (EN %)	11
TABLEAU 8 : EVOLUTION DES EFFECTIFS DES ELEVES PAR SOUS- SECTEUR ET PAR ORDRE D'ENSEIGNEMENT ..	19
TABLEAU 9 : EVOLUTION DES EFFECTIFS DES APPRENANTS PAR REGION DE 2016 A 2021	20
TABLEAU 10 : TAUX BRUT DE SCOLARISATION ET NOMBRES D'APPRENANT POUR 100 000 HABITANTS.....	20
TABLEAU 11 : INDICATEURS D'ACCES ET DE TRANSITION	22
TABLEAU 12 : PROPORTIONS DES REDOUBLANTS AUX CYCLES D'ENSEIGNEMENT PRIMAIRE ET SECONDAIRE (%), 2021-22	22
TABLEAU 13 : ENSEIGNANTS DES ECOLES PRIMAIRES PUBLIQUES, 2021-22	27
TABLEAU 14 : EVOLUTION DES EFFECTIFS D'ETUDIANTS PAR FILIERE	29
TABLEAU 15 : EVOLUTION DU NOMBRE DE PERSONNES DANS LE BESOIN D'ASSISTANCE EN MATIERE D'ÉDUCATION.....	34
TABLEAU 17 : INDICATEURS DE SCOLARISATION.....	94
TABLEAU 18 : EFFECTIF DES ELEVES ET ETUDIANTS	95
TABLEAU 19 : CADRAGE DES RESSOURCES ET DEPENSES DE L'ÉTAT.....	96
TABLEAU 20 : PROJECTION DES DEPENSES DE L'ÉTAT	97
TABLEAU 21 : BUDGET POTENTIEL POUR L'ÉDUCATION	98
TABLEAU 22 - BESOINS EN ENSEIGNANTS POUR METTRE EN ŒUVRE LA STRATEGIE.....	98
TABLEAU 23 : MOYENS EN NOUVELLES INFRASTRUCTURES	99
TABLEAU 24 : COUT DE LA STRATEGIE POUR LE SECTEUR DE L'ÉDUCATION	100
TABLEAU 25 : LE BESOIN DE FINANCEMENT DE LA STRATEGIE POUR LE SECTEUR DE L'ÉDUCATION.....	102
TABLEAU 26 : COUT DU PLAN D'ACTION TRIENNAL 2024-2026, EN MILLIONS FCFA.....	105
TABLEAU 27 : FINANCEMENT DU PLAN D'ACTION TRIENNAL 2024-2026, EN MILLIONS FCFA.....	106

Liste des graphiques et illustrations

FIGURE 1 : POPULATION PAR AGE ET SEXE EN 2019	5
FIGURE 2 : EVOLUTION DU PIB (CROISSANCE ECONOMIQUE) ET DU TAUX D'INFLATION (PRIX A LA CONSOMMATION)	7
FIGURE 3 : RECETTES DU BUDGET DE L'ETAT, EN % DU PIB, 2021	9
FIGURE 4 : DEPENSES PUBLIQUES D'EDUCATION EN POURCENTAGE DU PIB, COMPARAISON INTERNATIONALE	10
FIGURE 5 : DEPENSE D'EDUCATION EN % DES DEPENSES PUBLIQUES TOTALES, COMPARAISON INTERNATIONALE	10
FIGURE 6 : STATISTIQUES DES PERSONNES RELEVANT DE LA COMPETENCE DE L'UNHCR	13
FIGURE 7 : EVOLUTION DES EFFECTIFS DES ENSEIGNEMENTS PRESCOLAIRE, PRIMAIRE ET SECONDAIRES	19
FIGURE 8 : POURCENTAGE DES ELEVES ET ETUDIANTS SELON LE STATUT DE L'ETABLISSEMENT	21
FIGURE 9 : PROFIL DE SCOLARISATION (TAUX D'ACCES)	22
FIGURE 10 : RESULTATS AUX TESTS PASEC 2019	25
FIGURE 11 : NOMBRE DES ELEVES PAR ENSEIGNANTS DANS LES ECOLES PRIMAIRES PUBLIQUES	27
FIGURE 12 : EVOLUTION DES EFFECTIFS DES ELEVES DU PRIMAIRE	34
FIGURE 13 : EVOLUTION DES EFFECTIFS DES ELEVES DU SECONDAIRE	34
FIGURE 14 : ECOLES FONCTIONNELLES ET NON FONCTIONNELLE – REGION DU SUD-OUEST – 2022 - 2023	35
FIGURE 15 : NOMBRE D'ETABLISSEMENTS FONCTIONNELS ET DU TAUX DE SCOLARISATION DEPUIS 2015 – NORD-OUEST.....	35
FIGURE 16 : LES OBJECTIFS D'ACCES POUR 2030.....	45
FIGURE 17 : PROFIL DE SCOLARISATION - TAUX D'ACCES PAR NIVEAU.....	95
FIGURE 18 : ÉVOLUTION DES EFFECTIFS D'ELEVES PAR NIVEAU	95
FIGURE 19 : ÉVOLUTION DES EFFECTIFS DE SORTANTS PAR NIVEAU	96
FIGURE 20 : EVOLUTION DES ENSEIGNANTS A LA CHARGE DE L'ETAT, 2021-22 A 2030-31	99
FIGURE 21 : EVOLUTION DES DEPENSES DE LA STRATEGIE PAR PROGRAMME	101
FIGURE 22 : LE BESOIN DE FINANCEMENT DE LA STRATEGIE 2023-2030.....	103
FIGURE 23 : LE BESOIN DE FINANCEMENT COURANT A L'HORIZON 2040	104
FIGURE 24 : LE BESOIN DE FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS A L'HORIZON 2040	104
FIGURE 25 : ORIENTATION DES DEPENSES DU PLAN D'ACTION	105

Liste des abréviations et acronymes

BEPC	Brevet d'Etudes du Premier Cycle
BTP	Bâtiment et Travaux Publics
CAP	Certificat d'Aptitude Professionnelle
CEMAC	Communauté Economique et Monétaire de l'Afrique Centrale
CBMT	Cadre Budgétaire à Moyen Terme
CDRR	Conflict and Disaster Risk Reduction
CEP	Certificat d'Etudes Primaires
CGE-A	Certificate of Education Advanced Level
CGE-O	General Certificate of Education Ordinary Level
CNFFDP	Centre National de Formation des Formateurs et de développement des Programmes
CPC	Centre Préscolaire Communautaire
CQP	Certificat de Qualification Professionnel
CTD	Collectivité Territoriale Décentralisée
DAO	Dossiers d'Appel d'Offres
DQP	Diplôme de Qualification Professionnel
DSCE	Document de Stratégie pour la Croissance et l'Emploi
DSSEF	Document de Stratégie du Secteur de l'Éducation et de la Formation
ECAM 4	4 ^{ème} Enquête Camerounaise Auprès des Ménages (INS)
EDS	Enquête Démographique et de Santé
ENIEG	Ecoles Normales des Instituteurs de l'Enseignement Général
ENIET	Ecoles Normales des Instituteurs de l'Enseignement Technique
EPPE	Éducation et de la Protection de la Petite Enfance
ESG	Enseignement Secondaire Général
ESTP	Enseignement Secondaire Technique et Professionnel
FCFA	Franc de la Coopération Financière en Afrique Centrale
FMI	Fond Monétaire International
FNE	Fonds National de l'emploi
FSLC	First School Leaving Certificate
ICH	Indice de Capital Humain (Banque Mondiale)
IDH	Indice de Développement Humain
INS	Institut National de la Statistique
IPES	Institut Privé d'Enseignement Supérieur
IUT	Institut Universitaire de Technologie
LMD	Licence, Master, Doctorat
MICS	Multiple Indicator Cluster Survey
MINAS	Ministère des Affaires Sociales
MINATD	Ministère de l'Administration Territoriale et de la Décentralisation
MINEDUB	Ministère de l'Éducation de Base
MINEFOP	Ministère de l'Emploi et de la Formation Professionnelle
MINEPAT	Ministère de l'Économie, de la Planification et de l'Aménagement du Territoire
MINESEC	Ministère des Enseignements Secondaires
MINESUP	Ministère de l'Enseignement Supérieur
MINRESI	Ministère de la Recherche Scientifique et de l'Innovation
MINFI	Ministère des Finances
MINJEC	Ministère de la Jeunesse et de l'Éducation Civique
OCHA	Office for the Coordination of Humanitarian Affairs
ODD	Objectifs de Développement Durable
OMD	Objectifs du Millénaire pour le Développement
OMDES	Observatoire des Métiers des Diplômés de l'Enseignement Supérieur
ONEFOP	Observatoire national de l'emploi et de la formation professionnelle
ONG	Organisation non gouvernementale
ONJ	Observatoire National de la Jeunesse
NOSO	Régions du Nord-Ouest et Sud-Ouest

Stratégie du Secteur de l'Éducation 2023-2030

PAEQUE	Programme d'Amélioration de l'Équité et de la Qualité de l'Éducation
PAJER-U	Programme d'Appui à la Jeunesse Rurale et Urbaine
PASEC	Programme d'Analyse des Systèmes Educatifs de la Confemen
PIB	Produit Intérieur Brut
PME	Partenariat Mondial pour l'Éducation
PROACTP	Programme Amélioration de la Composante technique et professionnelle
PTF	Partenaire technique et financier
RESEN	Rapport d'État sur le Système Éducatif National
RGPH	Recensement Général de la Population et de l'Habitat
SAR-SM	Section Artisanale et Rurale-Section Ménage
SIGE	Système Intégré de Gestion de l'Éducation
SIGIPES	Système d'Information et de Gestion du Personnel et de la Solde
SND30	Stratégie Nationale de Développement
SSEF	Stratégie du Secteur de l'Éducation et de la Formation
TAAM	Taux d'Accroissement Annuel Moyen
TAP	Taux d'achèvement au primaire
TBA	Taux brut d'accès
TBS	Taux brut de scolarisation
TDRs	Termes de Référence
TIC	Technologie de l'information et de la communication
UNHCR	United Nations High Commissioner for Refugees
UNESCO	United Nations Educational, Scientific and Cultural Organization
UNICEF	United Nations Children's and Education Fund
USA	Unité nationale des Acquis Scolaires
USAID	Agence des États-Unis pour le développement international
USD	Dollars des États-Unis d'Amérique
XAF	Franc de la Coopération Financière en Afrique Centrale
ZEP	Zone d'Éducation Prioritaire

PREFACE

Dans le cadre de l'opérationnalisation de la deuxième phase de la Vision de développement à l'horizon 2035, le Cameroun a adopté en 2020, la Stratégie Nationale de développement (SND30), cadre de référence unique de l'action Gouvernementale en vue de réussir « la transformation structurelle de l'économie et le développement inclusif ». Pour réaliser efficacement cet objectif de développement, le Gouvernement entend s'appuyer sur des hommes et des femmes compétents, compétitifs, et capables de répondre efficacement aux défis qu'impose la dynamique d'industrialisation de notre pays. C'est la raison pour laquelle le « **Développement du capital humain et du bien-être** » figure comme l'un des piliers structurants de la SND30 (Pilier 2).

Aussi, conscient du rôle fondamental de l'Éducation et de la Formation dans le développement du capital humain et du bien-être, le Gouvernement se donne l'ambition de « promouvoir un système éducatif à l'issue duquel tout jeune diplômé est sociologiquement intégré, bilingue, compétent dans un domaine capital pour le développement du pays et conscient de ce qu'il doit faire pour y contribuer ».

C'est dire le niveau d'enjeu et la contribution qui est attendue du secteur de l'Éducation et de la Formation dans la construction d'un Cameroun émergent, démocratique, et uni dans la diversité. D'où l'impérieuse nécessité pour ce secteur, de disposer d'un cadre de référence qui reflète le consensus sectoriel de l'ensemble des acteurs, pour une meilleure cohérence et une plus grande efficacité dans la conduite des interventions en matière de politique éducative et de la formation au Cameroun.

C'est dans ce sens que le Gouvernement, à travers le Comité National de Suivi-Evaluation de la mise en œuvre de la SND30 (CNSE-SND30), a relancé les travaux de finalisation de la Stratégie du secteur de l'Éducation et de la Formation Professionnelle, à l'effet de permettre audit secteur de disposer d'un cadre de référence sectoriel partagé.

Ainsi, la Sous-commission sectorielle « Education et Formation Professionnelle » du CNSE-SND30, soutenue par le Secrétariat Technique a conduit dans le cadre d'un processus participatif et inclusif, le dialogue sectoriel élargi à l'ensemble des acteurs du secteur de l'Éducation et de la Formation, afin d'aboutir à des choix stratégiques consensuels.

Dans ce processus de planification, le Gouvernement a bénéficié de l'accompagnement technique et financier du Partenariat Mondial de l'Éducation de l'appui du Consortium UNESCO-UNICEF-Banque Mondiale et de son Secrétariat technique, constitué de l'ensemble des administrations du secteur, des administrations partenaires et des Organisations de la Société Civile.

La Stratégie du secteur de l'Éducation et de la Formation à l'horizon 2030, fait partie intégrante de la SND30 dont elle contribue à l'opérationnalisation. Elle traduit la vision du Gouvernement en matière d'éducation et de formation et résulte d'un large processus consultatif et inclusif avec notamment l'implication et la participation des différents acteurs de la communauté éducative. Elle s'appuie sur les leçons tirées de la mise en œuvre de la précédente Stratégie (2013), et capitalise les engagements pris par le Gouvernement dans le cadre du Sommet Mondial de l'Éducation à New-York.

Par ailleurs, cette stratégie est alignée aux agendas 2030 des Nations Unies, et 2063 de l'Union Africaine et traduit les engagements politiques que le pays entend remplir pour atteindre les objectifs de scolarisation compatibles avec la transformation structurelle voulue.

De manière spécifique, la Stratégie intègre la nécessité d'une transformation de l'Éducation dans un souci d'équité, d'inclusion et de qualités des apprentissages en lien avec les besoins de développement du pays.

La présente stratégie entend donc consolider les acquis et accélérer les progrès vers la réalisation des cibles des agendas 2030 des Nations Unies et 2063 de l'Union Africaine, à travers notamment l'extension de l'universalisation dans la perspective de la mise en place progressive d'un enseignement

fondamental de qualité accessible au plus grand nombre, la réduction des écarts entre les sexes et des disparités géographiques en matière d'Éducation et de Formation, l'alignement de l'offre de formation et du contenu des programmes sur les besoins réels de l'Économie, le développement des compétences techniques et professionnels en adéquation avec les besoins du secteur productif, la poursuite de la professionnalisation de l'enseignement supérieur, le développement de la recherche et de l'innovation et de bonne gouvernance éducative.

Moyennant l'effort conjugué de l'ensemble des parties prenantes, le Gouvernement sous la Conduite de son Excellence Chief Dr. Joseph DION NGUTE, Premier Ministre, Chef du Gouvernement n'entend ménager aucun effort pour déployer et mettre en œuvre de manière satisfaisante cette stratégie.

Le Gouvernement compte sur l'implication de tous, en réponse à l'appel lancé à tous les camerounais pour faire de l'émergence une Cause Nationale, par Son Excellence PAUL BIYA, Président de la République du Cameroun, Chef de l'État.

**Le Ministre de l'Économie, de la Planification et
de l'Aménagement du Territoire**

ALAMINE OUSMANE MEY

INTRODUCTION

La stratégie du secteur de l'éducation pour 2030 (SSEF2030) s'inscrit dans le cadre des perspectives de développement définies par le Gouvernement du Cameroun, et vient soutenir la stratégie nationale de développement pour 2030 (SND30) dont elle est la déclinaison au plan sectoriel. Elle est aussi alignée avec les engagements internationaux du pays, notamment les objectifs de développement durable (ODD), l'Agenda 2063 de l'Union Africaine, les besoins éducatifs des réfugiés et des déplacés internes, et les engagements du Sommet sur la transformation de l'éducation tenu aux Nations Unies en 2022.

Elle fait suite à la stratégie 2013-2020 préparée et mise en œuvre pendant la décennie passée. Laquelle a permis de nombreuses avancées, mais a aussi connu un bilan mitigé sur certains de ses objectifs.

Le renouvellement du cadre national de développement, l'évolution du contexte économique post COVID-19, la crise persistante dans la région de l'Extrême-Nord, l'afflux de réfugiés dans les régions de l'Extrême-Nord et de l'Est, du Nord et de l'Adamaoua, la crise sociopolitique dans les régions du Nord-Ouest et du Sud-Ouest, ont des implications sur les performances et les besoins du système éducatif et ont conduit à reprendre une réflexion sur les objectifs et les stratégies de développement du secteur.

Le bilan de la stratégie du secteur de l'éducation 2013-2020

L'adoption en 2010 du Document de Stratégie pour la Croissance et l'Emploi a donné au secteur de l'éducation et de la formation, l'occasion de réactualiser ses options stratégiques qui dataient de 2006. L'élaboration en 2012 d'un nouveau Rapport d'Etat sur le Système d'Education Nationale (RESEN) a permis d'affiner le diagnostic sur les difficultés les plus saillantes qui entravaient le développement du système éducatif, notamment i) la persistance de disparités liées au genre, à la région de résidence et à la richesse, ces disparités s'exprimant avec plus de force à mesure que l'enfant progresse dans sa scolarité ; ii) l'existence d'un groupe résiduel d'enfants, aux environs de 8 % d'une classe d'âge, échappant encore à la scolarisation pour des raisons diverses ; iii) une dégradation sensible de la qualité de l'éducation, telle que perçue à travers des mesures d'acquisitions scolaires ; iv) la faiblesse des régulations vers la partie haute du système ; v) le caractère peu pertinent de l'offre de formation dans l'enseignement technique, l'enseignement supérieur et la formation professionnelle ; vi) et enfin, la faiblesse des régulations et du pilotage dans l'ensemble du système, menant à une distribution peu équitable des intrants et à une certaine inefficacité dans leur utilisation.

➤ **En matière d'accès et d'équité**

L'objectif poursuivi était d'améliorer l'accès et l'équité à tous les niveaux d'éducation et de formation avec les objectifs spécifiques suivants: (i) porter le taux brut de préscolarisation de 27% en 2010 à 40% en 2020; (ii) réduire les disparités de toutes sortes dans l'enseignement primaire; (iii) mettre en place l'enseignement fondamental; (iv) améliorer l'accès en réduisant les disparités de toutes sortes dans l'enseignement secondaire général et technique et au second cycle;(v) diversifier l'offre de formation professionnelle; vi) développer l'offre d'enseignement supérieur dans la perspective de la professionnalisation et du renforcement des filières scientifiques et technologiques; (vii) promouvoir une alphabétisation fonctionnelle pour les jeunes et les adultes; (ix) développer une politique commune de construction et de réhabilitation des infrastructures.

Au niveau des réalisations, on a noté pour le **préscolaire** un élargissement de l'accès qui a permis d'atteindre l'objectif quantitatif de 40% de taux brut de préscolarisation. Mais la part du communautaire s'est stabilisée à 2% des effectifs encadrés tout au long de la période de mise en œuvre, rendant utopique l'efficacité de l'intervention publique d'un préscolaire à base communautaire afin d'atténuer les iniquités entre les milieux urbains et ruraux.

Pour ce qui est de **l'universalisation de l'accès au Primaire**, des progrès limités ont été enregistrés en termes d'élargissement de l'accès et de réduction des disparités régionales (le TAP du Centre, Littoral /TAP de la zone septentrionale a connu une avancée significative en passant de 1,79 en 2012 à 1,27 en 2017).

La stratégie prévoyait aussi de faire disparaître à l'échéance 2020, la catégorie des Maîtres des Parents à travers leur « contractualisation » progressive au cours de la période de mise en œuvre. Au lieu de disparaître, leur poids par rapport au nombre d'enseignants de classe craie à la main a plutôt doublé dans les écoles primaires publiques, passant de 18% en 2012 à 33 % en 2017.

L'enseignement secondaire a connu une forte croissance des effectifs au premier cycle et aussi au second cycle. Si l'élargissement de l'accès au 1er cycle cadre avec les objectifs de la SSEF dans la perspective de la mise en place de l'enseignement fondamental, le maintien de l'accès élargi au second cycle ne cadre pas avec la nécessité de réguler plus strictement le passage du collège au lycée, telle qu'anticipé.

Tableau 1 : Evolution de quelques indicateurs d'accès, comparaison SSEF 2013-20 et réalisations

	Base (2012)	Objectifs SSEF 2013-20		Réalizations	
		2015-16	2020-21	2017-18 RESEN	2021-22
Taux d'achèvement du Primaire (en %)	70,8	84,1	100	72	75
Taux de transition CM2-6 ^{ème} (en %)	69,3	78	85	71	70
Taux de promotion fin 3 ^{ème} / F4 en secondaire 2 ^{ème} cycle général (en %)	68	46,1	32,7	80	92

Sources : Cadre de résultats de la SSEF 2013-20, RESEN 2019, statistiques MINEDUB et MINSEC

La SSEF visait la réduction des disparités régionales au niveau du secondaire et anticipait une baisse de l'écart-type des TBS régionaux du 1er cycle et du 2^{ème} cycle du secondaire respectivement de 0,215 et de 0,156 à 0 en 2020. Or Les réalisations ont plutôt indiqué une accentuation des disparités : les écart types sont passés à 0,249 pour le 1er cycle et à 0,227 pour le 2^{ème} cycle en 2017.

En ce qui concerne la **participation des filles**, une évolution positive a été observée à tous les niveaux d'éducation, montrant que les objectifs de la SSEF ont été atteints dans leur ensemble, même si la nécessité de cibler les interventions spécifiquement dans certaines régions reste de mise (Zones d'Education Prioritaires, ZEP) ainsi que la poursuite de la lutte contre les violences et les discriminations liées au genre à l'école.

S'agissant de la **formation professionnelle**, il subsiste la nécessité d'une revalorisation de la formation professionnelle qui doit se manifester par l'encouragement de la mise en place des formations dans les filières qui correspondent aux besoins de production et de transformation des ressources naturelles (agroalimentaire, bois, mines, textile, rail, cuirs et chaussures).

L'enseignement supérieur a été marqué par une forte croissance des effectifs. L'élargissement de la carte universitaire ne s'est pas accompagné de l'amélioration des plateaux techniques, des équipements et infrastructures dans les universités d'Etat. L'atteinte des objectifs dans ce sous-secteur recommandait de développer les filières professionnalisantes, de soutenir et financer la professionnalisation des établissements facultaires classiques, d'élargir la carte universitaire, de développer les passerelles et de promouvoir l'accès à l'enseignement supérieur pour les diplômés des filières techniques et professionnelles, d'étendre la création des centres d'orientation scolaire, universitaire et professionnelle à toutes les régions du pays et de les doter de moyens efficaces pour leur fonctionnement, de développer l'enseignement à distance.

Dans le domaine des **infrastructures scolaires**, bien qu'il y ait eu des réalisations significatives, elles sont restées marquées par une insuffisance qualitative et quantitative, d'où la recommandation de mettre en place une politique de construction et de réhabilitation des infrastructures dans le cadre d'une rationalisation de la carte scolaire à tous les niveaux d'enseignement et de formation.

De manière globale, les réalisations en terme d'amélioration de la couverture du système et d'équité n'ont pas atteint les ambitieux objectifs de la SSEF projeté à l'horizon 2020 du fait de l'émergence des phénomènes nouveaux des réfugiés et déplacés internes qui ont fait gonfler les effectifs des écoles d'accueil, augmentant les difficultés d'encadrement des élèves et favorisant les abandons scolaires dans les zones affectées par les crises multiformes (politique, sécuritaire, humanitaire) qui ont marqué depuis 2017 le paysage éducatif camerounais.

➤ **En matière de qualité et de pertinence**

L'objectif était d'améliorer la qualité des apprentissages tout en adaptant leurs contenus à l'environnement socioéconomique avec les objectifs spécifiques suivants : (i) améliorer la qualité des apprentissages dans l'enseignement primaire et secondaire général ; (ii) adapter les formations à l'environnement socioéconomique; (iii) promouvoir la recherche action et la recherche développement au sein du secteur de l'éducation et de formation; (iv) améliorer la santé en milieu scolaire et universitaire.

En termes de résultats, une unité d'évaluation des acquis scolaires a été mise sur pied et a réalisé en 2016 une évaluation nationale qui a révélé la stagnation des indicateurs d'efficacité interne (taux de redoublement et d'abandon sont restés élevés au primaire et au secondaire, principalement dans les zones d'éducation prioritaires). On a aussi noté la persistance du faible niveau des acquis scolaires au niveau du primaire (PASEC 2014 et enquête nationale UAS 2016).

Dans le domaine du livre scolaire, des avancées significatives ont été enregistrées en matière de disponibilité et d'accessibilité du manuel scolaire avec la dotation des écoles primaires publiques et la réforme introduisant un livre unique et l'élargissement de la validité du manuel à 6 ans.

L'amélioration de la qualité des apprentissages avec la mise en route des nouveaux curricula dans l'enseignement primaire et parallèlement au niveau de l'enseignement secondaire général et technique est à signaler même si les actions ne se sont pas déroulées dans un cadre concerté.

La pertinence des enseignements a souffert de la faible collaboration entre les structures de formation avec les milieux socioprofessionnels et de la faible capacité à impacter le développement. La mise en place des procédures partenariales efficaces avec le secteur privé avec pour corollaire, une plus grande implication des professionnels dans le processus éducatif n'a pas porté les fruits escomptés de manière durable et efficace. Toutefois, des initiatives des stages en entreprise et la mise en place des incubateurs de métiers ont été opérées dans le secondaire technique.

Au niveau de l'éducation non formelle, les actions de facilitation à l'insertion et à la réinsertion des adultes et enfants non scolarisés ont été amorcées et soutenues à travers le PAJER-U et la création des centres multifonctionnels de promotion des jeunes (CMPJ).

➤ **En matière de Gouvernance et de Pilotage**

En matière de gouvernance et de pilotage du système éducatif, les objectifs spécifiques étaient de : (i) mettre en place des mécanismes de régulation des flux à travers des passerelles au sein du système d'éducation et de formation; (ii) renforcer la déconcentration et la décentralisation du système d'éducation et de formation; (iii) améliorer la gestion des ressources humaines, matérielles et financières; (iv) assurer une gestion efficace des carrières; (v) renforcer les capacités de planification du secteur; (vi) améliorer la transparence dans la gestion des ressources.

Concernant la mise en œuvre, plusieurs avancées sont à relever : La Décentralisation a connu des avancées significatives au niveau de l'éducation de base avec l'implication des collectivités territoriales dans la gestion des établissements scolaires (travaux de construction et de réhabilitation des écoles primaires et maternelles gestion du paquet minimum...). Mais cette action reste cependant tributaire de la mise en place de la décentralisation au niveau national.

La plateforme informatique StatEduc-2 pour la saisie, le traitement et la gestion des données statistiques a dans un premier temps été mis en place au MINEDUB et au MINESEC, avant d'être

étendue progressivement aux autres sous-secteurs (MINEFOP, MINESUP et MINJEC). Le suivi du renforcement des capacités en planification des ressources humaines et des structures en charge de la production des statistiques à travers leurs équipements en matériels informatiques et en logiciels a aussi été effectué.

La préparation de la stratégie 2023-2030

La préparation d'une stratégie pour le secteur de l'éducation a été une préoccupation des responsables du secteur dès l'adoption de la stratégie nationale de développement.

Les travaux ont été anticipés avec la réalisation d'une analyse sectorielle détaillée, de type RESEN¹, effectuée en 2019, basée sur les données statistiques 2017-18. L'analyse sectorielle fait un état des défis auxquels le système éducatif doit faire face. Ces défis se situent dans le sillage de ceux relevés lors de la préparation de la stratégie 2013-2020 ou de la SND30, à savoir la réduction des inégalités d'accès à l'école et l'amélioration du maintien des enfants dans l'école, la réduction du fardeau financier imposé aux ménages par la scolarisation, l'amélioration des apprentissages, la professionnalisation des formations et des enseignements aux niveaux secondaire et supérieur, le renforcement de la gestion, du pilotage et de la coordination du secteur. Les dispositions de la loi d'orientation de 1998 ne sont pas totalement mises en application. Par ailleurs le cadre légal s'est enrichi de nouveaux instruments notamment la loi sur la formation professionnelle et la loi d'orientation de l'enseignement supérieur.

L'analyse sectorielle relève par ailleurs des défis nouveaux, avec la réponse à apporter à la mise en place de l'enseignement fondamental, à l'éducation en situations d'urgence face aux changements du contexte lié à l'insécurité, aux conflits et à l'afflux massif des déplacés internes et des réfugiés, aux changements climatiques et environnementaux, la promotion des TICE dans le système éducatif et le renforcement de la décentralisation du système éducatif et des capacités des collectivités territoriales décentralisées (CTD).

Une note de cadrage financier des politiques éducatives a été élaborée en 2020, incluant les orientations stratégiques de scolarisation basées sur celles de la SND30 et accompagnée d'un scénario quantitatif. Des groupes techniques ont commencé à travailler sur l'élaboration d'un plan d'action triennal.

Les travaux ont repris en 2023 afin de finaliser la préparation de la stratégie du secteur de l'éducation-formation. Il s'est agi d'actualiser l'analyse diagnostique pour l'année 2021-2022, de définir les stratégies sectorielles et sous-sectorielles dans le cadre des orientations stratégiques de la SND30, d'établir un scénario d'évolution du secteur et enfin d'élaborer un plan d'actions triennal d'opérationnalisation de la stratégie pour les années 2024 à 2026.

Le travail a été mené sous la Coordination de la Sous-Commission en charge de l'Éducation et la Formation Professionnelle du Comité National de Suivi -Évaluation de la mise en œuvre de la SND30 (CNSE/SND30). Présidée par le Secrétaire Général du MINESEC, ladite Sous-commission a comme membres les Secrétaires Généraux du MINEDUB, du MINESUP, du MINJEC, du MINEFOP, du MINRESI, du MINEPAT, du MINFI et des représentants des structures sous-tutelles ou rattachées aux ministères du secteur. La Sous-Commission a bénéficié de l'appui de son Secrétariat technique et de l'assistance des Partenaires Techniques et Financiers du secteur de l'Éducation.

¹ Diagnostic du secteur de l'éducation et de la formation au Cameroun, décembre 2019

1. LE CONTEXTE DU DEVELOPPEMENT DU SECTEUR EDUCATIF

1.1. Une démographie dynamique entraînant des besoins éducatifs croissants

La croissance de la population demeure soutenue. La population du Cameroun a considérablement augmenté passant de 17,5 millions en 2005 à 22,2 millions en 2015 pour atteindre 27,4 millions en 2022. Malgré une légère inflexion sur les dernières années, la croissance démographique demeure forte (+2,4%) et les projections de l'INS anticipent une population dépassant 29 millions en 2025. Ce taux d'accroissement annuel se traduit par un doublement de la population tous les 30 ans.

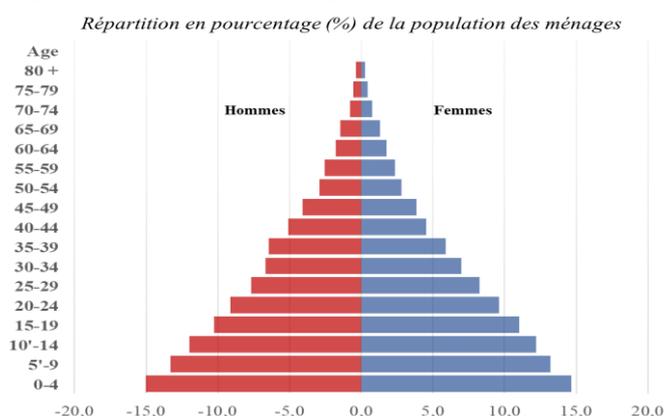
Tableau 2 : Évolution de la population du Cameroun sur la période 2020-2025

Année	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Femmes	13 229 669	13 558 164	13 894 211	14 236 246	14 586 233	14 967 447
Hommes	12 903 349	13 207 346	13 524 907	13 852 617	14 172 269	14 474 871
Total	26 133 018	26 765 510	27 419 118	28 088 863	28 758 502	29 442 318
Taux croissance	2,42%	2,44%	2,44%	2,38%	2,38%	2,38%
% Femmes	50,62%	50,66%	50,67%	50,68%	50,72%	50,84%

Source : INS, Projections démographiques basées sur le RGPH

La forte dynamique démographique est portée par une fécondité encore élevée avec un taux estimé de 4,4 enfants par femme, en diminution très lente, et se traduit par **une prépondérance des classes d'âge jeunes**. La structure par âge de la population camerounaise a la forme pyramidale caractéristique des populations en croissance. 42% des camerounais ont moins de 15 ans, la moitié a moins de 19 ans et 70% ont moins de 30 ans. Quant aux personnes âgées (60 ans et plus), elles ne représentent que 4,9% de la population totale du pays.

Figure 1 : Population par âge et sexe en 2019



Source : INS, annuaire statistique du Cameroun 2019

La distribution spatiale de cette population montre que 54,2% est urbaine et 63,7% est concentrée dans quatre régions : le Centre (18,6%), l'Extrême-Nord (18,3%), le Littoral (15,2%) et le Nord (11,5%). La région la moins peuplée est celle de l'Est (4,3%) et Sud (3%)².

L'augmentation des générations entraîne des besoins éducatifs croissants. Le nombre croissant des enfants et jeunes en âge de scolarisation implique la nécessité d'une offre scolaire toujours plus importante. La croissance démographique, avec une légère inflexion, devrait continuer sur les années à venir autour de +2,3% annuel. Pour maintenir la couverture actuelle et améliorer les conditions de scolarisation, le système éducatif devra impérativement continuer à accroître ses capacités d'accueil au rythme de la croissance de la population scolarisable.

Sur la période 2016-2022, la population scolarisable est passée de 12,1 millions à 13,8 millions soit un accroissement moyen annuel de 2,1%. En 2022, elle représente 50,5% de la population totale du pays.

² INS, annuaire statistique du Cameroun, édition 2019

Sur la période 2022 à 2030, les populations scolarisables sont attendues en augmentation de 1,9 millions de jeunes, dont 0,8 millions pour la tranche d'âge des 6 à 15 ans. La hausse devrait se poursuivre au cours de la décennie 2030 avec 2,8 millions de jeunes de plus, dont 1,4 millions pour la tranche d'âge.

Le tableau ci-dessous présente l'évolution de la population scolarisable anticipée sur la période 2022-2040

Note sur les données de population

Le troisième recensement général de la population et de l'habitat (RGPH) a été effectué en 2005. Les données de population sur les années ultérieures sont des projections basées sur des hypothèses de fertilité, mortalité et migration.

En attendant les résultats d'un 4^{ème} RGPH, Les incertitudes sur les données démographiques sont importantes et ont un impact sur les indicateurs de scolarisation.

Tableau 3 : Évolution de la population scolarisable du Cameroun sur la période 2020-2025, millions

Age et niveaux d'éducation	2022	2026	2030	2035	2040
3 à 5 ans (préscolaire)	2,32	2,51	2,69	2,94	3,21
6 à 11 ans (primaire)	4,24	4,42	4,73	5,17	5,65
12 à 15 ans (1 ^{er} cycle secondaire)	2,50	2,70	2,81	3,05	3,33
16 à 18 ans (2 nd cycle secondaire)	1,70	1,85	1,99	2,09	2,29
19 à 24 ans (supérieur)	3,06	3,29	3,54	3,87	4,10
Total	13,83	14,76	15,76	17,12	18,58

Source : Calculs des auteurs pour prolonger les projections de l'INS après 2025

Une charge financière forte pour les actifs. Sur un plan économique, l'éducation des enfants et jeunes constitue une charge pour la population adulte en âge de travailler qui assure de fait le financement du système éducatif. La structure démographique montre le poids particulièrement fort de cette charge au Cameroun où on compte 77 enfants de moins de 15 ans pour 100 adultes de 15 à 64 ans. Ce rapport de dépendance situe le Cameroun dans la moyenne des pays de l'Afrique subsaharienne, mais est très supérieur à la moyenne mondiale de 39 enfants pour 100 adultes.

1.2. Un niveau de pauvreté encore élevé constituant un frein à la scolarisation

Avec un indice de développement humain de 0,576 en 2020, le Cameroun est classé 150^e sur 191 pays, dans le groupe des pays à développement humain moyen. Son indice est légèrement supérieur à la moyenne des pays d'Afrique Subsaharienne (0,547).

La prévalence de la pauvreté constitue un frein à la scolarisation. La proportion des personnes (travailleurs et leurs familles) vivant avec moins de 1,90 USD par jour et par personne s'élève à 21,3% en 2021 (Nations Unies, Base de données ODD³). Elle était de 27% en 2000. Elle a atteint un plus bas de 19,7% en 2019 avant la pandémie Covid-19. Même avec une éducation qui serait totalement gratuite, scolariser la frange la plus pauvre de la société reste un défi majeur. En plus des coûts directs de scolarisation, les coûts d'opportunités générés par la scolarisation contribuent à exclure de l'école les enfants des franges fragiles de la population. Face à la restriction budgétaire, certaines familles décident de privilégier l'éducation des garçons au détriment des opportunités éducatives des filles ou vice-versa.

Des mariages et grossesses précoces renforçant les écarts entre les sexes en matière de scolarisation. D'après les résultats de l'EDS 2018, 24 % des adolescentes âgées de 15 à 19 ans au Cameroun ont commencé leur vie procréative, 5 % d'entre elles sont enceintes d'un premier enfant, et 19 % ont eu au moins un enfant. D'après le Rapport mondial de Suivi de l'Éducation de 2017, au Cameroun, une fille sur cinq âgée de 15 à 19 ans est déjà mariée. Ces mariages et grossesses précoces sont parmi les

³ <https://ilostat ilo org/fr/topics/sdg/>
<https://unstats un org/sdgs/dataportal/countryprofiles/CMR>

facteurs qui contribuent davantage à empêcher les jeunes filles de bénéficier d'une éducation de qualité et à creuser les écarts entre garçons et filles.

Un contexte social et humain mesuré par l'Indice de Capital Humain (ICH) peu favorable pour soutenir le développement du système éducatif. D'après la Banque mondiale, l'ICH classe le Cameroun 145^e pays sur 157 en 2020. Sa valeur est alors estimée à 0,40. Un enfant né au Cameroun juste avant la pandémie serait productif à l'âge adulte à 40% de ce qu'il aurait pu être s'il avait bénéficié d'une éducation complète et d'une pleine santé. Cet indicateur représentait 42% en 2012, sa baisse s'expliquerait principalement par les indicateurs d'éducation.

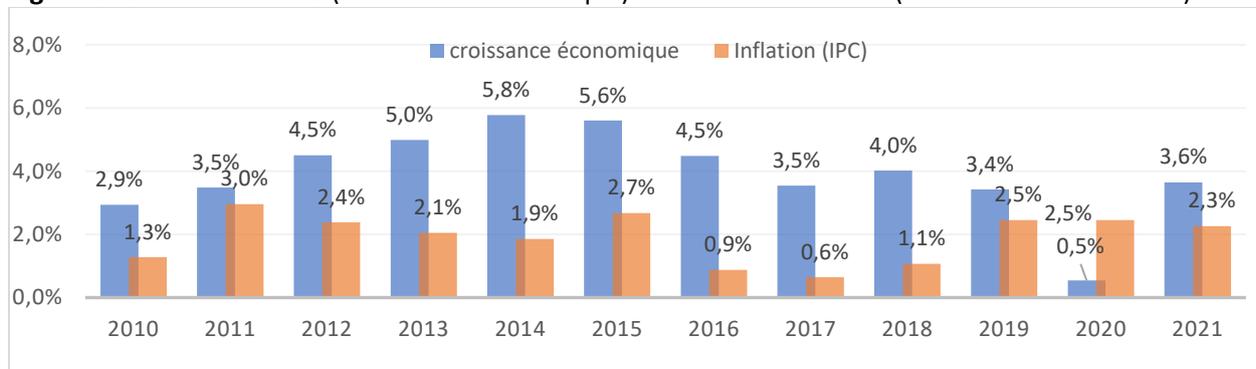
En matière d'**alphabétisation**, les données disponibles pour la période 2010-2016 indiquent que respectivement, 81 % et 71 % des jeunes et des adultes sont alphabétisés. Même si le pays a pris de l'avance sur la majorité des pays d'Afrique centrale, des efforts considérables restent encore à fournir en matière d'alphabétisation au regard de moyennes de l'Afrique subsaharienne, où en moyenne 91 % des jeunes et 86 % des adultes sont alphabétisés.

1.3. Une économie résiliente, mais des perspectives incertaines

L'économie camerounaise représente 45 % du PIB de la CEMAC en 2021 (FMI), elle a une structure diversifiée avec 52% de la valeur ajoutée dans le secteur tertiaire. Elle demeure toutefois dépendante des exportations de produits bruts peu transformés (pétrole brut, grumes et sciages, cacao, gaz naturel liquéfié, coton, aluminium brut), et la balance commerciale apparaît structurellement déficitaire.

Au cours de la décennie 2010, l'économie camerounaise a affiché des taux de croissance économique positifs et supérieurs à la croissance démographique ; le PIB par habitant a ainsi progressé de 15% à prix constants entre 2010 et 2022. Elle a plutôt mieux résisté à la crise des prix des matières premières intervenue en 2014 que les autres pays d'Afrique centrale.

Figure 2 : Evolution du PIB (croissance économique) et du taux d'inflation (Prix à la consommation)



Source : FMI, World Economic Outlook, octobre 2022,

La pandémie Covid-19 a eu un impact moins important au Cameroun que ce qui avait pu être anticipé. Le pays aurait enregistré une légère croissance d'environ 0,5 % en 2020, soutenue par une bonne campagne cotonnière, et un secteur du BTP dynamique porté par la demande privée. L'activité économique du Cameroun a continué sa progression en 2021, avec un taux de croissance du PIB estimé à 3,6 %. L'évolution des prix demeure maîtrisée tout au long de la période et est évaluée à 2,3% en 2021.

Une conjoncture marquée par les risques inflationnistes liés à la reprise post-Covid et à la guerre en Ukraine⁴. Après la récession enregistrée en 2020 du fait de la pandémie de COVID-19, l'économie mondiale a amorcé une relative reprise en 2021, avec une croissance estimée par le FMI à 6,1% contre

⁴ Référence : Document de Programmation Economique et Budgétaire à moyen terme 2023-25, établi pour le débat d'orientation budgétaire dans le cadre de la préparation du budget 2023

-3,1% en 2020. Les perturbations des chaînes d'approvisionnement et les hausses des prix de l'énergie qui en ont résulté, ont été aggravées par la guerre russo-Ukrainienne. Les perspectives macroéconomiques se sont assombries et les préoccupations de maîtrise de l'inflation sont venues au premier plan des agendas face à une envolée des cours des produits de base et une généralisation des pressions à la hausse sur les prix, notamment ceux des denrées alimentaires. Les estimations de croissance pour 2022 et 2023 ont été révisées à la baisse à +3,6% (FMI).

Dans la zone CEMAC, les économies ont renoué avec la croissance en 2021, avec un taux estimé par la BEAC à 1,9%, contre -1,7% en 2020 et une croissance de +3,3% est estimée pour 2022.

En 2022, la croissance de l'économie camerounaise devrait s'établir à 4% contre 4,2% initialement prévue. La consommation finale des ménages qui représente 70% du PIB progresserait en moyenne de 5,2% avec une contribution à la croissance économique de 3,8 points. La croissance de l'investissement serait plus vigoureuse, avec un taux de 6,7%. La hausse des prix mondiaux des denrées alimentaires, de l'énergie et des intrants agricoles et industriels imputable à la guerre en Ukraine devrait cependant accentuer les tensions inflationnistes dans le pays. Selon les dernières prévisions du FMI⁵, l'inflation pourrait dépasser la norme communautaire de 3% et s'élever à 4,6 % en 2022, contre 2,3 % en 2021, avant de redescendre autour de 2% à moyen terme. Le budget 2023 est basé sur une inflation de 3%.

Tableau 4 : indicateurs macroéconomiques clés sur la période 2022-2025

	2022	2023	2024	2025
PIB nominal (en milliards)	27 489	29 120	31 006	33 770
Taux croissance (%)	3,7	4,2	4,9	7,9
Taux croissance non pétrolier (%)	3,8	4,5	5,2	5,7
Déflateur du PIB (%)	5,5	1,7	1,5	1,0
Déflateur du PIB non pétrolier (%)	4,2	2,3	1,7	1,5
Inflation (%)	4,6	3,0	3,0	2,5
Production pétrolière (millions de barils)	25,0	26,0	22,1	24,5
Production de Gaz (milliards de scf)	79,7	88,0	93,0	256,0
Prix mondial du baril de pétrole (\$ US)	98,2	85,5	80,2	76,2
Cours du GNL	12,0	10,0	10,0	10,0
Taux de change \$ US/FCFA	620,6	640,0	638,3	634,5

Source : Comité de cadrage dans CBMT

Des perspectives à moyen terme incertaines. Les perspectives macroéconomiques restent plus incertaines et tributaires des incertitudes inhérentes à la durée de la crise Russo-ukrainienne et de l'impact attendu des mesures de relance de l'économie prises par le Gouvernement. Les perspectives sont régulièrement réévaluées, la croissance anticipée pour 2023 de 4,6% au moment du débat d'orientation budgétaire a été revu à 4,2% pour la préparation finale du budget⁶.

Les prévisions macroéconomiques sont réalisées sous l'hypothèse d'un retour progressif de l'économie à son sentier de croissance d'avant la crise de la Covid-19. La croissance de l'activité économique devrait s'établir à 5% en moyenne sur la période 2023-2025, soutenue par la consommation des ménages et l'investissement. Cette demande intérieure devrait bénéficier des effets induits des mesures de relance de l'activité économique prescrites par le gouvernement, la reprise de l'investissement (public et privé), et le regain sur marché du travail. Entre 2023 et 2025, la consommation finale des ménages qui représente 70% du PIB progresserait en moyenne de 5,2% avec

⁵ World Economic Outlook October 2022

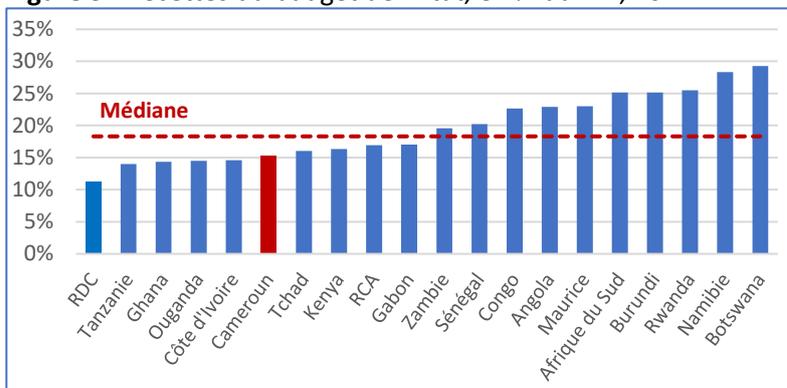
⁶ Exposé des motifs du Projet de Loi de Finances pour l'exercice 2023 et CBMT

une contribution à la croissance économique de 3,8 points. La croissance de l'investissement serait plus vigoureuse, avec une moyenne de 6,7%².

1.4. Un budget de l'Etat contraint qui limite le financement public de l'éducation

Le budget de l'État est d'une taille modeste. Les recettes du budget pour l'année 2023, hors emprunts, s'élèvent à 4 676,5 milliards FCFA, dont 3 778,5 pour les recettes non-pétrolières, 807 pour les recettes pétrolières et 91 de dons. Elles représentent au total 15,6% du PIB, 12,6% pour les seules recettes non-pétrolières. Ce niveau de recettes place le Cameroun parmi les pays avec une taille budgétaire modeste.

Figure 3 : Recettes du budget de l'Etat, en % du PIB, 2021



Source : FMI, World Economic Outlook, octobre 2022

Les perspectives budgétaires pour 2025 visent à réduire le déficit pour contenir l'endettement. La politique des finances publiques pour la période 2023-2025, vise à assurer à l'Etat des « marges de manœuvre budgétaires saines à moyen terme, compatibles avec un niveau d'endettement soutenable et garantissant la viabilité financière de son programme de dépenses adossé sur la SND30, en cohérence avec les orientations du nouveau Programme Économique et Financier conclu avec le Fonds Monétaire International (FMI)⁷ ».

Tableau 5 : Trajectoire des finances publiques 2021-2025

Agrégats budgétaires	Réalisé 2021	LFR 2022	PLF 2023	Projection 2024	Projection 2025
Solde global (% PIB, base ordonnancements, dons compris)	-2,9%	-2,0%	-0,9%	-0,8%	-0,3%
Solde Exposé des budgets de référence CEMAC (% PIB)	-3,0%	-3,3%	-1,8%	-1,4%	-1,4%
Pression fiscale (recettes non pétrolières en % PIB)	11,8%	11,8%	12,6%	13,1%	13,6%
Dépenses publiques (hors service de la dette, % PIB)	15,4%	16,1%	15,3%	15,5%	15,9%
Soutenabilité de la masse salariale (% des Recettes fiscales)	38,8%	40,1%	36,5%	35,7%	33,2%
Dettes publiques (% PIB)	45,3%	40,0%	50,0%	50,0%	50,0%

Source : MINFI, Cadre Budgétaire à moyen terme 2023-2025

Le déficit budgétaire global est anticipé sur une trajectoire baissière et doit permettre à l'Etat du Cameroun, compte tenu de l'évolution et des perspectives des recettes pétrolières, de respecter le solde de référence de la CEMAC à partir de 2024.

Pour parvenir à cette situation, l'Etat doit d'une part **accroître la mobilisation des recettes internes non pétrolières et d'autre part, maîtriser l'évolution des dépenses**. Côté recettes, la pression fiscale de 11,8% du PIB en 2022 est accrue à 12,6% en 2023, puis continuer de croître en 2024 et 2025 à travers un effort fiscal supplémentaire de 0,5 point par an. Côté dépenses, après avoir connu une hausse volontariste à 16.1% du PIB en 2022 pour faire face aux effets néfastes de la crise russo-ukrainienne notamment, les dépenses, hors service de la dette, seront ramenées à 15,3% du PIB en 2023 et à 15,9% à l'horizon 2025. Dans ce scénario, la dette publique demeure contenue à 50% du PIB.

Ces perspectives ne vont pas dans le sens de choix favorables à un financement plus important du secteur de l'éducation. Les allocations projetées pour 2024 et 2025 dans le cadre budgétaire à moyen

⁷ Document de Programmation Economique et Budgétaire à moyen terme 2023-25, établi pour le débat d'orientation budgétaire dans le cadre de la préparation du budget 2023

terme anticipent des augmentations de crédit moins rapides que les dépenses totales de l'Etat, y compris en ne prenant pas en compte les dépenses du service de la dette.

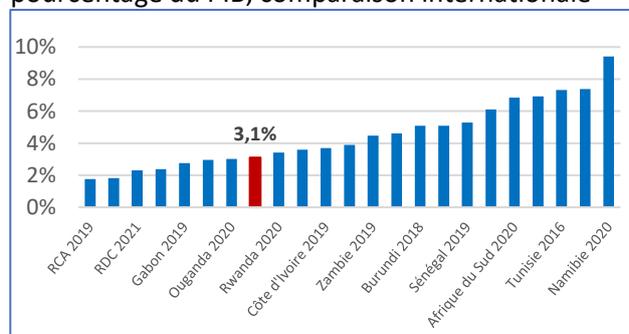
Tableau 6 : Evolution des dépenses budgétaires totales et des dépenses pour le secteur de l'éducation

Milliards CFA	2015	2017	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Dépenses totales de l'Etat	3 518,6	4 373,8	4 850,5	4 409,0	4 670,0	5 599,7	6 275,0	6 550,1	7 374,8
Dépenses courantes	2 159,9	2 059,4	2 465,5	2 241,0	2 335,6	2 645,4	3 149,9	3 373,1	3 682,5
Dépenses en Capital	922,0	1 586,9	1 327,6	1 254,3	1 352,0	1 479,0	1 386,5	1 560,5	1 926,8
Service de la dette	436,7	727,5	1 057,4	913,7	982,4	1 475,3	1 738,6	1 616,5	1 765,5
Dépenses pour le secteur de l'éducation	534,9	649,9	718,9	728,2	722,4	764,4	853,2	913,5	988,1
Dépenses courantes	445,3	564,9	635,8	658,8	663,2	695,1	798,8	850,5	883,5
Dépenses en capital	89,6	85,0	83,1	69,4	59,2	69,3	54,4	63,0	104,6
Education de Base	188,6	222,7	222,3	226,0	229,1	244,0	254,2	274,7	291,5
Enseignements Secondaire	251,5	319,0	387,6	392,4	383,4	400,3	461,2	490,9	517,9
Enseignement Supérieur	51,9	67,7	62,1	57,1	61,7	63,9	73,5	81,6	95,3
Recherche et innovation	13,8	8,6	11,1	10,9	8,7	10,9	12,8	15,1	20,0
Jeunesse et Education civique	9,9	14,2	15,2	22,8	20,3	23,9	26,0	26,1	33,7
Emploi et Formation Professionnelle	19,2	17,8	20,5	19,0	19,2	21,4	25,5	25,1	29,7
% Dépenses totales de l'Etat	15,2%	14,9%	14,8%	16,5%	15,5%	13,7%	13,6%	13,9%	13,4%
% dépenses de l'Etat hors service de la dette	17,4%	17,8%	19,0%	20,8%	19,6%	18,5%	18,8%	18,5%	17,6%
% du PIB	2,8%	3,1%	3,1%	3,1%	2,9%	2,8%	2,9%	2,9%	2,9%

Source : Lois de Finances

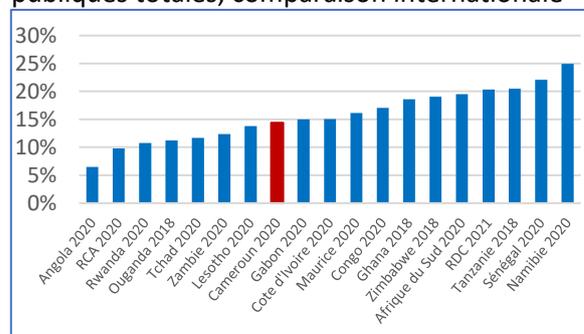
La faiblesse du niveau global des dépenses de l'Etat et l'allocation modérée au secteur se traduit par un **niveau de dépense publique pour l'éducation autour de 3% du PIB**, qui place le **Cameroun parmi les pays où cette dépense est faible** par rapport à la richesse nationale produite.

Figure 4 : Dépenses publiques d'éducation en pourcentage du PIB, comparaison internationale



Source : Base des données de l'Institut des statistiques de l'UNESCO

Figure 5 : Dépenses d'éducation en % des dépenses publiques totales, comparaison internationale



Source : Banque Mondiale, indicateurs du développement

1.5. Un accès à l'emploi difficile pour les jeunes

Le secteur informel demeure le principal pourvoyeur d'emploi au Cameroun. Dans la pratique, le secteur formel se caractérise par des emplois stables, déclarés et qui donnent accès aux avantages sociaux, alors que le secteur informel, quant à lui, se distingue par des emplois non déclarés, précaires, mal rémunérés et offrant peu de protection aux travailleurs. Les données de l'ECAM 4 indiquent que 89,4 % des individus actifs occupés exercent dans le secteur informel, et seulement 10,6 % d'entre eux dans le secteur formel, dont 5,9 % dans le secteur public et seulement 4,7 % dans le secteur privé. En raison de la spécialisation des populations rurales dans l'agriculture, le secteur informel y est plus important (94,7 %) que dans les zones urbaines (88 %). Par ailleurs, en raison de la flexibilité d'entrée dans le secteur informel, les couches vulnérables y sont davantage représentées. Ainsi, en 2014, 95,8

% des personnes âgées de 15 à 24 ans exerçaient dans ce secteur. La différence de 10 points de pourcentage avec le taux d'emploi dans ce secteur des autres classes d'âge (25 à 34 ans et 36 à 64 ans) suggère qu'une frange marginale de jeunes primo demandeurs d'emploi arrivent à utiliser le secteur informel comme un tremplin pour transiter ensuite dans le secteur formel.

L'accès à l'emploi diminue avec le niveau d'instruction pour l'ensemble des groupes d'âge. Dans une structure du marché du travail où le secteur moderne offre à peine 10 % des emplois, il existe peu d'opportunités pour les individus les plus qualifiés. Cette situation explique la baisse du taux d'emploi avec le niveau d'instruction pour l'ensemble des groupes d'âge (voir tableau 5.6 ci-après). Pour les plus jeunes actifs âgés de 25 à 35 ans, le taux de chômage est cinq fois plus élevé pour les actifs ayant un niveau d'instruction supérieur que pour les personnes non scolarisées.

Tableau 7 : Statut dans l'emploi par niveau d'instruction et groupe d'âge (en %)

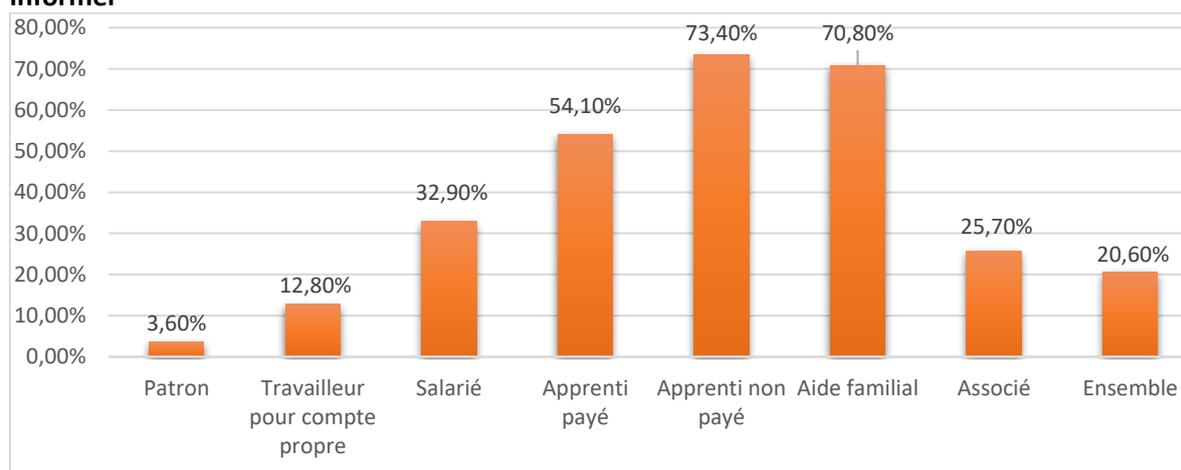
Age	Non scolarisé		Primaire		Secondaire 1er cycle		Secondaire 2nd cycle		Supérieur	
	Chômage	Emploi	Chômage	Emploi	Chômage	Emploi	Chômage	Emploi	Chômage	Emploi
15-24 ans	5,8	94,2	7,3	92,7	9,3	90,7	12,9	87,1	32,8	67,2
25-35 ans	3,0	97,0	4,2	95,8	7,3	92,7	10,2	89,8	14,8	85,2
36-64 ans	1,3	98,7	2,2	97,8	4,0	96,0	5,5	94,5	3,0	97,0
15-64 ans	2,6	97,4	4,0	96,0	6,9	93,1	9,2	90,8	14,4	85,6

Source : RESEN 2019 à partir des résultats de l'enquête ECAM4

D'après les résultats de l'EESI3, plus de la moitié des travailleurs du secteur informel (52,5%) ont un niveau de scolarisation d'au plus primaire. Globalement, le niveau d'instruction le plus fréquent est celui du primaire et concerne plus de trois travailleurs sur dix (31,8%). Cette prépondérance du niveau d'instruction du primaire est relativement plus observée chez les femmes (34,1%) ; chez les aides familiaux (42,4%) et chez les travailleurs du milieu rural (36,4%). Par ailleurs, les niveaux d'instruction du secondaire 2nd cycle et du supérieur (19,6%) sont les moins observés parmi les travailleurs des UPI.

Les jeunes de moins de 25 ans représentent 20,6% des travailleurs du secteur informel. Ils sont relativement plus représentés chez les apprentis non rémunérés (73,4%) et les aides familiaux (70,8%). Ils représentent 3,6% des patrons et 12,8% des comptes propres. Ils sont relativement plus représentés dans l'industrie (25,6%) et les services (20,0%) comparativement au commerce (16,3%).

Graphique 1 : Proportion des jeunes travailleurs de moins de 25 ans par statut dans le secteur informel



Pour les jeunes, la formation technique et professionnelle sur le tas est plus pertinente qu'une formation formelle pour l'accès à un emploi. Lorsque, l'analyse s'effectue en fonction du type d'instruction, il apparaît que pour les jeunes (de 15 à 35 ans), la formation sur le terrain est associée à un taux d'emploi plus important (93,1 %) que la formation académique ou les formations techniques et professionnelles réalisées dans les instituts de formation (89,1 %).

Les résultats de l'EESI3 confirment ce constat. En effet, pour ce qui est de l'apprentissage, les travailleurs ayant fait leur apprentissage dans les petites entreprises présentent des proportions très faibles (11,7%). Il en est de même de ceux ayant fréquenté les écoles techniques (6,5%), les centres d'apprentissage et de formation professionnelle (4,4%) et au niveau des grandes entreprises (0,2%). Par contre, la majorité des travailleurs (74,3%) ayant suivi un apprentissage ont appris leur métier tout seul ou par la pratique. Cette proportion est plus importante parmi les femmes (80,3%) que chez les hommes (67,7%).

Les difficultés d'accès à l'emploi des bénéficiaires des formations techniques et professionnelles dans des instituts de formation peuvent s'expliquer par leurs faibles pertinences. D'après une enquête auprès des employeurs (2015), seuls 42 % des employeurs se déclarent pleinement satisfaits des compétences de leur personnel possédant des qualifications développées dans le cadre de l'enseignement et de la formation technique et professionnelle. L'insatisfaction quant au niveau de compétences de ces diplômés est particulièrement importante chez les employeurs des secteurs de l'agriculture, du bois, de la construction et du coton/textile.

La faible qualité de l'enseignement et de formation technique et professionnelle s'explique principalement par les faiblesses dans la structuration de l'offre. La collaboration limitée entre instituts de formation et les employeurs entrave la mise en place de formations qualifiantes adaptées au marché, car la conception des programmes de formation n'est pas guidée par l'apport du secteur privé et les étudiants ont peu de possibilités de placement et de formation pratique. Les employeurs ne sont pas impliqués dans la conception et la mise en œuvre des programmes. La qualité des programmes de formation technique et professionnelle est également affectée par le manque de matériel d'enseignement et d'apprentissage, la faible qualité des infrastructures, le faible niveau de qualification et l'exposition limitée aux réalités du terrain du personnel enseignant.

Les résultats de l'analyse diagnostique montrent une inadéquation entre les deux entités. D'un côté le monde économique ne trouve pas assez pour satisfaire ses besoins et, de l'autre côté, le système éducatif produit des sortants qui n'arrivent pas à s'intégrer dans le monde économique ou qui s'intègrent dans des emplois peu compatibles à leur niveau de formation. Il est clair, au vu des résultats, que la multiplication des structures en charge de la formation et les différentes offres disponibles n'ont pas significativement amélioré cette adéquation. Elle a augmenté les coûts de transactions, les duplications et les difficultés pour asseoir une politique harmonisée.

1.6. Des crises majeures affectant le système d'enseignement

Le système éducatif camerounais a été confronté à de multiples chocs au cours de la dernière décennie du fait des nombreuses crises humanitaires complexes et prolongées qui ont eu des effets dévastateurs sur les communautés hôtes, les déplacés internes et les réfugiés.

L'histoire récente est notamment marquée par trois crises majeures : (i) les attaques répétées des terroristes de Boko Haram dans l'extrême nord ; (ii) le conflit centrafricain et ; (iii) la persistance de la crise socio politique qui sévit dans les régions du Nord-ouest et du Sud-Ouest.

En 2023, 1 personne sur 6 vivant au Cameroun a besoin d'assistance humanitaire soit un total de 4,7 millions de personnes⁸ dans le pays.

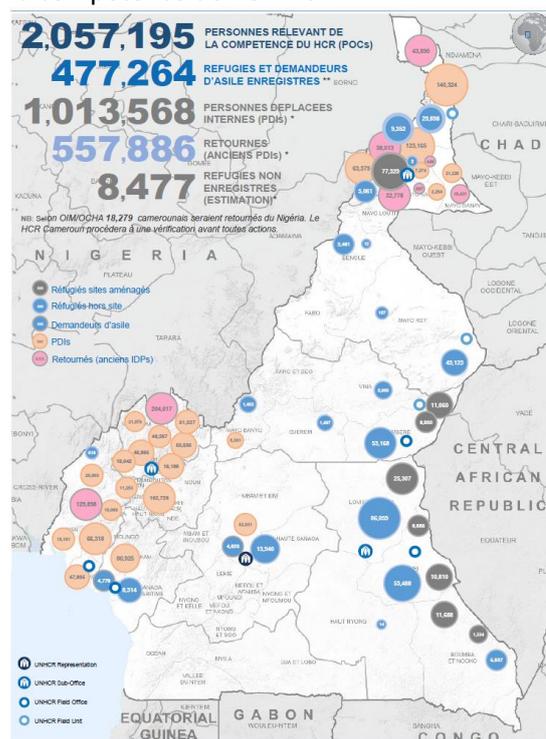
⁸ Cameroon Humanitarian Needs Overview April 2023

On comptabilise plus de 2 millions de personnes relevant de la compétence du HCR dont 479 533 réfugiés et demandeurs d'asile enregistrés, 1 013 568 personnes déplacées internes (PDI), 557 886 retournés et 8477 réfugiés non enregistrés. 56% sont des enfants parmi les réfugiés et 63% sont des enfants parmi les PDI.

En effet, ces crises ont entraîné un afflux des réfugiés centrafricains dans les régions de l'Est, du Nord et de l'Adamaoua et des nigériens dans la région de l'Extrême-Nord.

La crise politique dans les régions du Nord-Ouest et du Sud-Ouest et les violences générées ont entraîné des mouvements migratoires pour les populations affectées, vers le Nigeria et des déplacements internes vers les régions du Centre, du Littoral, de l'Ouest et du sud ; les déplacements au sein du NOSO étaient généralement pendulaires, la plupart des personnes déplacées retournant dans leur lieu d'origine, une fois que la situation sécuritaire s'est améliorée. En février 2023, les Nations Unies estiment à 2 millions le nombre des personnes affectées dont 628 000 déplacés internes et 87 000 réfugiés au Nigeria.

Figure 6 : Statistiques des personnes relevant de la compétence de l'UNHCR



Source : UNHCR, CMR February 2023

Ces différentes crises ont exacerbé un contexte de vulnérabilités structurelles et d'inégalités sociales préexistantes et se conjuguent avec des catastrophes naturelles et des crises alimentaires.

En effet, les catastrophes naturelles conséquences directes du changement climatique sont de plus en plus fréquentes et intenses, elles impactent négativement le système éducatif (destructions d'écoles) et aggravent l'insécurité alimentaire et la malnutrition. Ces phénomènes naturels récurrents telle que les inondations et les sécheresses concernent l'Extrême nord et le nord, plus particulièrement les départements du Logone – et – Chari et du Mayo-Danay.

Plus de 38 000 ménages (200 072 personnes) sont affectés par les inondations dans les départements du Mayo-Danay, Mayo-Tsanaga et Logone et Chari. Dans une moindre mesure, les inondations mais aussi les tremblements de terre et les éruptions volcaniques peuvent concerner les régions du Littoral, de l'Ouest du Nord et du Sud-ouest. Plus de 18 200 maisons et des milliers d'hectares de champs ont été détruits, ainsi que 126 établissements scolaires inondés dans les départements affectés par les inondations.

Le pays est également touché par l'insécurité alimentaire qui impacte négativement les capacités d'apprentissage des enfants et accentue le décrochage scolaire. Les familles n'ont pas la capacité de soutenir l'éducation des enfants en raison de l'extrême pauvreté et de l'insécurité alimentaire aggravées par l'insécurité et les conditions de déplacement. On estimait que 1 920 618 personnes au Cameroun étaient en situation d'insécurité alimentaire pour la période de juin à août 2021, les régions du Nord-Ouest, du Sud-ouest et de l'Extrême-Nord ayant les taux d'insécurité alimentaire les plus élevés, soit respectivement 19%, 16% et 15%. Cette situation s'est aggravée. L'aperçu des besoins humanitaires de mars 2023 fait état de 3,2 millions de personnes en insécurité alimentaire soit 11% de la population. Les régions les plus affectées sont l'extrême nord, le nord-ouest et le sud-ouest. Parmi le nombre total de personnes en situation d'insécurité alimentaire aiguë prévu pour la période à venir, il est inquiétant de constater que le nombre de personnes en phase d'urgence (phase 4) devrait augmenter de 45 % par rapport à la même période de l'année dernière.

Par ailleurs, la perturbation des marchés et des services alimentaires et nutritionnels due au conflit en Ukraine, à la violence et à l'épidémie de COVID-19 ont un impact négatif sur la qualité des régimes alimentaires et des pratiques nutritionnelles, entraînant une augmentation de la mortalité, morbidité et de la malnutrition parmi les groupes de population ayant des besoins nutritionnels plus élevés, en particulier les enfants.

Enfin, la pandémie de COVID 19 a touché près de 7,2 millions d'apprenants. Beaucoup d'écoles et d'espaces d'apprentissage communautaires ont été fermés, à l'exception de certaines écoles dans quelques zones urbaines qui fonctionnaient à moins de 60% de leur capacité. Les disparités liées à l'éducation déjà observées dans les régions affectées par les crises sécuritaires (Extrême-Nord et Est), naturelles (Nord et Adamaoua) et sociopolitique (Nord-Ouest et Sud-Ouest) se sont vues accentuées.

2. L'ÉTAT DES LIEUX DU SYSTÈME ÉDUCATIF

Le secteur de l'éducation a fait l'objet d'un diagnostic complet en préalable à la préparation de la stratégie. Le document de diagnostic publié en décembre 2019 est basé sur la situation statistique de l'année scolaire 2017-2018. Les principaux résultats de cette analyse diagnostic ont été actualisés pour ce chapitre qui présente un état des lieux basé sur les statistiques scolaires les plus récentes de l'année 2021-2022.

2.1. L'organisation et fonctionnement du système éducatif

Le système éducatif du Cameroun est administré principalement par six ministères. Il s'agit du : (i) ministère de l'éducation de base (MINEDUB) ; (ii) ministère des enseignements secondaires (MINESEC) ; (iii) ministère de l'emploi et de la formation professionnelle (MINEFOP), (iv) ministère de l'enseignement supérieur (MINESUP), (v) ministère de la recherche scientifique et de l'innovation (MINRESI) et (vi) ministère de la jeunesse et de l'éducation civique (MINJEC).

L'organisation du système éducatif camerounais obéit à un cadre légal structuré autour de la loi d'orientation de l'éducation de 1998, la loi de 2018 sur la Formation professionnelle, la loi de 2021, révisée en 2023 sur l'enseignement supérieur.

Ainsi, le système éducatif camerounais est structuré autour de plusieurs ordres d'enseignement et parcours aussi bien formels que non formels. Le parcours formel va de l'enseignement préscolaire à l'enseignement supérieur tandis que le parcours non formel est constitué du volet alphabétisation à destination des adultes analphabètes ainsi que des dispositifs d'encadrement extrascolaires et d'apprentissage professionnel principalement à destination des jeunes déscolarisés ou non scolarisés.

Le **préscolaire** est le premier ordre d'enseignement. Il accueille les enfants de 4 ans révolus, pour une durée de 2 ans. Cette durée peut aller jusqu'à 3 ans, en particulier dans le secteur privé. Il comporte deux sous-systèmes (anglophones et francophones). Il est assuré par des institutions spécifiques (maternelles, jardins d'enfants, garderies, crèches, centres de développement de la petite enfance...) dont les conditions de création, d'ouverture et les modalités de fonctionnement sont fixées par voie réglementaire. S'il apparaît de plus en plus essentiel pour permettre à tous les enfants d'être bien préparés pour l'entrée au cycle primaire, les textes réglementaires ne lui consacrent pas « explicitement » un caractère obligatoire.

L'**enseignement primaire** a été rendu constitutionnellement obligatoire en 1998, et commence officiellement à l'âge de 6 ans. Il dure 6 ans et débouche sur l'obtention du CEP (Certificat d'Études Primaires) dans le sous-système francophone, et du FSLC (First School Leaving Certificate) dans le sous-système anglophone.

L'**enseignement secondaire** reçoit les finissants du primaire et comporte deux sous-systèmes (anglophone et francophone) et trois types d'enseignement (général, technique et normal).

L'**enseignement secondaire général** (ESG) a la même durée dans les deux sous-systèmes (7 ans) mais la structure des deux cycles diffère avec 5 années d'études pour le premier cycle puis 2 années pour le second dans le sous-système anglophone, contre 4 années d'études pour le premier cycle puis 3 années pour le second dans le sous-système francophone. Le 1^{er} cycle secondaire général francophone est sanctionné par le BEPC et par le General Certificate of Education Ordinary Level (GCE O Level) dans le sous-système anglophone. Le 2nd cycle est sanctionné par le Baccalauréat dans le système francophone et par le General Certificate of Education Advanced Level (GCE A Level) dans le sous-système anglophone. Il faut noter qu'en classe de première, l'examen probatoire conditionne l'accès à la classe de terminale.

L'**enseignement secondaire technique et professionnel** (ESTP) du sous-système francophone se décompose de deux cycles, respectivement de 4 et 3 années d'études ; il est sanctionné par le CAP

(Certificat d'Aptitude Professionnelle) pour le 1^{er} cycle, et par le Baccalauréat Professionnel et Brevet de Technicien pour le second. Dans le sous-système anglophone, l'ESTP a même structure que l'ESG.

L'**enseignement Normal** qui forme les enseignants du préscolaire, post-primaire, du primaire et du premier cycle de l'enseignement secondaire technique dans les écoles normales des instituteurs de l'enseignement Général (ENIEG) ou les écoles normales des instituteurs de l'enseignement technique (ENIET). Autrefois, Les titulaires du CAPIEMP (Certificat d'Aptitude Pédagogique des Instituteurs de l'enseignement maternel et primaire) deviennent ainsi des « éducateurs du préscolaire et du cycle primaire » après 3 ans de formation pour les titulaires du BEPC, 2 ans pour ceux titulaires du probatoire et 1 an pour les titulaires du baccalauréat. En revanche, les titulaires du CAPIET (Certificat d'Aptitude Pédagogique des Instituteurs de l'enseignement technique) sont déployés dans les Collèges d'Enseignement Technique et Commercial (CETIC) et les SAR-SM après 3 ans de formation pour les titulaires du CAP, 2 ans pour ceux titulaires d'un probatoire technique et 1 an pour les titulaires d'un baccalauréat ou brevet de techniciens. Mais, à la faveur du Décret du 04 Octobre 2023 portant organisation des écoles normales d'instituteurs (ENI), la formation des instituteurs est destinée aux titulaires du Baccalauréats et la formation dure deux ans.

La Formation Professionnelle. Le cadre juridique de la formation professionnelle s'est enrichi de textes récents qui consacrent le MINEFOP comme le principal garant de la formation professionnelle au Cameroun. Il s'agit notamment de la loi N°2018/010 du 11 juillet 2018 régissant la formation professionnelle au Cameroun et ses textes d'application, qui fixe le cadre juridique général ainsi que les orientations fondamentales de la formation professionnelle. Ainsi, le champ de la formation professionnelle qui est constitué de l'ensemble des formations post-éducation de base est assuré soit par les structures publiques, soit par les structures privées agréées par l'Etat. Elle vise à donner aux apprenants et aux apprentis, par la formation professionnelle initiale, continue ou l'apprentissage, des savoirs, des habilités et des aptitudes nécessaires à l'exercice d'un métier et/ou permettant l'accès à un emploi.

Il est question de donner une meilleure place aux compétences professionnelles dans la stratégie de croissance et de l'emploi à travers un dispositif de formation professionnelle efficient et bien articulé. En effet, le Gouvernement entend : augmenter l'offre de formation ; améliorer sensiblement la qualité de la formation professionnelle, en ciblant les métiers porteurs ; rationaliser la gestion du système de formation professionnelle (par exemple la mise en place des Centres de Formation aux Métiers en lieu et place des SAR/SM) et rénover les systèmes d'insertion professionnelle et d'apprentissage.

Sur le plan institutionnel, la formation professionnelle au Cameroun encadre plus de 300.000 jeunes chaque année et est gérée par plusieurs départements ministériels, Chambres Consulaires et Organisations professionnelles.

Le cursus de formation initiale est constitué de trois (03) niveaux à savoir :

- 1^{er} niveau de formation : Ouvriers/Employés (les ouvriers semi-qualifiés/Spécialisés, Ouvriers Qualifiés/Employés Qualifiés et Ouvriers/Employés très Qualifiés) ;
- 2^e niveau de formation : les Agents de Maîtrise (Techniciens Professionnels et Techniciens) ;
- 3^e niveau de formation : Cadres (Cadre Moyen et Cadre Supérieur).

Par ailleurs, le MINEFOP gère un dispositif privé et public. Ce dernier est composé des Sections Artisanales et Rurales/Sections Ménagères (SAR/SM), des Centres de Formation professionnelle Rapides (CFPR), des Centres de Formation professionnelle d'Excellence (CFPE) et des Centres de Formation aux Métiers (CFM). Les Centres de Formation privés quant à eux sont de trois types : les Centres Privés de Formation Professionnelle Rapide ; les Centres privés de Formation en milieu professionnel et les ateliers d'apprentissage.

Enfin, il offre au public les types de formation suivants :

- ✓ La Formation Initiale (FI) : formation acquise à trois niveaux : dans le cadre éducatif et dans le cadre d'apprentissage et d'expérience acquise au sein de l'entreprise. Durée de 2 ans au plus ;
- ✓ La Formation Continue (FC) : formation de courte durée (6 mois maximum) destinée à conforter, améliorer ou acquérir des connaissances professionnelles dans un module ou domaine précis ;
- ✓ La Formation par Apprentissage (FPA) : C'est une formation dispensée alternativement entre une structure d'enseignement classique et une entreprise sur la base d'un contrat de travail. Il faut préciser que cette formation est diplômante ;
- ✓ La Formation par Alternance (FA) : entendue comme un système de formation où l'apprenant/l'apprenti se forme alternativement en entreprise et dans un établissement d'enseignement ;
- ✓ La Formation Ouverte et à Distance (FOAD) : Elle représente les Formations en ligne ou e-learning. Les cours se dispensent à travers une plate-forme d'échanges qui a obtenu au préalable d'une autorisation pour son inscription en ligne dans un centre de la place.

L'**Enseignement Supérieur** est la partie terminale du système éducatif camerounais. De manière générale, ce sous-secteur de l'éducation compte trois niveaux d'enseignement : Licence-Master-Doctorat. L'enseignement supérieur est constitué de l'ensemble des enseignements et des formations post-secondaires assurés par les institutions publiques d'enseignement supérieur et par les institutions privées agréées comme établissements supérieurs par l'Etat. Outre ces deux types d'institutions, l'enseignement supérieur camerounais comporte des institutions à statut particulier et des institutions transnationales, fruit de la coopération et de l'ouverture de ce système d'enseignement. Ainsi, Le système universitaire camerounais est de type binaire : il compte d'une part, les établissements facultaires classiques et d'autre part, les grandes écoles. Les établissements facultaires classiques recrutent librement les élèves titulaires du Baccalauréat, du GCE A-Level et de tout autre diplôme équivalent. Cependant, l'accès aux grandes écoles de formation ainsi qu'à certaines institutions privées est conditionné par la réussite à un concours. Dans ce sous-secteur, il n'y a pas de distinction entre le sous-système francophone et anglophone

En 2022, l'enseignement supérieur disposait de 96 établissements publics dont : 8 qui forment dans le secteur normal/éducation (4 ENS ET 4 ENSET) ; 7 qui forment en médecine ; 5 qui forment en Agriculture, Foresterie, sylviculture, faune, Eau, assainissement ; 3 qui forment en Elevage, Pêche aquaculture et métiers de la mer ; 11 qui forment en Energie, mines, industrie, et travaux public ; 4 Ecoles nationales supérieures Polytechnique ; 4 établissements qui forment en Tourisme, Développement urbain, relation internationale et traduction ; 3 qui forment en Culture ; 1 qui forme en Journalisme ; 5 qui forment en Commerce et logistique ; 10 Facultés des sciences ; 10 Facultés des lettres, art et sciences humaines ; 10 Facultés des sciences économiques et de gestion ; 10 Facultés des sciences politiques et juridiques ; 4 facultés de Science de l'éducation.

- **L'encadrement extrascolaire**

L'éducation extrascolaire est une intervention éducative généralement organisée en dehors du temps et/ou de l'espace scolaire classique. Elle concerne les jeunes et peut également s'appliquer aux autres tranches de la population. Au sein du système éducatif, elle répond au besoin d'encadrement de ceux qui ne sont pas pris en charge par les autres parcours, notamment les jeunes non scolarisés (*enquête ECAM4 datée de 2014 et évaluant à 8% la proportion des enfants jamais scolarisés*), en situation de décrochage (*48% n'accèdent pas à l'enseignement secondaire*), en cours de scolarisation et/ou qui ont achevé leur formation dans le cadre du cursus formel.

Cet encadrement, qui intègre l'éducation civique, citoyenne et morale, pour adresser l'ensemble des dérives et déviances sociales constatées au sein de la société, est principalement mis en œuvre par les structures du Ministère de la Jeunesse et de l'Éducation Civique.

Ainsi au MINJEC, l'éducation extrascolaire se déploie principalement dans les Centres Multifonctionnels de Promotion des Jeunes (CMPJ), organisés par le décret N° 2010/1099/PM du 07 mai 2010, et qui ont pour mission « *l'encadrement et l'accompagnement extrascolaires de la jeunesse en vue de son épanouissement* ». Toutefois, elle peut se déployer dans d'autres cadres d'intervention tels que les milieux ouverts et les structures formelles.

Le processus de l'éducation extrascolaire est basé sur la non directivité et la pédagogie personnalisée, et peut intégrer des approches pré-normées.

La Recherche Scientifique et l'Innovation est une composante transversale du sous-secteur Education et Formation. Le Système National de Recherche et d'Innovation (SNRI), de par sa transversalité et outre sa mission de développement de nouvelles connaissances, doit être considéré dans le SSEF comme cette entité étatique habilitée à transformer les problématiques en projets de recherche et à collecter les données afin de les mettre à la disposition des différents sectoriels.

Au regard du décret **N° 2012/383 du 14 septembre 2012**, le MINRESI a pour mission d'assurer l'animation, la coordination, la valorisation, la vulgarisation et le contrôle des activités de recherche sur le territoire national. Ce décret prescrit également la coopération internationale en matière de recherche scientifique et d'Innovation en liaison avec le MINREX, le MINESUP et les administrations concernées ; la veille technologie, en liaison avec les administrations concernées.

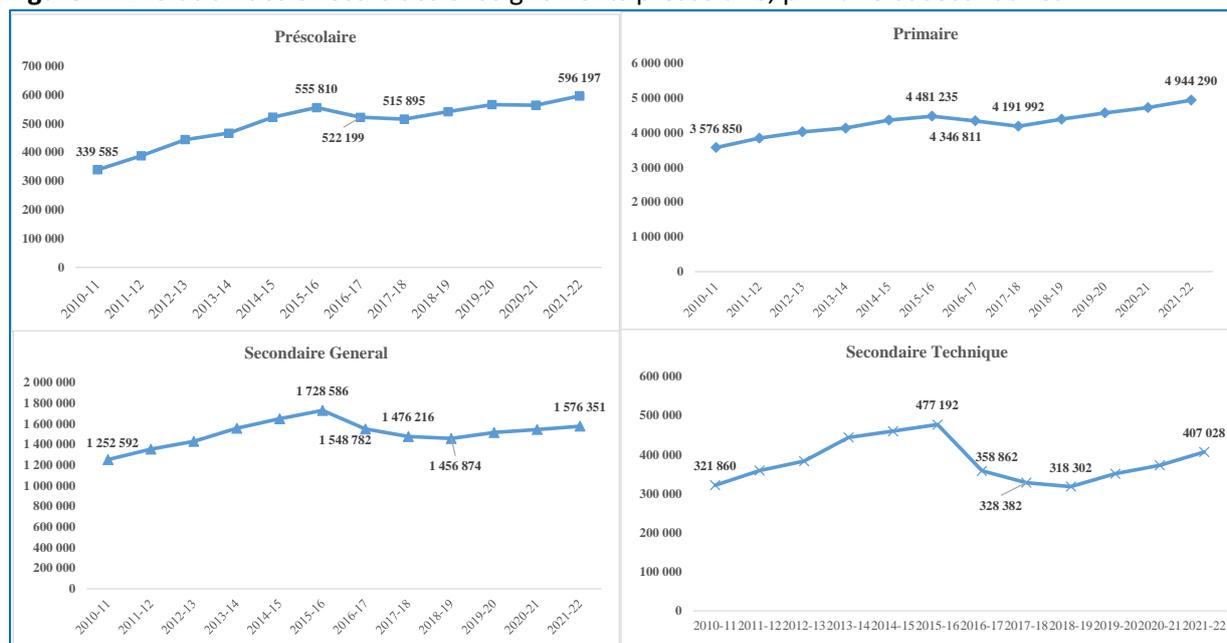
Le MINRESI dispose de huit (08) instituts de recherche dans des domaines variés, qui participent à la formation, au renforcement des capacités et à la densification de la masse critique scientifique notamment le Centre National d'Education dont la mission est de répondre aux besoins de l'amélioration permanente du système éducatif.

2.2. Un recul de la scolarisation lié à la crise dans les régions du Nord-Ouest et Sud-Ouest

Sur la période 2010/2011 à 2021/2022, les effectifs des élèves ont évolué à différents rythmes correspondant à des périodes bien définies presque à tous les niveaux d'enseignement à l'exception de l'enseignement supérieur et de la formation professionnelle.

En effet :

- **Sur la période 2010/2011 à 2015/2016**, l'ensemble des sous- secteurs a connu une croissance remarquables ponctuée par une augmentation des effectifs correspondant respectivement au taux d'accroissement annuel moyen (TAAM) de 8,6%, 3,8%, 5,5%, 6,8% au préscolaire, primaire, secondaire général et secondaire technique ;
- **La période 2015/2016- 2017/2018** marquée la crise sociopolitique dans les régions du Nord-Ouest et Sud- Ouest est caractérisée par une baisse des effectifs des élèves dans le préscolaire (TAAM de -2,5%), primaire (TAAM de -2,2%) et le secondaire général (TAAM de -5,1%) et technique (TAAM de -11,7%) et dans l'enseignement normal (TAAM de -11,2%). En effet, la perte de 37% des effectifs des élèves du primaire dans les deux régions a contribué à la baisse de 3,6% des élèves du primaire au niveau national. La même observation est faite au niveau secondaire général, où, les effectifs baissent de 49% dans les deux régions et de 4,7% au niveau national. Dans l'ESTP, suite au recul d'environ 50% des effectifs, il en a résulté une baisse de 8,5% au niveau national ;
- **La période 2018/2019 à 2021/2022** est marquée par la repise de la croissance des effectifs des élèves à tous les niveaux d'enseignement. Les effectifs ont cru avec un taux d'accroissement annuel moyen (TAAM) de 2,9%, 3,4%, 1,3%, 4,4% au préscolaire, primaire, secondaire général et secondaire technique.

Figure 7 : Evolution des effectifs des enseignements préscolaire, primaire et secondaires


Source : Annuaire statistiques du MINEDUB, MINESEC, MINEFOP, MINJEC, MINESUP

Tableau 8 : Evolution des effectifs des élèves par sous- secteur et par ordre d'enseignement

Niveaux d'enseignement	2011-12	2015-16	2017-18	2019-20	2020-21	2021-22	Croissance 2010 à 2021	Croissance 2010 à 2015	Croissance 2015 à 2017	Croissance 2017 à 2021
Préscolaire	388 585	555 810	515 895	566 330	564 269	596 197	4,8%	8,6%	-2,5%	2,9%
Primaire	3 848 611	4 481 235	4 191 992	4 574 910	4 730 424	4 944 290	2,7%	3,8%	-2,2%	3,4%
Secondaire General 1er cycle	972 234	1 221 799	983 047	1 007 809	1 009 525	1 039 100	1,1%	5,0%	-7,0%	1,1%
Secondaire General 2nd cycle	381 705	506 787	493 169	507 035	534 971	537 251	3,9%	6,8%	-0,9%	1,7%
Second. Technique 1er cycle	242 129	317 958	218 155	214 955	235 011	257 289	1,3%	6,4%	-11,8%	3,4%
Second. Technique 2nd cycle	117 384	159 234	110 227	136 368	137 966	149 739	3,2%	7,7%	-11,5%	6,3%
Formation Professionnelle			40 366	52 792	56 335		0,4%	-100,0%		8,0%
Alphabétisation et ENBF					26 521	29 111				
Enseignement Supérieur	252 376	286 968	320 931	373 689	410 739	-	4,4%	2,7%	3,8%	6,8%
Enseignement normal	31 315	31 237	21 891	15 805	14 879	11 903	-8,4%	0,0%	-11,2%	-11,8%
Jeunesse et éducation civique		4 277	5 279	4 769	5 674	-				

Source : Annuaire statistiques du MINEDUB, MINESEC, MINEFOP, MINJEC, MINESUP

Des tendances similaires peuvent être observées dans l'évolution des effectifs des apprenants de la Formation Professionnelle et permet d'identifier 3 groupes de régions impactées de manière différente :

- Le premier constitué des Régions du Littoral, du Nord et du Sud où nous observons une croissance des effectifs sur la période 2016-2021.
- Le deuxième constitué des Régions de l'Adamaoua, du Centre, de l'Est et de l'Ouest fait état d'une décroissance des effectifs des apprenants entre les années de formation 2016/2017 et 2017/2018, puis une croissance desdits effectifs à partir de l'année de formation 2018/2019 jusqu'en 2020/2021.
- Le dernier groupe composé des Régions du Nord-Ouest, du Sud-Ouest et de l'Extrême-Nord où est observée une évolution particulière des effectifs des apprenants. Dans la Région du Nord-Ouest, les effectifs des apprenants sont décroissants sur toute la période. Dans la Région du Sud-Ouest, nous observons une évolution des effectifs des apprenants en dents de scie et enfin dans la Région de l'Extrême-Nord, l'évolution des effectifs des apprenants est caractérisée par une

croissance pour les années de formation de 2016/2017 à 2019/2020 puis une décroissance pour l'année de formation 2020/2021.

Tableau 9 : Evolution des effectifs des apprenants par Région de 2016 à 2021

Régions	2016/2017	2017/2018	2018/2019	2019/2020	2020/2021
ADAMAOUA	1 877	1 791	1 848	1 970	2 045
CENTRE	15 261	13 271	14 583	18 949	23 381
EST	1 252	1 214	1 298	2 061	1 686
EXTRÊME-NORD	1 891	2 735	3 384	4 366	3 102
LITTORAL	9 245	9 888	10 803	12 000	13 141
NORD	2 040	2 566	2 841	2 965	4 184
NORD-OUEST	6 699	4 686	3 856	1 854	1 518
OUEST	4 704	4 594	4 689	5 584	4 218
SUD	1 491	1 525	1 843	1 900	2 012
SUD-OUEST	2 081	1 061	761	1 143	1 048
Total général	46 541	43 331	45 906	52 792	56 335

Source : Annuaire Statistique de la Formation Professionnelle 2016/2017, 2017/2018, 2019/2020 et 2020/2021, ONEFOP/MINEFOP

2.3. Une capacité d'accueil concentrée sur l'enseignement primaire, insuffisante pour assurer un accès généralisé au 1er cycle secondaire

La scolarisation préscolaire a progressé plus rapidement que le nombre des enfants de 4 et 5 ans. **La capacité actuelle du préscolaire permet de scolariser près de 40% des enfants** de ces âges.

Le nombre des élèves scolarisés dans l'enseignement primaire est supérieur aux nombres des enfants de 6 à 11 ans, notamment en raison des redoublements et malgré des abandons en cours d'études.

C'est au niveau du 1^{er} cycle secondaire que l'on observe un déficit de capacité d'accueil important. Ce niveau a vocation à terme d'accueillir tous les jeunes du Cameroun. En 2021-22, le nombre des jeunes scolarisés à ce niveau ne représente que 42,6% de la classe d'âge.

L'enseignement supérieur et l'enseignement technique et professionnel sont plus développés au Cameroun que dans la plupart des pays voisins.

Tableau 10 : Taux brut de scolarisation et nombres d'apprenant pour 100 000 habitants

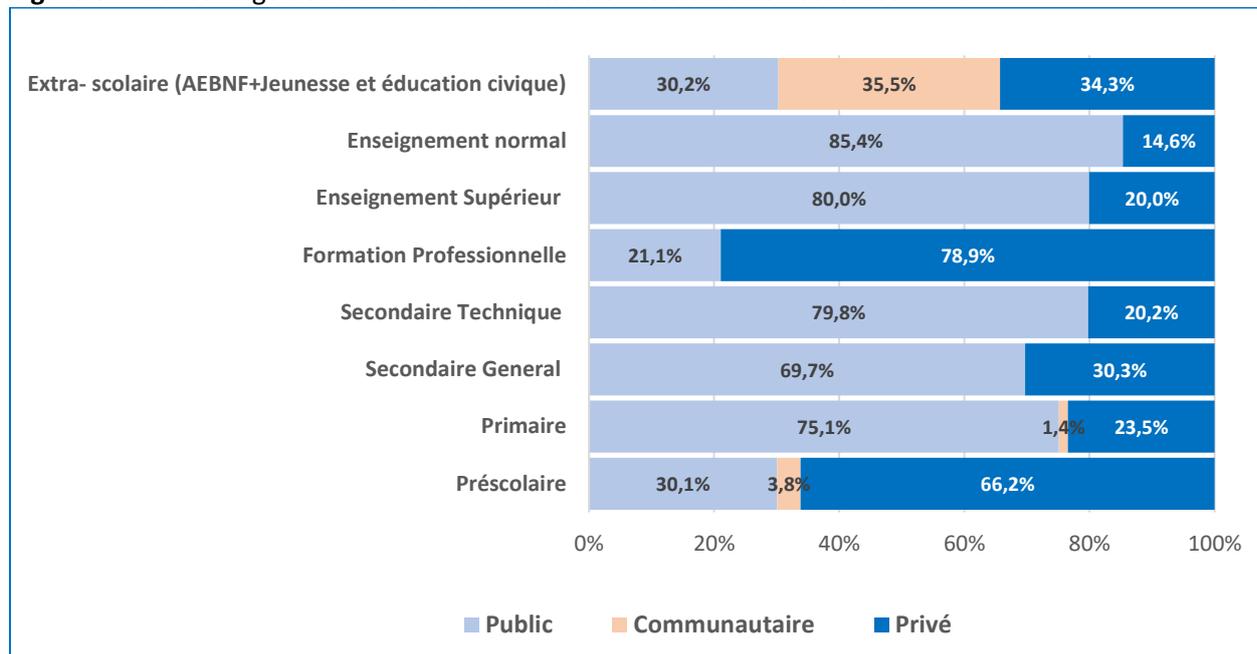
Niveaux d'enseignement	2011-12	2013-14	2015-16	2017-18	2019-20	2021-22
TBS Préscolaire (%)	32,0	36,6	42,0	37,2	39,0	39,5
TBS Primaire (%)	118,9	121,7	127,1	113,5	118,2	118,2
TBS Secondaire 1er cycle (%)	51,1	55,1	58,7	45,0	44,1	42,6
TBS Secondaire gl 2nd cycle (%)	27,6	31,3	33,0	30,6	30,1	31,9
Tech-Professionnel Apprenants pour 100 000 hab	1 785	2 101	2 151	1 413	1 443	1 603
Supérieur-Etudiants/100 000 hab	1 253	1 404	1 294	1 380	1 535	

Source : Annales statistiques du MINEDUB, MINESEC, MINEFOP, MINJEC, MINESUP, population BUCREP

L'offre privée est prépondérante dans l'enseignement préscolaire et pour la formation professionnelle. A tous les autres niveaux, la scolarisation est majoritairement assurée par des établissements publics.

Les formations de l'AEBNF et celles du ministère de la jeunesse et de l'éducation civique sont partagées en proportion équivalentes entre les structures communautaires, publiques ou privées.

Figure 8 : Pourcentage des élèves et étudiants selon le statut de l'établissement



2.4. Des scolarités marquées par des abandons en cours de cycle primaire et des difficultés de la transition vers le secondaire

Une incertitude statistique persiste sur la proportion des enfants jamais scolarisés. L'enquête ECAM4 date de 2014 et évaluait à 8% la proportion des enfants jamais scolarisés. Les statistiques scolaires couplées aux estimations de population ne permettent pas de mettre en concordance les sources statistiques.

Une fois passé le cap de l'inscription en première année primaire, les scolarités sont marquées par **des abandons dès les premières années d'études**. Seulement trois enfants sur quatre atteignent la dernière année du cycle primaire et 52% accèdent à l'enseignement secondaire.

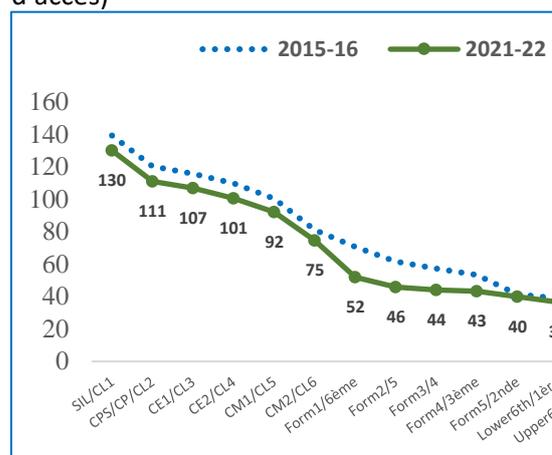
Le décrochage au moment de la transition entre le primaire et le 1^{er} cycle du secondaire est particulièrement net et s'est aggravé au cours de la décennie écoulée : 70% des élèves du CM2 se sont inscrits dans le secondaire en 2021-22 ; ils étaient 80% dix années auparavant.

Tableau 11 : Indicateurs d'accès et de transition

	2010-11	2017-18	2021-22
Taux d'accès primaire	131	125	130
Taux d'achèvement primaire	71	72	75
Taux transition Primaire-1 ^{er} cycle sec.	84	71	70
Taux d'accès Secondaire 1er cycle	60	51	52
Taux d'achèvement Secondaire 1er cycle	53	43	43
Taux transition 1er -2 nd cycle second.	65	80	92
Taux d'accès Secondaire 2nd cycle	34	34	40
Taux d'achèvement Secondaire 2nd cycle	25	25	33

Source : Statistiques scolaires et projections population BUCREP ; calcul des auteurs

Figure 9 : Profil de scolarisation (taux d'accès)



Source : calcul des auteurs

Les redoublants sont plus nombreux dans le système francophone.

La pratique du redoublement demeure bien ancrée dans les écoles francophones où 14% des élèves du primaire et 17% des élèves du 1^{er} cycle secondaire sont des redoublants.

Ces proportions sont très inférieures dans les écoles anglophones, 4% et 5% respectivement.

Tableau 12 : Proportions des redoublants aux cycles d'enseignement primaire et secondaire (%), 2021-22

	Ensemble	Francophone	Anglophone
Primaire	12,6%	14,0%	4,1%
SIL/CL1	13,9%	16,2%	4,4%
CPS/CP/CL2	12,3%	12,7%	3,8%
CE1/CL3	11,8%	13,0%	3,6%
CE2/CL4	12,0%	12,8%	4,6%
CM1/CL5	12,3%	13,7%	4,5%
CM2/CL6	13,3%	15,2%	3,6%
Secondaire 1^{er} cycle	7,3%	17,4%	5,2%
Form1/6	5,4%	9,6%	4,5%
Form2/5	6,0%	8,8%	3,9%
Form3/4	7,4%	12,0%	5,8%
Form4/3	10,6%	35,3%	6,5%
Secondaire 2nd cycle	12,9%	20,1%	9,0%
Form5/2 ^{nde}	8%	9%	11%
Lower6th/1 ^{ère}	19%	27%	6%
Upper6th/Term	10%	21%	8%

Source : Annales statistiques MINEDUB et MINSEC

2.5. Des disparités nombreuses entre ruraux et urbains, filles et garçons ou selon le niveau économique

Disparités suivant le milieu de résidence. Les disparités entre les urbains et les ruraux se renforcent le long du parcours scolaire. Les parcours scolaires des enfants des milieux urbains et ruraux de la première année de l'enseignement du primaire à la fin du premier cycle de l'enseignement secondaire. Elle montre que les urbains présentent une probabilité d'accès en 1^{ère} année du primaire s'élevant à 97% contre 87% chez les ruraux, soit un écart de près de 10 points de pourcentage dès l'entrée à l'école primaire, en fin du cycle primaire (6^{ème} année) l'écart est de 18 points de pourcentage entre le milieu rural (60%) et le milieu urbain (88%). A l'entrée du collège l'écart se creuse encore plus dans la mesure où les urbains ont 80% de chances d'accès au collège contre 50% pour les ruraux. A la fin du second cycle secondaire, les écarts urbains versus ruraux sont tels qu'on arrive à une probabilité d'achèvement du lycée estimée à 5% seulement pour les ruraux contre 27% pour les urbains. Au total, on remarque une situation scolaire défavorable aux ruraux qui commence relativement dès leur entrée au primaire

et se poursuit tout au long du parcours scolaire. (Estimation des auteurs à partir des données MICS 2013-2014)

Disparités selon le genre. La population scolarisée au préscolaire est majoritairement composée de filles soit 50,2 % du total. Mais, on note une baisse du rapport de féminité en 2021/2022 par rapport à l'année dernière, soit 100,9 % en 2021/2022 contre 101,4 % en 2020/2021. Le nombre d'élèves garçons dans le primaire reste supérieur d'un peu plus de 5 points à celui des filles (47,3%).

En vue d'améliorer l'accès et l'équité en formation professionnelle, les efforts consentis par le Gouvernement ont permis tout au long de la période d'arriver à une augmentation de 6,7% du nombre d'apprenants de 52 792 en 2020 contre 56 335 en 2021 avec une quasi équitable répartition selon le sexe. Toutefois, la part des hommes représente 53% de la demande globale en 2021. Le secteur public a accueilli environ 20% des apprenants pour l'année de formation 2020/2021. Les SAR/SM accueillent plus de 94% des apprenants dans le secteur public et les CFM moins de 0,4% des apprenants. Au cours de cette même période, 7977 apprenants ont été enregistrés dans les Centre Multifonctionnels de Promotion des Jeunes (CMPJ) marqué par une majorité des filles (52%).

Au niveau du secondaire, le taux de brut de scolarisation au secondaire est passé de 47,47% en 2019/2020 à 47,54% en 2020/2021. Le taux brut d'admission en première année du secondaire a enregistré une baisse au cours de la période passant de 50,18% à 48,01%. Les disparités selon le genre à ces deux indicateurs se sont perpétuées dans le temps avec une forte domination des garçons en moyenne 53% sur la période. 36% des filles ont été également inscrites dans les filières scientifiques sur toute la période.

Les disparités de genre dans le secondaire se répercutent dans l'enseignement supérieur. Les inégalités de sexe sont également observées dans l'accès au supérieur ; on note en effet que les filles ont relativement moins accès comparativement aux garçons. De 2020 à 2021, les filles ont représenté en moyenne 45% des effectifs inscrits à l'enseignement supérieur. Ceci serait juste la conséquence de la répartition des garçons et des filles en fin du secondaire déjà défavorable aux filles. Si elles sont davantage présentes dans les universités privées comparativement aux garçons (elles comptent entre 54% et 56% des effectifs), les filles sont en revanche moins représentées dans les universités publiques (elles sont 45% en 2019 et 43% en 2020 et en 2021).

Disparités suivant le niveau de vie. Les plus pauvres ont 20% moins de chance d'être scolarisés comparés aux plus riches et ils restent moins longtemps à l'école. L'origine socioéconomique est l'une des dimensions importantes à prendre en considération dans la lutte contre les inégalités dans le parcours scolaire des enfants. Près de 77% des non-scolarisés sont issus des deux premiers quintiles des ménages les plus pauvres. Concernant la scolarisation aux différents niveaux d'enseignement, on remarque que les 20% les plus pauvres sont relativement peu représentés dans les différents segments du système éducatif (Source : estimation des auteurs à partir des données MICS 2013-2014).

Disparités selon la vulnérabilité (déplacés internes et réfugiés). En matière de scolarisation des réfugiés, l'on note que 4 637 élèves du préscolaire sont en situation de vulnérabilité (réfugiés et déplacés internes). L'analyse des effectifs des réfugiés au préscolaire montre une baisse de 64,6 % en 2021/2022 par rapport à l'année scolaire précédente. La situation est similaire pour les déplacés internes soit 64,8 % de moins qu'en 2020/2021. La baisse des effectifs des élèves a été plus marquée chez les filles que chez les garçons, qu'il s'agisse des réfugiés ou des déplacés internes.

Au primaire, le Cameroun a accueilli 84,5 % d'enfants réfugiés scolarisés dans les écoles primaires dans les ZEP. Au niveau régional, les régions de l'Est (41,0 %), de l'Extrême-Nord (20,4 %) et de l'Adamaoua (17,5 %) disposent de la quasi-totalité des réfugiés soit 78,9 % d'entre eux. Le même constat est fait dans le primaire public, où les régions de l'Est (38,5 %), de l'Extrême-Nord (19,9 %) et de l'Adamaoua (17,3 %) scolarisent près de 75,7 % de l'ensemble des réfugiés du primaire public. En général, les écoles primaires publiques concentrent 96,0 % des élèves réfugiés dans les régions ZEP contre 3,5 % pour le privé et 0,5 % au niveau communautaire. Selon le sexe, on enregistre plus d'élèves réfugiés de sexe masculin, soit 55,4 % de l'ensemble des réfugiés scolarisés. L'on relève par ailleurs un grand afflux des

déplacés internes scolarisés au primaire dans les régions de l'Extrême-Nord (26,4 %), du Sud-Ouest (20,0 %), du Littoral (13,8 %), et de l'Ouest (11,3 %). Ces quatre régions concentrent un peu plus de la moitié de l'effectif national des déplacés internes scolarisés, soit 71,4 % de l'ensemble des déplacés internes. On constate en outre que les élèves déplacés internes sont plus répandus dans les ZEP soit une proportion de 35,1 % dans l'ensemble, avec 55,1 % de garçons. Parmi les 159 707 élèves déplacés internes scolarisés au primaire sur l'étendue du territoire national, le public, le privé et le communautaire concentrent respectivement 72,1 %, 26,9 % et 1,0 %.

S'agissant de la prise en compte des Personnes Socialement Vulnérables (PSV) admises dans les Centres de Formation Professionnelle au Cameroun, il ressort de l'analyse des données statistiques sur la formation professionnelle que cette catégorie de personnes est au nombre de 1 406 soit 2,5% de l'effectif total des apprenants en 2021 contre 4,7% en 2020. Si les enfants Orphelins Vulnérables sont les plus nombreux (684), les Déplacés Internes occupent une part importante parmi les PSV à raison de 369 déplacés internes soit 26% de l'ensemble. Pour ce qui est de l'éducation civique, 464 déplacés internes ont été enregistrés entre 2020 et 2021.

Disparités suivant l'approche handicap. L'éducation inclusive repose sur le principe que tous les enfants en âge scolaire ont le droit à une éducation de qualité qui répond à leurs besoins éducatifs fondamentaux et enrichit la vie des élèves. Cette éducation se concentre en particulier sur les groupes vulnérables et défavorisés. Il vise à maximiser le potentiel de chaque enfant scolarisé. L'objectif ultime dans cette perspective est de réduire toutes les formes de discrimination et de promouvoir l'inclusion et la cohésion sociale. Au Cameroun, les écoles inclusives accordent une attention particulière aux enfants vivant avec un handicap, aux minorités ethniques, aux réfugiés et aux personnes déplacées à l'intérieur du pays.

Ainsi, l'on note au cours de l'année 2021/2022, 6 897 élèves à mobilité réduite sur 12 321 cas existant vivant avec un handicap, au primaire. Au courant de l'année 2020/2021, 304 personnes en situation d'handicap ont été enregistrés, soit environ 0,5% avec une prédominance chez les femmes (plus de 64%) contre 0,8% en 2019/2020. Les apprenants en situation de handicap moteur sont les plus nombreux et représentent environ 54% de l'ensemble en 2020/2021. L'on note également dans la même période une présence de 83 adhérents vivant avec un handicap avec une majorité moteur dans les CMPJ.

2.6. Des acquis scolaires insuffisants

La très grande majorité des élèves du primaire ont des difficultés dans l'apprentissage de la langue et des mathématiques. En 4^{ème} année d'études, presque 9 élèves sur 10 ont des difficultés dans l'apprentissage de la langue d'enseignement et ces difficultés concernent l'ensemble des items en passant par la grammaire, la production d'écrits, l'orthographe et la conjugaison. Pour les mathématiques, les évaluations de la 6^{ème} année montrent qu'environ 7 élèves sur 10 ont des difficultés.

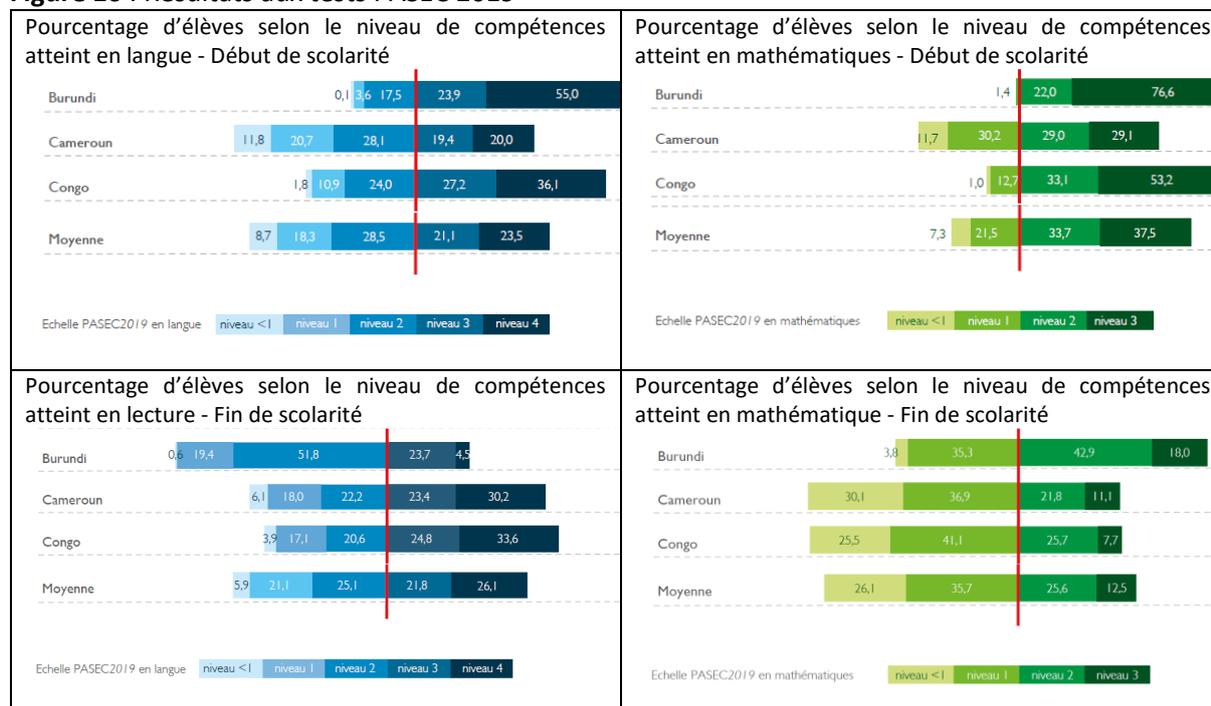
Ces moyennes cachent des disparités importantes. En effet, les élèves des **zones rurales sont moins performants que ceux des zones urbaines** dans les deux disciplines ; **Les filles performant mieux que les garçons en langue d'enseignement et que l'inverse est observé en mathématiques** ; Les élèves du privé performant mieux que ceux du public ; Les élèves les plus âgés performant moins que les plus jeunes dans les deux disciplines.

L'évaluation PASEC réalisée en 2019 confirme ces résultats médiocres et en deçà de la moyenne par rapport aux autres pays. Les acquis des élèves ont été testés au cours préparatoire deuxième année (CP2) et au cours moyen deuxième année (CM2). Les élèves ont été évalués en langue et mathématiques pour le CP2 et en lecture et mathématiques pour le CM2. Neuf autres pays ont également participé à cette évaluation (EGRA et EGMA) des apprentissages, aux mêmes niveaux, permettant ainsi de réaliser des comparaisons.

En début de scolarité primaire, 60,6 % d'élèves de CP2 sont en dessous du seuil suffisant de compétences en langue, et c'est aussi le cas pour 41,9 % d'élèves en mathématiques. Ces proportions

sont plus élevées pour les jeunes camerounais que pour la moyenne des pays PASEC. En fin de cycle primaire, 46,7% des élèves de CM2 se situent en deçà du seuil de compétences en langue et 67% en mathématiques. Une forte proportion d'élèves éprouve de nombreuses difficultés d'apprentissage.

Figure 10 : Résultats aux tests PASEC 2019



Source : PASEC résultats des évaluations 2019

Il n'existe pas de données d'évaluation sur les acquis du secondaire mais les résultats des examens sont relativement faibles dans les régions en crise. La crise sécuritaire dans les provinces anglophones a largement impacté les examens, que ce soit en termes d'inscrits ou de taux de réussite. Les régions septentrionales présentent des taux de réussite relativement faibles par rapport aux autres régions.

Les facteurs de la qualité identifiés dans les analyses multivariées des évaluations des acquis permettent de dégager quelques enseignements pratiques. Les élèves qui disposent d'un livre de lecture et/ou de mathématiques tendent à être plus performants et enfin la fréquentation du préscolaire avant le cycle primaire par un élève de CM2/CL6 augmente la performance. Les apprentissages médiocres peuvent être reliés au fait qu'une partie limitée des ressources est allouée aux moyens susceptibles d'améliorer la qualité de l'éducation et le reste à charge des familles reste important, posant un problème persistant d'équité (géographique et entre les plus riches et les plus défavorisés).

La dotation en manuels scolaires, soutenue par les bailleurs de fonds, est à même d'augmenter les résultats. Pourtant, des analyses de vidéos révèlent que ces manuels sont peu utilisés en classe. Des observations de leçon ont permis de dégager des pratiques pédagogiques susceptibles de favoriser les acquis. Les pratiques pédagogiques font encore peu appel à une véritable participation des élèves, à des stratégies telles que la métacognition et le travail de groupe. Certaines classes ont des effectifs pléthoriques et les enseignants reçoivent peu de formation continue.

2.7. Un financement public limité, composé principalement de salaires et insuffisamment consacré à l'enseignement primaire

Les dépenses publiques d'éducation demeurent limitées. Elles représentent 3% du Produit Intérieur Brut, un niveau d'investissement éducatif modeste, en partie dû à la faiblesse des revenus de l'Etat, mais aussi à une allocation sectorielle limitée.

Les dépenses d'éducation sont constituées en très grande partie de dépenses salariales. Les dépenses salariales représentent plus de 87% de l'ensemble des dépenses courantes d'éducation. La part des dépenses en matériel et fourniture pédagogique, supports essentiels de la qualité, est limitée, elle représente seulement 3 % pour le MINEDUB et plus faible encore, le Ministère des enseignements secondaires (MINESEC) ne consacre pratiquement rien pour ces dépenses.

En 2018, la part des dépenses pour le primaire est faible (31%) et loin de ce qui est attendu (45%) pour un pays qui n'a pas atteint l'universalisation du niveau. Le MINESEC a, de loin, le plus important budget à l'intérieur du secteur de l'éducation. Avec 461 milliards de dépenses sur un budget sectoriel de 853 milliards en 2023, les dépenses du MINESEC dépassent sensiblement la moitié des dépenses du secteur. Le ministère de l'éducation de base (MINEDUB) vient en seconde position avec un peu plus de 254 milliards de dépenses, soit 31% des dépenses du secteur. L'enseignement supérieur arrive en 3ème position avec 8,6% des dépenses du secteur. Les autres ministères arrivent largement derrière et, dans leur ensemble, ils ne consomment que 7,5% des dépenses du secteur.

Le pays dépense peu par élève du primaire et relativement beaucoup pour le secondaire. Le Cameroun dépense peu par élève/étudiant pour le primaire et beaucoup plus que la moyenne des pays comparables au secondaire. Pour le primaire, le pays dépense en moyenne par élève 6 % de la valeur du PIB par habitant contre environ 12 % pour les pays d'Afrique subsaharienne. Pour le secondaire, la dépense par élève est de 25 % contre 20 % pour les pays comparateurs. Un rapport élèves-maîtres élevé, plus de 68 élèves par enseignant, combiné à l'utilisation intensive des maîtres des parents (plus de 79 % des enseignants sont des maîtres des parents) en sont les principales raisons de cette faiblesse pour le primaire. En revanche, le trop faible rapport élèves-maîtres tire à la hausse les coûts unitaires dans le secondaire, en moyenne dans le secondaire 2nd cycle général, un enseignant est en charge de 15 élèves seulement.

Les familles contribuent de manière importante aux dépenses d'éducation. Si on regarde la totalité des dépenses d'éducation du pays, on estime les dépenses des familles à 31% et 21% respectivement pour le primaire et le secondaire. Autrement dit, l'éducation au Cameroun est loin d'être gratuite pour les familles. Elles dépensent, principalement, pour la scolarité de leurs enfants mais aussi pour le support aux Association des Parents d'Elèves (APE).

2.8. Un encadrement des élèves insuffisant dans les écoles publiques primaires

Les conditions d'encadrement des élèves dans les écoles primaires publiques ne sont pas bonnes. Les 3,7 millions d'élèves scolarisés dans ces écoles sont encadrés par 65 800 enseignants, un pour 51 élèves, avec des disparités très importantes selon les régions, 79 dans le Nord et 32 dans le Littoral.

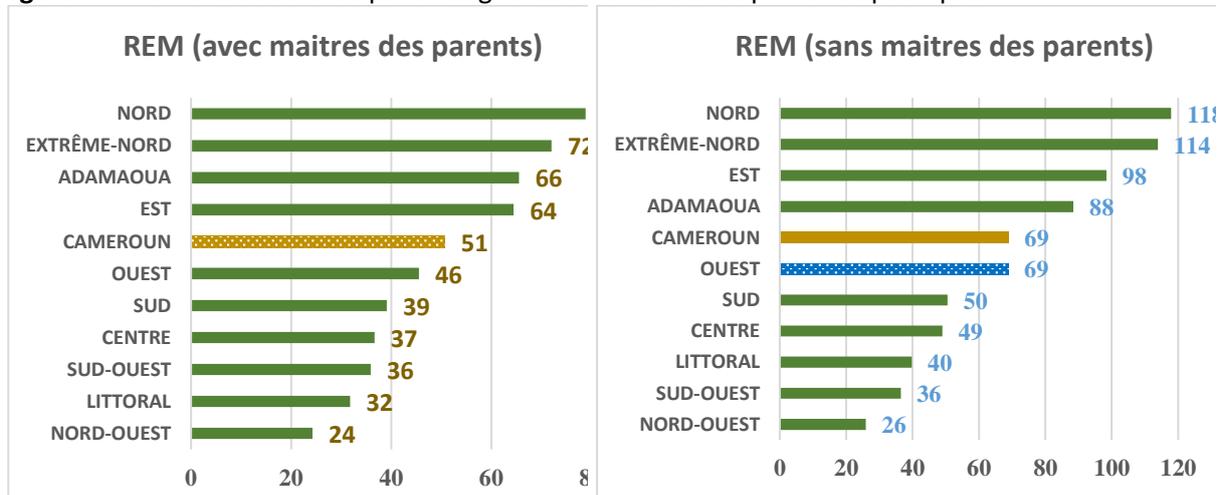
Plus préoccupant, et contrairement aux engagements de les réduire, l'appel aux maîtres des parents se poursuit. Sans leur apport, le nombre des élèves par enseignant serait de 69, et supérieur à 100 dans les régions du Nord et de l'Extrême Nord.

Tableau 13 : Enseignants des écoles primaires publiques, 2021-22

	Enseignants		Rapport Elèves/maîtres	
	Nombre total dans les écoles publiques	Dont Maîtres des parents/communes	Avec les maîtres des parents	Sans les maîtres des parents
CAMEROUN	65 839	18 065	51	69
ADAMAOUA	4 062	907	66	88
CENTRE	10 622	2 240	37	49
EST	4 508	1 235	64	98
EXTRÊME-NORD	11 814	4 510	72	114
LITTORAL	4 926	1 017	32	40
NORD	8 657	3 782	79	118
NORD-OUEST	4 443	175	24	26
OUEST	9 282	3 360	46	69
SUD	3 808	789	39	50
SUD-OUEST	3 717	50	36	36

Source : annuaire statistique MINEDUB

Figure 11 : Nombre des élèves par enseignants dans les écoles primaires publiques



Source : annuaire statistique MINEDUB

Source : annuaire statistique MINEDUB

Pour le primaire, l'appel aux maîtres des parents en substitution aux enseignants de l'Etat amplifie la faiblesse du coût moyen par élève. Pour le primaire, les maîtres des parents représentent 27% du corps enseignant. Si on valorise les maîtres des parents au même niveau que la rémunération des contractuels, le budget du primaire augmenterait de plus de 40 milliards FCFA.

La répartition territoriale des enseignants dans les écoles pose un problème de planification et de gestion. Le nombre des enseignants affectés dans chaque école n'est pas lié au nombre des élèves scolarisés.

L'enseignement secondaire public fait également appel à des maîtres de parents ou vacataires. Dans le second cycle de l'enseignement secondaire général, le nombre d'heures hebdomadaire moyen d'un enseignant est de 12 heures alors que l'obligation de service hebdomadaire est de 18 heures.

2.9. Des diplômés qui ont des difficultés à s'insérer sur le marché du travail

L'éducation produit des bénéfices économiques et sociaux incontestables. En revanche, restent des difficultés d'insertion pour les plus scolarisés qui se traduisent par des niveaux de chômage et de sous-emploi élevés.

Sur le plan institutionnel, il convient de renforcer la structuration de l'offre de la formation technique et professionnelle. Dans cette optique, il faudrait renforcer les liens encore limités entre le secteur éducatif et le monde de l'emploi. Ceci en lien avec la prédominance de l'emploi informel (90%), qui complexifie la structuration des filières de formation techniques et professionnelles.

L'éducation ne fournit pas une main-d'œuvre qualifiée en quantité suffisante pour l'économie. Si on se positionne maintenant par rapport à la compréhension de la relation de l'éducation et du monde économique, une des missions du système éducatif est de fournir pour ce dernier une main-d'œuvre qualifiée en quantité suffisante. Les résultats de l'analyse diagnostique montrent une inadéquation entre les deux entités. D'un côté le monde économique ne trouve pas assez pour satisfaire ses besoins et, de l'autre côté, le système éducatif produit des sortants qui n'arrivent pas à s'intégrer dans le monde économique ou qui s'intègrent dans des emplois peu compatibles à leur niveau de formation. Il est clair, au vu des résultats, que la multiplication des structures en charge de la formation et les différentes offres disponibles n'ont pas significativement amélioré cette adéquation. Elle a augmenté les coûts de transactions, les duplications et les difficultés pour asseoir une politique harmonisée qui permettrait au système éducatif de remplir sa mission.

2.10. La professionnalisation de l'enseignement supérieur en développement

L'offre d'enseignement supérieur croissante mais déséquilibrée du point de vue disciplinaire. Le pays est passé d'une unique université publique (Université de Yaoundé) dans les années soixante à huit universités d'État et 264 instituts privés d'enseignement supérieur en 2017. Pour les universités publiques.

Les filières classiques et facultaires attirent la plus grande proportion des étudiants de l'enseignement supérieur public (77,2% en 2021-2022), surtout dans les filières des Art, Lettres et Sciences Humaines, des Sciences Economiques et de Gestion ou des Sciences Juridiques. Les filières techniques et professionnelles sont toutefois en progression, avec 22,8% des étudiants contre 17,7% en 2015-2016.

Tableau 14 : Evolution des effectifs d'étudiants par filière

	2010-11	2015-16	2019-20	2020-21
Etablissements publics	207 887	237 761	300 223	326 317
Filières classiques et facultaires	168 144	195 759	233 920	251 859
Arts Lettres et Sciences Humaines	45 393	48 456	58 441	62 922
Sciences Économiques et de Gestion	49 718	59 367	67 568	72 750
Sciences	35 135	39 478	49 582	53 385
Sciences de l'éducation	2875	4698	5498	5919
Sciences Juridiques	35 023	43 760	52 831	56 883
Filières Technologiques et Professionnelles	39 743	42 002	66 303	74 458
Agriculture (hors IUT)	916	1 409	1 951	2 190
Agralimentaire (hors IUT)	768	1 065	1 745	1 960
Formation des enseignants	21 982	16 481	25 749	28 916
IUT (Bac+2)	9 295	12 040	19 691	22 113
Santé	3 464	4 013	7 511	8 435
Sciences de l'Ingénieur (hors IUT)	3 152	5 685	7 470	8 389
Sciences vétérinaires (hors IUT)	166	1 309	2 187	2 456
% filières technologiques et professionnelles	19,1%	17,7%	22,1%	22,8%
Etablissements privés	36 346	49 207	70 742	82 349
Total Effectifs étudiants public et privé	244 233	286 968	373 689	410 739

Source : statistiques MINESUP

Pour développer l'offre d'enseignement supérieur dans la perspective de la professionnalisation et du renforcement des filières scientifiques et technologiques, le gouvernement ambitionne de mettre en œuvre le Plan STEM (Science, Technology, Engineering and Mathematics). Dans l'Enseignement Supérieur, cela consiste à actionner plusieurs leviers dont : (i) l'orientation massive des élèves vers les filières scientifiques ; (ii) le renforcement des filières scientifiques (construction/équipement des laboratoires et ateliers de technologie).

Les mesures prises pour développer les filières scientifiques et technologiques :

1^{ère} mesure Ouverture de tous les établissements professionnels et technologiques créés par le Chef de l'État lors de la réforme historique du 19 janvier 1993. Cela est, aujourd'hui chose faite. L'offre de formation s'est considérablement densifiée dans les 8 universités existantes.

2^{ème} mesure Ouverture de tous les établissements technologiques et professionnels créés par le Chef de l'État. Citons à l'université de Maroua, l'ENS, à l'université de Bamenda, le HTTC, le HTTTC de Bambili, le COLTECH et à l'université de Buea, le HTTTC de Kumba, la FAVM, le COLTECH etc... et bien d'autres **FMSB de Dschang, ENS Bertoua, ENSET d'Ebolowa etc.**

3^{ème} mesure la Mise en application de la loi d'orientation de l'enseignement supérieur promulguée par le Chef de l'État le 16 avril 2001 en promouvant l'enseignement supérieur privé (essentiellement consacré aux filières professionnelles, à plus de 95 %). Aujourd'hui, plus de 250 Instituts privés d'enseignement supérieur existent au Cameroun et mettent sur le marché de l'emploi, chaque année, plus de 10 000 professionnels bien formés, dans des domaines pratiques aussi divers que variés (électricité, électronique, mécanique auto, chaudronnerie, soudure, métiers du bois, tôlerie-peinture, secrétariat de direction, bureautique, expertise-comptable, plomberie, froid, génie civil, robotique, banques, finances, commerce, techniques biomédicales et médico-sanitaire etc.)

4^{ème} mesure la Diversification des diplômes professionnels. Le Ministère de l'Enseignement Supérieur a créé en 2006 la Licence et le Master professionnels (qui n'existaient pas au Cameroun), le DSEP (Diplôme Supérieur d'Études Professionnelles) et le HPD (Higher Professional Diploma). Ces diplômes s'ajoutent au BTS et au HND et permettent de mieux sanctionner les curricula professionnels par les diplômes pertinents.

5^{ème} mesure Promotion de la professionnalisation des enseignements dispensés par les facultés classiques sans négliger la formation fondamentale et théorique (ce qu'on appelle les savoirs-savants). Le 2^e programme du DSCE mis en œuvre au Ministère de l'Enseignement Supérieur (modernisation et professionnalisation des établissements facultaires classiques, programme destiné à implémenter cette mesure.

6^{ème} mesure Création d'un type d'enseignant spécifique à la professionnalisation. Cela a été fait le 14 novembre 2010. En effet, le Ministère de l'Enseignement supérieur a créé, avec l'aval du Premier Ministre, Chef du Gouvernement, le HDPT (Habilitation à Dispenser des Enseignements Professionnels et Technologiques) sur la base de la VAE (valorisation des Acquis de l'Expérience) prescrite par le système LMD.

Faut-il encore le rappeler, l'institution de HDPT consacre la mise en place des mécanismes permettant d'impliquer et de valoriser l'apport de professionnels non universitaires dans le développement des universités.

7^{ème} mesure Généralisation des incubateurs d'entreprises dans les universités.

L'objectif clairement affiché ici est d'apprendre aux étudiants, toutes filières confondues, à créer et à gérer des entreprises. On peut citer quelques incubateurs d'entreprises existant : l'ENSP à l'Université de Yaoundé 1, l'ESSEC à l'Université de Douala, l'ENSP à l'Université de Maroua ETC... Cette expérience est appelée à s'étendre et à se généraliser dans tous les établissements des Universités publiques du Cameroun.

Chaque incubateur reçoit du Ministre chargé des PME 150 000 000F pour les projets conçus par des étudiants. Il est également encouragé la mise sur pied des juniors entreprises managées par des étudiants encadrés par les vice-recteurs chargés de la recherche, de la coopération et des relations avec le monde des entreprises.

8^{ème} mesure L'équipement des laboratoires. La déconcentration budgétaire permet aux chefs d'établissement de le faire, depuis le décret présidentiel d'octobre 2005.

9^{ème} mesure concerne les programmes professionnels qui doivent, mieux que par le passé, être régulièrement actualisés par les universités, puis validés par le Ministère de l'Enseignement Supérieur.

10^{ème} mesure L'optimisation et la densification de l'offre infrastructurelle. Elle est sous-tendue par le PRO-ACTP (Programme d'Appui à la Composante Technologique et Professionnelle de l'Enseignement Supérieur, financé à hauteur de 31 045 000 000 F) et le projet AGIR (Activités Génératrices des Initiatives Rentables) financé sur fonds PPT (4 500 000 000 F à l'École Nationale Supérieure Polytechnique de l'Université de Yaoundé 1). Quid du diagnostic opéré sur la professionnalisation au Cameroun.

Par ailleurs, conscient des insuffisances du système universitaire relatives à la faible dynamique université-entreprise, à l'insuffisance quantitative de l'offre de formation professionnelle, à l'inadéquation entre les formations offertes et les besoins du marché du travail, le Gouvernement dans son document de stratégie du secteur éducatif, a pris l'engagement d'orienter 30% des étudiants vers les filières technologiques et professionnelles. Ceci appelle la mise en place d'un vaste programme d'opérationnalisation des établissements technologiques créés dans le cadre de la réforme universitaire de 1993 et la création de nouveaux établissements à vocation technologique et professionnelle.

L'objectif ici est d'améliorer et de moderniser l'enseignement supérieur, de manière à amener les filières technologiques et professionnelles du supérieur à accompagner durablement le développement socioéconomique du pays. Concrètement, il est question d'accroître la quantité et la qualité des ressources humaines dans les domaines stratégiques définis par la SND30. L'atteinte de cet objectif est mesurée par le pourcentage des étudiants formés dans les établissements technologiques et professionnels de l'enseignement supérieur.

Ainsi pour l'exercice 2022, on note une augmentation de la capacité d'accueil des établissements technologiques et professionnels, grâce aux constructions et réhabilitations des infrastructures académiques et sociales, **5 400** places supplémentaires ont été générées durant l'année académique 2021-2022.

L'enseignement supérieur a ainsi pu se doter de :

- 3 391 personnels de santé humaine et animale formés contre 2 387 en 2021, soit une augmentation de 1004 personnels ;
- 2 681 personnels enseignants du secondaire formés contre 5 892 en 2021 soit une baisse de 3 210 personnels ;
- 13 291 ingénieurs et techniciens supérieurs dans le domaine technologique contre 13 476 en 2021, soit une baisse de 185 ;
- 12 718 professionnels formés dans les établissements professionnels du tertiaire contre 10 047 en 2021 soit une hausse de 2 671 ;

- 3 300 ingénieurs agronomes, des techniciens agricoles et/ou halieutiques contre 2 800 l'année précédente soit une hausse de 500 ingénieurs agronomes ;
- 3 918 professionnels dans les industries culturelles et touristiques contre **7 708** en 2021 soit une baisse de 3 790 professionnels.

Relevons que la baisse des effectifs des formés dans certaines filières s'explique par la limitation des effectifs lors des recrutements et la réforme des programmes des examens nationaux du MINESUP (BTS, HND). Le nombre d'inscrits en diminution pourrait aussi s'expliquer par la crise dans les régions du Nord- Ouest et du Sud-Ouest.

L'accroissement du nombre d'enseignants dans les universités publiques a induit une amélioration atone du ratio d'encadrement à encourager. Entre 2017 et 2021, le nombre d'enseignants est passé de 4678 à 6461. Dès lors, le ratio d'encadrement est passé de 53 à 50, faisant du Cameroun le pays qui performe le moins bien sur ces indicateurs par rapport à un ensemble de pays comparateurs en Afrique. Ce ratio d'encadrement élevé a potentiellement des incidences sur la qualité.

Il existe un cadre institutionnel et réglementaire qui organise de manière complète la gestion de carrière des Enseignants Chercheurs (EC) dans l'ES. Toutefois, lors du recrutement des enseignants, ayant au cours de leur carrière à effectuer de la recherche, les organes mis en place par le Ministère de l'Enseignement Supérieur ont/auront un rôle central pour la structuration d'une recherche à objectifs stratégiques et la création d'équipes de recherche. Le mode de promotion des enseignants-chercheurs qui prend en compte les compétences en recherche des candidats devra également tenir compte de ces réorientations.

Dans le souci de permettre au secteur privé de capter la plus-value du système universitaire en termes de créations de richesses, le MINESUP a signé le 02 octobre 2018 **la charte Université-Entreprise**. Il s'agit de memoranda avec les groupements patronaux et certaines entreprises. La signature des Conventions de partenariat entre le ministère et le GICAM, le MECAM, l'ECAM, la BC-PME, le FNE, l'APME, le CFCE et le CARPA, a marqué un tournant décisif du projet de Dialogue Universités-Entreprises. Ce partenariat dans sa forme large devrait contribuer à résoudre plusieurs problèmes :

- Le rendement externe de notre enseignement supérieur de sorte que l'on puisse apprécier, de manière chiffrée, l'impact de l'enseignement supérieur sur la croissance économique et le développement de notre pays ;
- L'adéquation formation-emploi pour répondre aux besoins du développement de manière générale et spécifiquement du système productif national. Cela permettrait de ce fait d'améliorer la qualité de notre enseignement supérieur ;
- La formation en alternance pour acquérir à la fois les savoir-savants (formation théorique) et les savoir-faire (formation pratique) afin d'assurer une meilleure employabilité des diplômés de l'enseignement supérieur ;
- L'agrandissement de la base fiscale (nombre d'entreprises) à travers l'amélioration du processus de mise en place et de fonctionnement des incubateurs d'entreprises et des start-ups au sein des Universités d'Etat et en collaboration avec les entreprises partenaires.

Par ailleurs, afin de rapprocher l'université de la société, notamment du monde socio-économique, le MINESUP a opté pour la mise en place des incubateurs dans les universités. A date, la quasi-totalité des universités d'Etat camerounaises disposent d'un incubateur au moins. De nombreuses start-up et entreprises en sortent, ce dans différents domaines d'activités (numérique, agro/industrielle-alimentaire, environnement, hydrocarbure, intelligence artificielle, construction navale...).

Il faut également relever l'introduction dans les programmes universitaires, de certains modules de formation à l'esprit entrepreneurial, à l'instar du Projet Professionnel de l'Étudiant (PPE) de la Faculté des Sciences de l'Université de Yaoundé I, du projet un Étudiant-un Projet- une Innovation (EPI) de

l'École Nationale Supérieure Polytechnique de l'Université de Douala, initiatives que le MINESUP entend vulgariser dans toutes les Universités d'État.

La promotion de cet esprit entrepreneurial se traduit également par la mise sur pied dans l'enseignement supérieur du concept **Statut National Etudiant-Entrepreneur (SNEE)**. Ledit statut vise à maximiser le renforcement de la formation pratique des étudiants, l'employabilité par l'auto-emploi et la création d'entreprises, la promotion de l'insertion professionnelle et l'incitation à la création d'entreprise.

Afin de promouvoir la formation à distance, le MINESUP s'est lancé dans la création dans les Universités d'État des Centres de Développement du Numérique Universitaire. Il en compte 10 à son actif en 2022.

Toutes ces initiatives, si elles sont soutenues, vont permettre la résorption d'un certain nombre de problèmes d'ordre infrastructurel.

2.11. Un recul marqué des valeurs morales, civiques et citoyennes, et une croissance du besoin d'encadrement extrascolaire

Un recul marqué des valeurs morales, civiques et citoyennes. Il est de plus en plus observé une tendance à l'accroissement des discours de haine au sein de la société y compris sur les réseaux sociaux, lesquels fondent le terreau de la violence et de l'extrémisme, menaces au vivre ensemble harmonieux. La montée des incivilités s'observe également par le non-respect des lois régissant la société, le non-respect de la chose publique et même parfois des atteintes graves contre les autorités établies. Enfin, du point de vue strictement moral, de nombreuses déviances affectent quotidiennement et gravement la société et la jeunesse.

Croissance du besoin d'encadrement extrascolaire. Malgré les efforts du gouvernement pour adresser la question de l'inadéquation formation-emploi, une grande proportion de jeunes éprouvent des difficultés à s'insérer dans la vie active. Par ailleurs, les difficultés de scolarisation laissent de nombreux jeunes hors du système et accentuent la nécessité de parcours alternatifs, susceptibles de faciliter leur insertion socio-économique par des solutions et approches méthodologiques pratiques, pragmatiques et ciblées. Les différentes crises qui affectent le Cameroun accentuent la demande des jeunes à cet égard. Le besoin d'encadrement nécessite ainsi, tant les structures et équipements adéquats que le personnel compétent en nombre suffisant.

2.12. Une gestion et pilotage du système éducatif à renforcer

La multiplication des structures en charge du système éducatif augmente les coûts de transactions. Comparativement à la précédente analyse où quatre ministères étaient en charge du secteur éducatif, actuellement ce sont six ministères qui sont en charge du secteur, le MINJEC et le MINRESI sont venus se rajouter aux quatre ministères en charge du secteur en ce temps-là. Cet accroissement du nombre de ministères ne s'est pas accompagné d'une augmentation significative des ressources allouées au secteur.

Malgré leur pertinence, les précédentes stratégies sectorielles adoptées conjointement par le gouvernement et les partenaires techniques et financiers ont connu un faible niveau de mise en œuvre : Ceci renforce l'intérêt de la mise en place de véritables actions soutenues par une forte volonté impulsée par les décideurs et les partenaires seront nécessaires pour opérer les changements décisifs, afin de relever les défis majeurs du secteur de l'éducation et de la formation.

L'absence d'une véritable réforme engagée dans le secteur de l'éducation et de la formation s'est traduite par le maintien du sous-financement du système éducatif et la rigidité de l'arbitrage intra-sectoriel qui n'affiche pas de priorité budgétaire pour l'éducation de base, le secondaire concentrant environ 50 % du budget du secteur et la stagnation voire le recul des performances. Malgré les constats et recommandations issues des revues sectorielles, les réformes majeures du secteur de l'éducation et de la formation, en particulier la mise en place de l'enseignement fondamental

conformément aux directives du DSCE et à la vision 2035 Cameroun émergeant, n'ont pas été mises en œuvre. L'absence de cette réforme fondamentale du système éducatif, relayée par les engagements nationaux et mondiaux en faveur de l'ODD4, a compromis les résultats des scolarisations et n'a pas permis de rééquilibrer l'arbitrage budgétaire du secteur de l'éducation en faveur de l'éducation de base et de réduire les charges éducatives des familles.

Il est nécessaire de renforcer le système sectoriel de production des statistiques du secteur de l'éducation et de la formation, incluant la production des données harmonisées sur l'éducation en situations d'urgence. À cet effet, il faudra recentrer les appuis au renforcement du Système d'Information et de Gestion de l'Éducation (SIGE) sur les aspects liés à l'amélioration de la qualité et de la couverture des données à travers l'amélioration et le renforcement des mécanismes et des procédures de collecte ; vérifier et contrôler la fiabilité des données recueillies ; décentraliser le SIGE ; introduire de façon maîtrisée les TIC dans la collecte des données ; former des acteurs de la chaîne statistique, surtout ceux relevant des services déconcentrés et des établissements scolaires chargés de remplir les questionnaires ; renforcer les capacités logistiques ; améliorer les infrastructures informatiques et l'accès aux services appropriés de connexion numérique, et les intégrer au SIGE ; et harmoniser les données sur l'ES et sécuriser les financements de collecte des données sur les budgets des ministères en charge du secteur de l'éducation et de la formation, en vue d'assurer la pérennisation du SIGE.

Il convient de noter l'absence d'informations relatives à la thématique de l'insertion socio-professionnelle des sortants du système éducatif. Cette situation limite les possibilités d'analyse de l'efficacité externe du système éducatif. Ces analyses reposent actuellement exclusivement sur les enquêtes de ménages dont la périodicité n'en permet pas un suivi efficace. Le système devrait à cet effet envisager la mise en place des enquêtes sur l'insertion des diplômés (tracer's studies) afin de disposer sur la base d'une période convenable des indicateurs d'efficacité externe du système éducatif.

Il sera nécessaire d'achever le processus d'élaboration et d'institutionnalisation de la carte scolaire numérique pour améliorer l'efficacité de la gestion et du pilotage du secteur de l'éducation et de la formation. Face à la faiblesse de l'utilisation des données dans le processus de prise de décision, couplée à l'importance stratégique d'améliorer la gestion du système éducatif, le suivi de la mise en œuvre de la stratégie sectorielle et le renforcement des mécanismes de reddition des comptes, il est indispensable de parachever le processus d'élaboration de la carte scolaire et de mettre en place les mécanismes nécessaires à son institutionnalisation et son opérationnalisation sur le terrain.

2.13. Préparer des réponses à l'impact des crises sur le système éducatif

Les trois principales crises qui sévissent au Cameroun ont un impact significatif sur l'éducation avec notamment, une dégradation de la performance du système éducatif et de la qualité de l'éducation ainsi qu'une réduction de l'accès à l'offre et une diminution de la demande éducative.

Selon l'Aperçu des besoins humanitaires de 2023, c'est **1.4 million d'enfants qui ont besoin d'une assistance humanitaire en matière d'éducation dans les zones affectées par les crises.**

Depuis 2018, ce nombre a dépassé le million avec un pic en 2021 avec environ 1,9 millions de personnes dans le besoin d'assistance en matière d'éducation. Ce nombre est relativement stable depuis 2022.

Tableau 15 : Evolution du nombre de personnes dans le besoin d'assistance en matière d'éducation

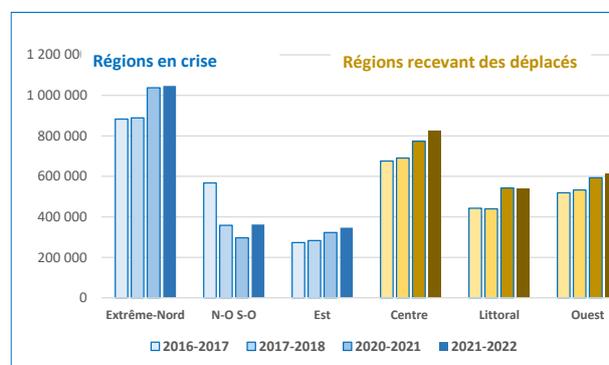
	Pers dans le besoin assistance secteur éducation	% enfants	% femmes	Statut				
				Réfugiés	DPI	Retournés	Pop hôte	Autre personne dans le besoin
2017	450 K	100%	51%	205K	36K			
2018	549K	96%	52%	185K	89K	22K	253K	
2019	1,2 M	100%	51%	165K	355K	65K	547K	103K
2020								
2021	1,9 M							
2022	1,5 M							
2023	1,4 M	100%						

Source : Plan de réponses humanitaires 2017, 2018, 2019, 2021, 2022, 2023

Cette situation humanitaire pèse sur les communautés et les infrastructures locales. A titre illustratif, au cours de la période d'avril 2020 à avril 2023, le nombre de réfugiés au Cameroun est passé de 411.988 à 470.541 personnes, soit un taux d'accroissement de 12,44% ; et 56% de cette population de réfugiés est composée d'enfants, augmentant ainsi la pression sur les ressources éducatives existantes. En effet, comme le montrent les graphiques 7 et 8, dans les régions recevant des déplacés, on observe une augmentation des effectifs des élèves au primaire et au secondaire à l'exception de l'Ouest pour le secondaire.

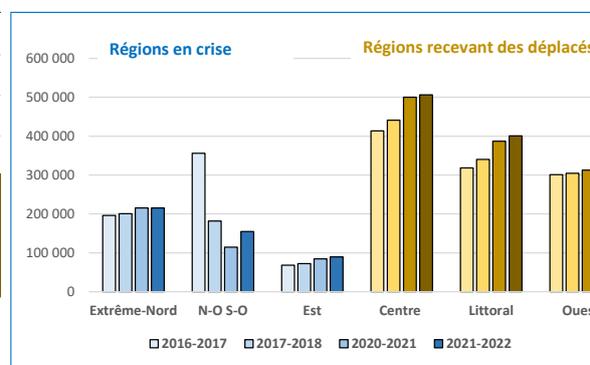
Dans les régions en crise, on constate une nette diminution des effectifs pour le NOSO en 2017-2018 pour le primaire comme pour le secondaire. Pour les régions de l'Extrême nord et de l'Est, on observe une augmentation des effectifs sur l'ensemble de la période 2016-2022 bien que cette augmentation soit moins importante sur les dernières années scolaires soit 2020-2021 et 2021-2022.

Figure 12 : Evolution des effectifs des élèves du primaire



Source : statistiques MINEDUB

Figure 13 : Evolution des effectifs des élèves du secondaire



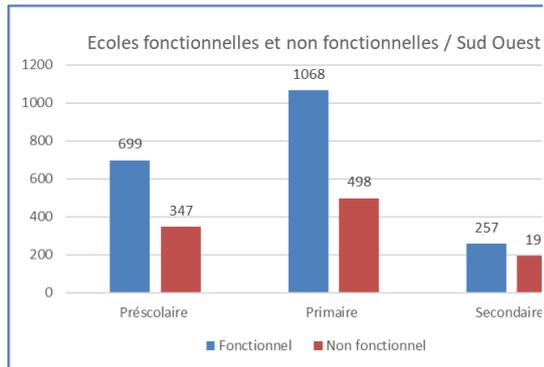
Source : Statistiques MINESEC

Selon l'étude « Education under Attack », le Cameroun fait partie des 28 pays les plus touchés par les attaques menées contre l'éducation. Ces attaques, qui impliquent souvent des tirs d'armes à feu, des meurtres, des incendies criminels et des enlèvements, ont entraîné la fermeture de 3 285 écoles au Cameroun en 2022⁹.

Dans les régions du Nord-Ouest et du Sud-Ouest, les écoles sont l'objet de menaces de la part de certains groupes armés et certaines sont fermées depuis plusieurs années. Sur 771 186 élèves attendus dans les écoles, seuls 418 381 (54%) ont repris l'école au cours de l'année scolaire 2022-2023. Environ 54 % des écoles sont toujours fermées, laissant un grand nombre d'enfants sans accès à l'éducation.

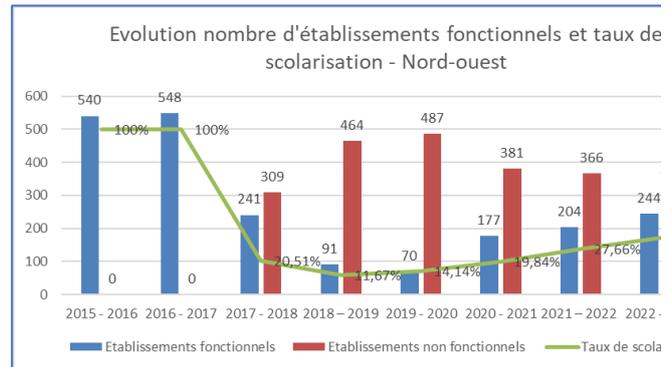
⁹ Norwegian refugees' council – Advocacy note Education: <https://www.nrc.no/globalassets/pdf/briefing-notes/education-in-cameroon/the-urgent-need-to-deliver-quality-education-for-14-million-school-aged-children-in-cameroon.pdf>

Figure 14 : Ecoles fonctionnelles et non fonctionnelle – Région du Sud-ouest – 2022 - 2023



Source : Délégation régionale 2022-2023 – MINEDUB - MINESEC

Figure 15 : Nombre d'établissements fonctionnels et du taux de scolarisation depuis 2015 – Nord-Ouest



Source : Délégation régionale – MINEDUB et MINESEC – février 2023

Pour l'année 2022-2023, dans la région du sud-ouest spécifiquement, on dénombre au préscolaire, 67% d'écoles fonctionnelles au préscolaire, 68% au primaire et seulement 57% d'établissements fonctionnels au secondaire.

Pour la région Nord-Ouest, spécifiquement, le tableau 9 montre une chute spectaculaire du taux de scolarisation entre les années scolaires 2016-2017 et 2017-2018, il est passé de respectivement 100% à 20,51%. Pour l'année 2022-2023, ce taux s'élève à seulement 34,19%. Depuis l'année 2017-2018, les établissements non fonctionnels sont supérieurs aux établissements fonctionnels.

La crise des régions du Nord-Ouest et du Sud-Ouest a également eu un effet sur les résultats et la participation aux examens des élèves en fin de primaire. Le taux de réussite au FSLC et au CEP pour les régions du Nord-Ouest et du Sud-Ouest pour les années scolaires 2017/18 et 2018/19 était de 60,6 % et de 94,2 %. Cette performance est inférieure à celle enregistrée pour l'année scolaire 2015/2016, qui était de 91,4 %. Il est important de noter que le nombre d'élèves qui se sont inscrits au FSLC et au CEP dans les régions du Nord-Ouest et du Sud-Ouest entre les années scolaires 2017/18 et 2018/19 a diminué de 97,3 %. En outre, le taux d'abstention parmi les candidats à l'examen du FSLC et du CEP en 2017/18 était de 46 % dans ces deux régions (Annuaire statistiques du MINEDUB, 2016 et 2019).

Dans la région de l'Extrême-Nord, la situation humanitaire préoccupante continue d'affecter gravement l'accès des enfants à l'école. Le conflit intercommunautaire autour des terres cultivables entre différentes communautés du département Logone et Chari a entraîné la fermeture temporaire de 26 écoles primaires dans l'arrondissement Logone Birni, privant environ 10 500 enfants dont 4 300 filles d'accès à l'éducation. En outre, 34 600 enfants (dont 41 % de filles) qui étaient auparavant inscrits dans les 119 écoles qui ont été détruites ou fermées en raison de l'insécurité, peinent toujours à participer aux activités éducatives.

Par ailleurs, 126 écoles ont été touchées par les inondations dans les départements du Logone et Chari et du Mayo-Danay, privant environ 38 800 élèves (15 800 filles) de leur droit à l'éducation.

Enfin, il est à noter que le ratio enseignant/élèves le plus élevé autorisé par la réglementation gouvernementale est de 1/60, ce ratio moyen est de 1/149 dans l'Extrême-Nord, certaines écoles comptant plus de 200 enfants dans une seule salle de classe.

Face à ces constats, le dispositif et les mécanismes de prévention, réponse, atténuation de ces crises doivent être améliorés de façon à rendre plus résilient le système éducatif camerounais.

De manière spécifique dans le système éducatif, il sera indispensable de :

- (i) Renforcer les politiques éducatives pour faire face aux crises : coordination, système d'information, interventions intégrées, mobilisation de ressources supplémentaires ;

- (ii) Garantir un accès et un environnement sain, sûr et protecteur : plaider pour le respect du *Safe School Declaration*, renforcement du dispositif d'éducation à distance (radio), espaces temporaires d'apprentissage, programmes d'autoapprentissage et d'apprentissage accéléré, sécurité pour toutes les parties prenantes du système éducatif et dans la construction des infrastructures scolaires, cartographie des risques et danger dans les écoles, plan de mitigation des risques et catastrophes dans les écoles, programme d'alimentation scolaire ;
- (iii) Adapter la pédagogie face aux crises : programmes flexibles d'éducation à distance, soutien psychosocial/CDRR¹⁰, enseignement des thématiques sensibles aux crises ;
- (iv) Impliquer davantage les communautés (déplacés de force et hôtes) dans l'élaboration et la mise en œuvre des différentes interventions ;
- (v) Renforcer les compétences des enseignants et améliorer leur situation : primes spéciales et matériel didactique adapté, formation continue adaptée aux situations de crises, déploiement des enseignants dans les zones en crise ou impactées par les crises, sur la base du volontariat, accompagnement des enseignants des communautés.

2.14. Les défis et contraintes à relever

Accès et équité :

- La pression démographique sur le système éducatif est importante et cette forte pression va continuer à peser sur les besoins de scolarisation ;
- Tous les enfants ne bénéficient pas encore d'un cycle primaire complet. Tous les enfants ne rentrent pas à l'école et beaucoup, parmi ceux qui sont entrés, abandonnent dès les premières années d'études. Les inégalités économiques sont fortes dans un contexte d'une prévalence forte de la pauvreté. Les garçons issus des familles urbaines les plus riches ont 6 fois plus de chances de terminer le primaire que les filles issues des familles rurales les plus pauvres. ;
- La transition entre le cycle primaire et le premier cycle secondaire n'est pas fluide et seulement 52% des enfants accèdent à la classe de sixième ;
- Les inégalités territoriales de scolarisation sont très fortes, entre zones rurales et urbaines et entre régions. Une meilleure répartition des ressources est une exigence d'équité ;
- Faible dispositif d'orientation dans les institutions universitaires ;
- La massification dans les établissements facultaires et classiques. Car, malgré la diversité dans les offres de formation, en particulier de formation professionnalisante, 80% des étudiants des universités publiques se concentre dans des filières classiques à l'accès libre et aux effectifs pléthoriques ;
- Le Cameroun est confronté à des crises multiformes. Ces crises pèsent sur les indicateurs de scolarisation qui ont connu un recul sensible ;
- Renforcement des capacités d'accueil et d'encadrement dans les régions à proximité de celles affectées par les crises, qui accueillent et scolarisent des déplacés internes ;
- L'inefficacité des réponses proposées par l'éducation extrascolaire due à l'insuffisance quantitative des structures spécialisées et inclusives d'encadrement ainsi qu'à l'impact des crises sécuritaires.

Qualité des enseignements et des apprentissages

La qualité des acquis scolaires est préoccupante. En effet :

¹⁰ conflict and disaster risk reduction

- La grande majorité des élèves du primaire ont des difficultés dans l'apprentissage des deux langues officielles et en mathématiques ;
- Les conditions d'encadrement des élèves dans les écoles primaires publiques ne sont pas bonnes et très inégales selon les territoires ;
- L'insuffisance des enseignants dans certaines disciplines au secondaire entravent la réalisation des apprentissages de qualité ;
- L'absence d'un dispositif de formation continue ne facilite pas le développement des compétences professionnelles et l'adaptation aux évolutions du métier ;
- L'éducation produit des bénéfices économiques et sociaux incontestables. Toutefois, les plus scolarisés rencontrent des difficultés d'insertion qui se traduisent par des niveaux de chômage et de sous-emploi élevés ;
- La difficulté d'insertion des étudiants des établissements facultaires classiques ;
- La faible contribution de la recherche au développement du pays ;
- L'enseignement supérieur a adopté le système Licence-Master-Doctorat (LMD), mais sa mise en œuvre doit être encadrée par des textes réglementaires et complétée par l'usage effectif du système de crédit ;
- L'accroissement du nombre d'enseignants dans les universités publiques, n'a pas permis d'améliorer le ratio d'encadrement de manière substantielle ;
- L'obsolescence et la rareté des plateaux techniques et infrastructures ;
- La faible collaboration des institutions universitaires avec les milieux socioprofessionnels (partenariat public -privé) ;
- La faible culture entrepreneuriale ;
- L'accroissement du nombre d'enseignants dans les universités publiques, n'a pas permis d'améliorer le ratio d'encadrement de manière substantielle ;
- La nouvelle philosophie de la professionnalisation des enseignements n'a pas permis de développer significativement la culture entrepreneuriale chez les élèves et étudiants ;
- Le faible taux d'insertion socioéconomique des sortants de l'EFTP et de l'éducation extrascolaire ;
- La faible qualité de l'encadrement en milieu extrascolaire ;
- L'insuffisance d'encadreurs qualifiés ;
- La promotion des valeurs civiques, patriotiques et citoyennes s'est intensifiée. Toutefois, la persistance et l'accentuation des comportements inciviques appellent une action plus vigoureuse et mieux coordonnée dans tous les ordres d'enseignement.

Gouvernance et gestion

- Le financement du secteur est limité. Les dépenses d'éducation augmentent mais à un rythme inférieur aux dépenses totales de l'Etat. La part (3%) des dépenses d'éducation dans le PIB est faible ;
- La part des dépenses pour le primaire est faible (31% en 2018) et loin de ce qui est attendu (45%) pour un pays qui n'a pas atteint l'universalisation du niveau. Le pays dépense peu par élève du primaire et relativement beaucoup pour le secondaire ;

- Malgré leur pertinence, les précédentes stratégies sectorielles adoptées conjointement par le gouvernement et les partenaires techniques et financiers ont connu un faible niveau de mise en œuvre ;
- Il est nécessaire de renforcer le système sectoriel de production des statistiques du secteur de l'éducation et de la formation, incluant la production des données harmonisées sur l'éducation en situations d'urgence ;
- Il sera nécessaire de rationaliser les processus de recrutement et d'améliorer les conditions de travail des enseignants ;
- Il sera nécessaire d'achever le processus d'élaboration et d'institutionnalisation de la carte scolaire numérique pour améliorer l'efficacité de la gestion et du pilotage territorial du secteur de l'éducation et de la formation ;
- Il sera nécessaire de mettre en place un dispositif de financement basé sur les résultats au sein des institutions universitaires ;
- Il sera nécessaire de mettre en place un dispositif d'assurance qualité de l'enseignement supérieur ;
- Il est nécessaire de renforcer la gestion du personnel enseignant en termes de recrutement, de prise en charge, de gestion de carrière, entendu que cette question représente un risque sectoriel majeur du fait des grèves récurrentes observées ces dernières années ;
- Faible collaboration entre les administrations dans le processus de formation des enseignants du secondaire ;
- Il sera nécessaire d'actualiser les outils et méthodes d'encadrement dans le cadre des activités post et périscolaires, pour mieux adresser certaines problématiques émergentes dans les milieux scolaires et universitaires (y compris dans les institutions privées) ;
- Il sera nécessaire d'intensifier les logiques de partenariat pour une optimisation des ressources humaines et matérielles disponibles ;
- La mobilisation des ressources pour le financement de l'encadrement extrascolaire reste faible et difficile ;
- Il serait nécessaire de développer un cadre de dialogue permanent entre les sous-secteurs/ ordre d'enseignement, afin de faciliter la transition entre ces sous-secteurs ;
- Améliorer la mise en œuvre des projets et programmes d'accompagnement des jeunes ;
- Harmoniser et vulgariser les principes, dispositifs et méthodes d'intervention dans les CMPJ ;
- Créer une meilleure synergie entre les structures de l'Etat et les CTD pour la gestion du système éducatif.

3. LA VISION STRATEGIQUE ET LES OBJECTIFS

Le niveau d'éducation et de qualification de la population constitue un élément essentiel du développement et une dimension fondamentale de l'émergence économique. Son amélioration doit permettre au pays de disposer d'un capital humain éduqué et compétent dans tous les domaines de l'économie camerounaise, de citoyens armés des compétences de vie courante pour pouvoir vivre leur citoyenneté aux niveaux national et global.

Toutefois, la structure d'offre actuelle en termes d'infrastructures éducatives et de personnels enseignants et de formateurs n'arrive pas encore à satisfaire la demande d'éducation et de formation professionnelle. Le diagnostic du secteur de l'éducation détaille les faiblesses et insuffisances, également rappelées dans les chapitres précédents.

Par ailleurs la stratégie nationale de développement relève des insuffisances auxquelles le secteur de l'éducation doit aussi faire face : (i) la faiblesse de la mise en œuvre effective à tous les niveaux d'éducation de la promotion du civisme, de la citoyenneté, du vivre ensemble et de l'intégration nationale ; et (ii) la faible contribution de la recherche au développement économique et social du pays. (SND30, § 274).

3.1. Le cadre d'orientations politiques

La stratégie sectorielle pour la période 2023-2030 se présente en réponse aux défis relevés, tout en s'inscrivant dans les grandes orientations politiques nationales et internationales. Son objectif est de définir une vision du système d'enseignement et de formation à long terme, et des stratégies à mettre en œuvre pour tracer une trajectoire positive vers le développement souhaité.

La vision stratégique définie pour le secteur de l'Éducation répond d'abord aux orientations définies dans la Stratégie Nationale de Développement (SND30). La stratégie nationale vise à maintenir le cap de l'émergence économique à l'horizon 2035 en faisant du Cameroun un Nouveau Pays Industrialisé. Elle ambitionne de procéder à la transformation structurelle de l'économie en opérant des changements fondamentaux dans les structures économiques et sociales afin de favoriser un développement endogène, inclusif tout en préservant les chances des générations futures.

La stratégie est soutenue par quatre piliers principaux, la transformation structurelle de l'économie nationale, le développement du Capital Humain et du bien-être, la promotion de l'emploi et de l'insertion économique, la gouvernance, la décentralisation et la gestion stratégique de l'Etat.

Dans le domaine de l'éducation, la stratégie nationale SND30 a fixé un objectif : « **Promouvoir un système éducatif à l'issue duquel tout jeune diplômé est sociologiquement intégré, bilingue, compétent dans un domaine capital pour le développement du pays et conscient de ce qu'il doit faire pour y contribuer** ».

Elle fixe à la fois un objectif d'élévation du niveau général d'éducation et d'adaptation aux besoins du développement économique. Les objectifs stratégiques poursuivis sont : (i) garantir l'accès à l'éducation primaire de qualité à tous les enfants en âge de scolarisation ; (ii) atteindre un taux d'achèvement de 100% au niveau primaire ; (iii) réduire les disparités régionales en termes d'infrastructures scolaires d'équipement et de personnel enseignant ; et (iv) accroître l'offre de formation professionnelle et technique de 10 à 25% au secondaire et de 18% à 35% au niveau supérieur.

En appui à la stratégie d'industrialisation du pays, les interventions du Gouvernement s'articulent autour de trois axes, notamment :

L'amélioration de l'accès et de l'équité à travers la correction des disparités géographiques, l'amélioration de la politique du manuel scolaire, et la mise en place de l'enseignement fondamental ;

L'amélioration de la qualité et de l'employabilité où un accent sera mis entre autres sur l'accroissement de l'offre de formation technique et professionnelle, le renforcement des capacités des travailleurs du secteur informel sur les techniques et technologies innovantes, le renforcement du civisme.

Le renforcement du système éducatif à travers une meilleure gestion du personnel du système éducatif, un transfert complet des ressources dans le cadre de la décentralisation et la promotion des investissements privés dans le secteur de l'éducation et de la formation.

S'agissant spécifiquement de la formation professionnelle, le Gouvernement entend mettre en place un programme certifiant de formation de masse et de renforcement des capacités des travailleurs du secteur informel (Train my generation).

La stratégie sectorielle s'inscrit également dans la poursuite des Objectifs de Développement Durable (ODD) et en particulier l'Agenda ODD4-Education 2030 relatif au 4^{ème} objectif de développement durable qui vise à garantir l'accès à tous et toutes à une éducation équitable, gratuite et de qualité à travers toutes les étapes de la vie, en éliminant notamment les disparités entre les sexes et les revenus. Il met également l'accent sur l'acquisition de compétences fondamentales et de niveau supérieur pour vivre dans une société durable. L'ODD4 appelle aussi à la construction et à l'amélioration des infrastructures éducatives, à l'augmentation du nombre de bourses d'études supérieures octroyées aux pays en développement et du nombre d'enseignants qualifiés dans ces pays.

La stratégie sectorielle répond également à l'Agenda 2063 de l'Union africaine qui porte la vision panafricaine durable pour une « Afrique intégrée, prospère et pacifique, dirigée par ses propres citoyens, et représentant une force dynamique sur la scène mondiale » dans laquelle « le capital humain de l'Afrique sera entièrement développé en tant que ressource la plus précieuse, notamment par des investissements soutenus fondés sur l'universalité en matière d'éducation de la petite enfance et d'éducation de base, et également par des investissements soutenus dans l'enseignement supérieur, la science, la technologie, la recherche et l'innovation, en éliminant les inégalités entre les hommes et les femmes à tous les niveaux de l'éducation. L'accès aux études supérieures sera étendu et renforcé en assurant des infrastructures modernes de classe mondiale pour l'apprentissage et la recherche, pour appuyer les réformes scientifiques qui sous-tendent la transformation du continent ».

La stratégie sectorielle entend enfin s'approprier les problématiques émergentes qui interpellent le système éducatif. Dans ce sens, la présente stratégie vise à créer les conditions pour intégrer les changements climatiques, l'environnementale et le développement de l'intelligence artificielle (IA) parmi les sujets sectoriels importants. Elle entend par ailleurs contribuer aux réflexions en cours dans le souci majeur de les capitaliser dans la dynamique de transformation de l'Éducation.

3.2. La vision stratégique

La vision est celle d'une **éducation fondamentale de qualité** commune à tous les jeunes du Cameroun, **complétée par des cycles de formations professionnelles, supérieures et d'encadrement extrascolaire**, ouverts au plus grand nombre, permettant d'apporter les **qualifications utiles au développement économique et social**, et de **former les cadres moulés, compétents, responsables et créatifs, ouverts aux évolutions technologiques et aux innovations**.

Cette vision valorise le capital humain dans toutes ses dimensions pour en faire le socle d'un développement équilibré, inclusif et durable, grâce à un accès et une qualité accrue de l'éducation de base, en vue de l'amélioration de l'employabilité des apprenants grâce à une meilleure orientation des jeunes vers les secteurs porteurs et le développement des enseignements et de formation professionnelle vers la production des compétences demandées, et assurer le développement social.

L'éducation fondamentale apporte à tous les jeunes du Cameroun, urbains et ruraux, de tous les milieux sociaux, filles et garçons, les connaissances et les compétences, les attitudes les aptitudes, les valeurs de base communes, utiles à leur autonomisation et leur intégration sociale, de manière à contribuer au développement durable du pays. Elle est structurée entre le cycle primaire et le 1^{er} cycle

du secondaire, et est accompagnée d'un côté par l'éducation préscolaire préparatoire à l'enseignement primaire et, de l'autre, par l'alphabétisation et l'éducation non formelle pour offrir des solutions alternatives aux non scolarisés et aux déscolarisés.

Les formations postérieures à l'enseignement fondamental, particulièrement les **formations techniques et professionnelles** apportent les qualifications nécessaires au développement économique du pays pour former des jeunes compétents, responsables et autonomes dans leurs missions professionnelles et leur vie quotidienne. Ce système s'appuie sur une collaboration étroite avec les milieux professionnels pour l'identification des besoins en compétences et la mise en œuvre des formations.

Le second cycle de l'enseignement secondaire général a la mission de préparer à une meilleure poursuite dans les études supérieures ou dans des formations professionnelles porteuses.

L'enseignement supérieur forme les cadres compétents et créatifs, ouverts aux évolutions technologiques, acteurs du développement économique et social et d'un continuum formation-recherche-développement, ouverts également au monde économique et au développement durable du pays.

L'éducation civique est définie comme un ensemble de connaissances, de compétences, de savoirs et de valeurs à transmettre, mais aussi de pratiques et de comportements à adopter en société par des citoyens. Elle permet une meilleure connaissance de l'environnement, la formation aux règles de la vie en société et la maîtrise par le citoyen de ses droits et devoirs. Enfin, l'éducation civique, en tant que processus continu, permet à l'individu de développer des valeurs indispensables à l'exercice de la citoyenneté. Grâce à l'appropriation et à l'application de ces valeurs, il peut ainsi passer du statut d'individu à celui de citoyen (personne qui jouit de ses droits politiques, s'acquitte de ses devoirs envers sa patrie et exerce librement sa citoyenneté dans un Etat de droit).

L'éducation extrascolaire est appréhendée comme la forme d'éducation offerte aux jeunes en dehors des structures scolaires classiques, principalement dans les Centres Multifonctionnels de Promotion des Jeunes (CMPJ). Elle se déploie par des méthodes pédagogiques non directives. Lorsque des méthodes spécifiques de mobilisation des masses populaires sont mises en place et appliquées dans la praxis, on se retrouve dans l'éducation populaire, qui mobilise des techniques de sensibilisation et d'encadrement des masses.

Les défis à relever sont immenses et huit années ne seront pas suffisantes pour atteindre la situation souhaitée. Toutefois la stratégie du secteur de l'éducation 2023-2030 est bâtie sur cette vision de long terme et dessine un chemin vers un système éducatif de meilleure qualité, plus performant et plus équitable, apte à répondre aux attentes de la société camerounaise.

La vision stratégique s'articule autour des trois grands axes de la SND30 : l'accès et l'équité ; la qualité et la pertinence des formations ; le renforcement du système.

Axe stratégique : Accès et Équité

La vision est d'abord celle d'un système d'éducation où chaque jeune trouvera un accès égal à un enseignement de base, à un enseignement technique, professionnel et un encadrement extrascolaire de qualité, avec :

1. Une extension de l'universalisation de l'enseignement, pour permettre au plus grand nombre d'élèves d'achever le premier cycle du secondaire ;
2. Des opportunités de scolarisation accrues à tous les niveaux du système éducatif ;
3. Des opportunités de formation technique et professionnelle ;
4. Un accès à la préparation à la scolarisation à travers le développement d'une offre préscolaire avec l'appui des communautés ;

5. Un accès à une éducation citoyenne et patriotique ;
6. Un accès à un encadrement extrascolaire de qualité.

La vision est aussi celle d'un système d'éducation équitable où les disparités de toutes formes seront corrigées, les retards entre les territoires seront comblés et les écarts entre les catégories socio-économiques et de genre seront réduits en procédant par :

1. Une répartition équitable des infrastructures et du personnel enseignant dans les Régions et les communes avec un accent particulier sur les Régions en crise notamment l'Extrême-Nord, le Nord-Ouest et le Sud-Ouest ;
2. Un réseau équitablement réparti d'infrastructures scolaires inclusives ;
3. Une réduction des inégalités entre les sexes ;
4. Un égal accès des Personnes Socialement Vulnérables (personnes handicapées, minorités, enfants vulnérables etc.) à tous les niveaux d'enseignement et de formation professionnelle ;
5. La mise en place des mécanismes de soutien à la scolarisation (pour les familles, matériel, pesanteurs socio - culturelles, développement des cantines scolaires, Politique du manuel scolaire etc.) pour les couches les plus défavorisées ;
6. L'accueil des enfants réfugiés ou déplacés dans les structures d'encadrement.

Axe stratégique : Pertinence et qualité des formations

La vision est celle d'un système d'éducation offrant des conditions de scolarisation et d'encadrement de qualité à tous les niveaux

1. La disponibilité et l'accessibilité des manuels scolaires est assurée par la promotion de l'utilisation d'un seul manuel par matière et par classe, des manuels scolaires utilisables pendant au moins trois années consécutives, produits localement et distribués gratuitement ;
2. Des effectifs par classe maîtrisés et conformes aux normes pédagogiques ;
3. Un dispositif national pérenne et efficace d'évaluation des acquis scolaires ;
4. Une formation continue des enseignants en particulier pour les disciplines scientifiques et technologiques ;
5. Des écoles et structures d'encadrement bénéficiant de bonnes conditions de vie en milieu scolaire ;
6. Des écoles et structures d'encadrement dotées des matériels pédagogiques nécessaires ;
7. Un dispositif d'orientation dans le cursus scolaire et d'apprentissage au service des élèves avec une emphase sur les STEM ;
8. Des structures d'encadrement et de formation dotées d'équipement et de matériels didactiques adéquats.

Un système d'éducation avec un corps d'enseignants/formateurs professionnels, formés au métier et aptes à assurer la prise en compte des priorités de développement dans les programmes de formation en cohérence avec les normes internationales. Ce qui implique :

1. Des enseignants/formateurs adaptés aux réalités socio-économiques et au contexte d'apprentissage ;
2. Des enseignants/formateurs maîtrisant l'usage des TIC, aptes à employer les approches alternatives d'enseignement et d'éducation à l'entrepreneuriat ;
3. La formation continue des enseignants/formateurs.

Un système d'éducation promouvant les valeurs du vivre ensemble et contribuant au renforcement du patriotisme économique et culturel par :

1. Une pratique accrue du bilinguisme et une promotion du multiculturalisme dans toutes les couches de la société par la création et la mise en œuvre des programmes scolaires spécifiques dès la maternelle ;
2. Un programme d'éducation civique à tous les niveaux, en mettant l'accent sur les valeurs éthiques, morales et patriotiques ;
3. L'introduction et/ou le renforcement des programmes sur l'esprit d'entreprise, le rôle de l'entrepreneur dans la société et le patriotisme économique axé sur la priorité au « Made in Cameroon » dans la consommation et l'investissement ;
4. La prise en compte des préoccupations environnementales dans les programmes et curricula scolaires et extrascolaires, ainsi que les réalités historiques, sociologiques, économiques et culturelles du Cameroun et de l'Afrique.

Un système de formation et d'encadrement visant à développer l'employabilité des jeunes, pour créer une masse critique de jeunes diplômés capables de s'intégrer rapidement sur le marché du travail en cohérence avec le plan de rattrapage technologique pour :

1. Développer la préparation à la vie professionnelle à tous les niveaux ;
2. Renforcer la professionnalisation et la qualité des enseignements et apprentissages pour l'employabilité ;
3. Redynamiser l'offre de formation technique et professionnelle à travers la création des structures adaptées aux besoins des secteurs productifs ;
4. Développer le partenariat avec les entreprises ;
5. Développer le volontariat des jeunes sur l'ensemble du système éducatif ;
6. Assurer l'arrimage entre les enseignements secondaires et les opportunités de formation au supérieur ;
7. Développer les métiers de l'intelligence économique ;
8. Elaborer et mettre en œuvre une Stratégie Nationale de Développement des compétences.

Avec des formations de courte durée, ciblées sur le métier, et centrées sur la certification ISO 17024

9. Mettre en place un cadre national de Certification et qualification ;
10. Homologuer les formateurs et les programmes ;
11. Renforcer le dispositif de validation des acquis de l'expérience ;
12. Promouvoir la recherche appliquée dans les universités et grandes écoles en cohérence avec le plan de rattrapage technologique ;
13. Renforcer le système de certification au niveau des IPES ;
14. Améliorer l'encadrement des tutelles universitaires sur le système de formation privé.

Axe stratégique : Renforcement du système éducatif

La vision est celle d'un système de gestion et de pilotage renforcé pour assurer une répartition territoriale équilibrée

Par une gestion des ressources humaines améliorée

1. En redéfinissant le cadre des ZEP ;

2. En encourageant les enseignants à travailler dans les zones rurales et les ZEP ;
3. En maîtrisant la gestion des effectifs des enseignants du Public.

Avec une répartition équitable des infrastructures éducatives et d'encadrement sur l'ensemble du territoire

4. Basée sur une carte scolaire et une carte extrascolaire ;
5. Des infrastructures et des équipements disponibles et entretenus (Salles de classe, latrines, point d'eau, laboratoires, ateliers, aires de jeu, cantines scolaires...)
6. Développer une politique d'entretien des infrastructures et équipements existants ;

Avec un financement public accru et optimisé

7. Les CTD sont impliqués dans la gestion de l'Éducation ;
8. La part des ressources budgétaires allouées au secteur de l'Éducation est accrue ;
9. Les établissements scolaires reçoivent leurs moyens de fonctionnement dès la rentrée scolaire ;
10. Les CTD sont à même de contribuer au financement des écoles, des CMPJ et des CFP.

Et des investissements privés accrus dans le secteur de l'Éducation et de la Formation, pour accroître l'offre d'éducation en particulier dans le STEM à travers l'implication du patronat

11. Promotion des investissements privés dans le secteur de l'éducation et de la formation ;
12. Développer une politique de la RSE dans le système éducatif.

Dans le contexte des crises multiples, auxquelles le pays est confronté, la vision est celle d'un système éducatif capable de résister aux chocs de diverse nature (sanitaire, climatique, sécuritaire ou humanitaire). La résilience du système éducatif passe par un renforcement des capacités de coordination sectorielle, de planification et de gestion des risques, ainsi que par un effort conséquent pour résorber la crise de l'éducation dans les régions directement affectées par l'insécurité.

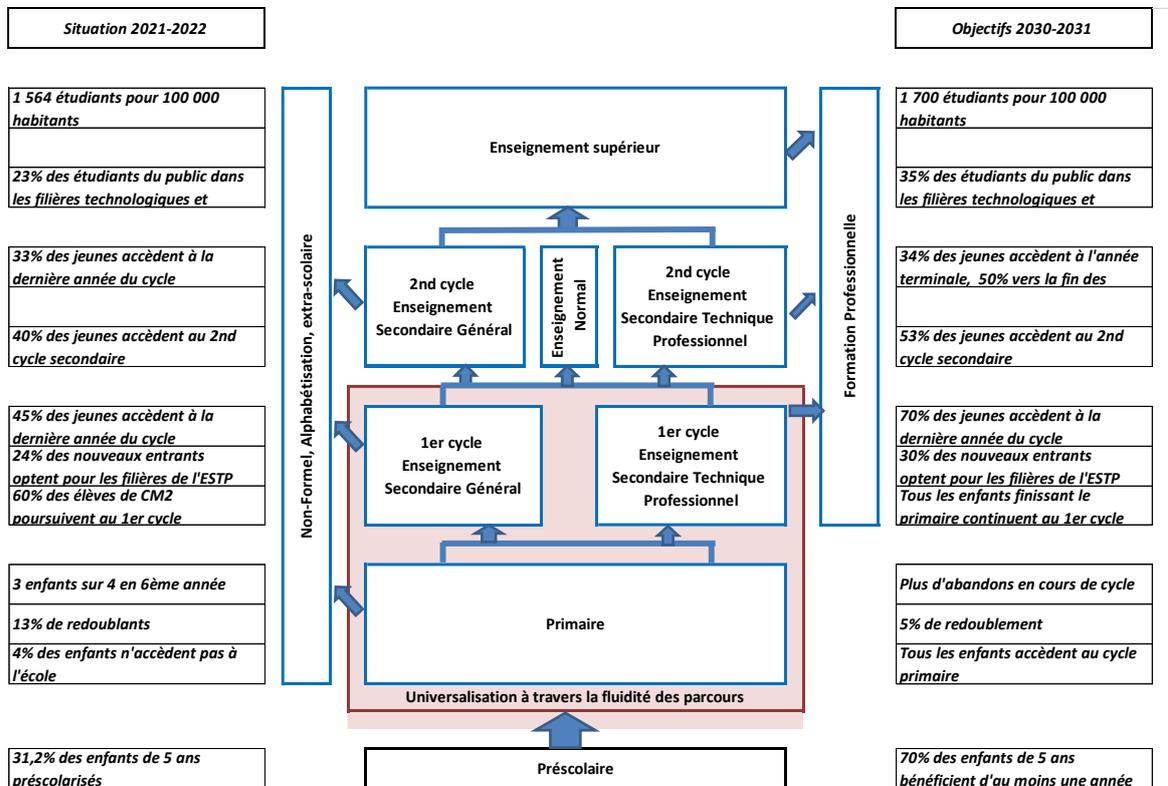
3.3. Les objectifs pour 2030

Cette vision se traduit dans les objectifs suivants :

- **En 2030, 70% des enfants de 5 ans ont accès à au moins une année d'éducation préscolaire.**
- **En 2030, tous les enfants achèvent le cycle primaire** en ayant acquis les compétences initiales communes requises pour ce palier des apprentissages.
- **En 2030, la transition entre le cycle primaire et le 1^{er} cycle secondaire est rendue fluide pour assurer à terme un accès généralisé au cycle de l'enseignement fondamental.**
- **Des solutions alternatives** seront offertes aux jeunes ayant décroché ou déscolarisés pour une réinsertion dans les cycles scolaires (passerelles de formation) ou une préparation professionnelle dans les structures dédiées.
- **30% des élèves accédant à l'enseignement secondaire intégreront les filières techniques et professionnelles.**
- **En 2030, 60 % des élèves de 3^e générale accéderont à la classe de seconde et 25% au second cycle technique.**
- **L'enseignement supérieur accueillera près de 560 000 étudiants à l'horizon 2030**, dans ses différentes universités, écoles et instituts. Les développements quantitatifs viseront principalement un rééquilibrage vers les filières scientifiques, technologiques et professionnelles.

- En 2030, tous les élèves et apprenants auront un minimum de connaissances, d'aptitudes et d'attitudes en éducation civique morale et entrepreneuriale, en vue de leur formation intégrale.

Figure 16 : Les objectifs d'accès pour 2030



Les objectifs quantitatifs s'accompagnent d'objectifs de renforcement des moyens visant à améliorer l'équité et la qualité des enseignements et apprentissages :

- **L'ensemble des enseignants des écoles primaires publiques sont pris en charge par l'État** afin de consolider la gratuité de l'éducation.
- **Le développement de l'offre sera étroitement associé à des actions ciblées de soutien à la demande des plus défavorisés et au développement de pratiques inclusives et sensibles au genre.**
- **La répartition équitable et rationnelle des ressources sur le territoire, notamment humaines, sera assurée.**
- **Des conditions d'encadrement raisonnables offriront les bases d'un enseignement-apprentissage de qualité :** le ratio moyen élèves/enseignants sera limité à 45 dans les écoles primaires publiques en 2030, Les tailles des divisions seront portées à 45 dans le 1^{er} cycle secondaire et 40 dans le second cycle.
- **Les dépenses pédagogiques par élève seront accrues à tous les niveaux.**
- **Des conditions matérielles améliorées offriront aux enseignants et aux apprenants l'opportunité de concrétiser ensemble des apprentissages de qualité.**
- Un effort particulier sera fait pour **doter chaque élève du cursus fondamental d'un jeu des manuels scolaires essentiels.**
- Des conditions matérielles offertes aux encadreurs et adhérents seront améliorées.

- **Le dispositif de formation continue des enseignants sera consolidé.**
- ***Un système national d'évaluation des acquis des apprentissages permettra de suivre le niveau des acquis des élèves*** afin de piloter les améliorations nécessaires, en complément de l'évolution des pratiques d'évaluation et de remédiation au niveau des enseignants.
- **En conséquence des changements présentés ci-dessus et au-delà des compétences acquises par les apprenants, l'efficacité interne du système sera renforcée** et permettra la diminution des taux de redoublement à 5% dans l'éducation primaire et leur division par deux au secondaire.
- **Au niveau des établissements, la gestion des ressources sera renforcée grâce à la formation des gestionnaires d'établissements et l'amélioration de la transparence et de la redevabilité** par la généralisation de comité de gestion fonctionnels pour toutes les écoles préscolaires, primaires, secondaires.
- **L'administration centrale, déconcentrée et décentralisée disposera des ressources humaines et des moyens de fonctionnement adaptés** pour mettre en œuvre ses missions de pilotage, gestion, suivi et accompagnement.
- **La gestion des ressources humaines, matérielles, financières et en infrastructures sera améliorée** grâce au renforcement des capacités des services concernés - centraux et déconcentrés - et l'élaboration de politiques spécifiques adaptées (livre scolaire, petite enfance, gestion des risques).
- **Un système d'information statistique performant et des processus établis de gestion par la carte scolaire permettront la rationalisation des processus et le développement d'une culture du pilotage à tous les niveaux.**
- **L'enseignement technique et professionnel** a un rôle important à jouer dans l'élévation du niveau général d'éducation et la production de qualifications utiles aux différents secteurs professionnels et à l'insertion socio-économique des jeunes. Au-delà des améliorations communes à tout le secteur en termes d'accès, de qualité et d'efficacité présentés précédemment, la vision stratégique présente certaines particularités.
- **L'encadrement extrascolaire** sera renforcé à travers une optimisation de la relation encadreurs-adhérents/apprenants. De plus, les capacités humaines (personnel dirigeant, personnel d'appui, encadreurs, etc.), matérielles (atelier, outils didactiques, matière d'œuvre, etc.), financières et infrastructurelles seront optimisées pour garantir la performance des structures d'encadrement.
- **Les relations avec les acteurs socio-professionnels seront renforcées afin d'améliorer la pertinence, la qualité et la soutenabilité financière de l'offre d'ETFP.** En fonction des types d'offre et du secteur économique concerné, ces relations partenariales pourront être de type consultatif, participatif et/ou contributif afin de développer l'identification conjointe des besoins en compétence et **l'élaboration des référentiels de formation et de certification.**
- **Les programmes scolaires et extrascolaires intégreront la préparation des jeunes adultes à l'autonomisation et à l'entrepreneuriat ; ils viseront à faciliter les mobilités professionnelles.** Un accent sera mis sur l'intensification du réarmement moral, civique et entrepreneurial.
- **Les capacités de recherche seront renforcées et modernisées dans un continuum formation-recherche/développement-insertion** afin de permettre l'amélioration de la qualité des formations et de répondre directement aux enjeux de développement économique et social du pays.

Afin de réaliser cette vision stratégique, un ensemble de programmes prioritaires seront mis en œuvre sous l'autorité de chaque ministère du secteur. Chacun de ces programmes prioritaires s'articule autour de trois objectifs principaux :

- Accroître l'accès et l'équité ;
- Améliorer la qualité et la pertinence des formations ;
- Renforcer l'efficacité de la gestion et du pilotage.

4. LES STRATEGIES POUR L'ÉDUCATION DE BASE

L'objectif spécifique pour ce sous-secteur est de développer une éducation de base de qualité, équitable et inclusive pour apporter à tous les enfants les savoirs et les compétences initiales.

La situation actuelle de l'éducation de base est caractérisée par un taux d'achèvement du cycle primaire très insuffisant avec un enfant sur quatre n'accédant pas en dernière année, des acquis scolaires médiocres, liés à des conditions d'encadrement et matérielles inégalement réparties et globalement peu satisfaisantes.

La stratégie vise à permettre à tous les enfants de suivre un cycle primaire complet dans des conditions d'apprentissage améliorées.

La stratégie organise les actions en quatre programmes liés à l'organisation pédagogique et institutionnelle du sous-secteur : l'éducation préscolaire, l'enseignement primaire, l'alphabétisation et l'éducation non-formelle et la gestion du sous-secteur.

Programme 1 : Développement du préscolaire

Ce programme vise à étendre les opportunités de préscolarisation, en favorisant les zones rurales et défavorisées pour qu'en 2030, 70 % des enfants bénéficient d'au moins une année d'enseignement préscolaire obligatoire de qualité. L'objectif à long terme est que 100% des enfants bénéficient d'une année de préscolaire, cet objectif pourrait être atteint en 2035.

Ce programme adresse la problématique du déficit de préscolarisation sur toute l'étendue du territoire national qui se caractérise par les disparités importantes entre la zone rurale et la zone urbaine en terme d'écoles, d'enseignants et de revenu des familles; d'insuffisance de l'offre préscolaire communautaire, de la faiblesse de l'offre préscolaire en zone rurale, d'insuffisance d'éléments d'amélioration de la qualité des acquis (manuels scolaires, matériels didactiques), de faible niveau de formation des formateurs et de pesanteurs socio – culturelles, d'insuffisance des aires de jeu.

Dans l'optique d'étendre la préscolarisation sur toute l'étendue du territoire national le programme vise à :

- Faire en sorte que toutes les filles et tous les garçons aient accès à une éducation préscolaire de qualité qui les prépare à suivre un enseignement primaire ;
- Développer le préscolaire en optant pour la réduction des disparités au niveau du préscolaire entre la zone rurale et la zone urbaine, à travers l'élargissement de l'accès au préscolaire à un plus grand nombre d'enfants des zones rurales âgés de 4 à 5 ans ;
- Améliorer l'offre préscolaire publique existante ;
- Améliorer la qualité dans le préscolaire à travers l'intensification de la formation pré-primaire (acquis des apprenants, recyclage des formateurs, actualisation des curricula), le suivi de proximité et l'évaluation des enseignants ;
- Renforcer l'initiative privée formelle, en incitant l'accroissement et le suivi du niveau d'implication du privé dans l'offre d'éducation préscolaire formelle.

Pour atteindre ces objectifs, la stratégie retient les actions suivantes :

Accroître l'accès et l'équité

- Se rapprocher de l'universalisation de l'accès au préscolaire en assurant à 70% des enfants une année de préscolaire à l'horizon 2030 ;

- Implanter des classes du cycle préscolaire en milieu rural, de préférence sur le site des écoles primaires existantes, en priorité dans les zones rurales et les banlieues des grandes villes en raison du retard considérable dans le développement du préscolaire dans ces milieux ;
- Assurer de manière permanente le suivi du traitement des problèmes de santé des élèves ;
- Assurer la construction des aires de jeux et de jardins scolaires.

La capacité d'accueil des écoles publiques sera portée à 550 000 places en 2030, un accroissement de 350 000 places. Les dotations financières accompagneront la croissance des effectifs, avec un niveau majoré progressivement de 30% par élève d'ici à 2030, afin d'assurer un fonctionnement optimal des établissements.

Un vaste programme de construction sera mis en œuvre impliquant la réalisation de plus de 1500 nouvelles salles de préscolaire en 8 ans, principalement dans les écoles primaires. Ces nouvelles structures seront équipées avec les matériels pédagogiques nécessaires.

L'équité sera renforcée grâce à la priorisation des zones rurales et défavorisées dans le ciblage de l'implantation de l'offre.

Améliorer la qualité et la pertinence des formations

- Définir un curriculum précis et un profil de sortie déterminé pour l'année de préscolarisation obligatoire afin d'assurer une meilleure préparation aux entrants du primaire ;
- Assurer la formation initiale et continue des enseignants des centres préscolaires communautaires pour s'assurer qu'ils disposent des compétences nécessaires ;
- Sensibiliser et impliquer fortement les CTD dans la gestion des centres préscolaires communautaires pour s'assurer de leur fonctionnement efficace (la disponibilité à temps et en quantités suffisantes du matériel pédagogique et didactique nécessaires, la prise en charge des salaires des encadreurs), tel que prévu par le Code Général de la Décentralisation ;
- Promouvoir de manière permanente la formation des formateurs et celle des enseignants sur le suivi de la santé nutritionnelle en milieu scolaire ;
- Renforcer les capacités des conseils d'écoles.

Afin d'accompagner la restructuration de l'offre préscolaire et l'amélioration de la qualité des apprentissages, les activités suivantes sont envisagées :

- **270 classes bénéficieront chaque année d'une mise à niveau de leurs équipements.** Un effort de 546 millions de FCFA/an en moyenne sera réalisé afin d'accompagner cet effort de mise à niveau des équipements ;
- **Par ailleurs, le dispositif de formation continue sera renforcé** afin d'assurer trois semaines de formation tous les 4 ans à chaque enseignant du préscolaire.

Renforcer l'efficacité de la gestion et du pilotage

Pour améliorer l'efficacité du préscolaire, les actions suivantes seront appuyées pendant la mise en œuvre de la stratégie :

- **Les inspecteurs et conseillers des services déconcentrés seront dotés de moyens de déplacement suffisants** afin d'apporter le soutien et la supervision adéquats aux structures et enseignants du préscolaire ;
- **La stratégie vise également à institutionnaliser les conseils d'école au niveau des établissements scolaires** afin de fournir un cadre de dialogue et de gouvernance consultative/participative impliquant l'ensemble de la communauté éducative. Des actions de renforcement de capacités seront renouvelées chaque année pour prendre en compte le renouvellement de leurs membres ;

- L'offre en personnel enseignant dans le préscolaire sera renforcée afin de palier au déficit enregistré dans ce niveau d'enseignement.

Matrice des sous-programmes

Programmes/Axes stratégiques	Actions	Résultats attendus
Programme 1 Développement du Préscolaire		
<i>Accroître la préscolarisation sur l'étendue du territoire national</i>		<i>En 2030, 70% des enfants de 5 ans bénéficient d'au moins une année de préscolarisation</i>
Accès et Équité	Doter les écoles publiques en moyens de fonctionnement	Les écoles publiques disposent des capacités d'accueil et des moyens de fonctionnement pour faire face à l'accroissement des effectifs d'élèves
	Construire et réhabiliter des infrastructures préscolaires sensibles au genre et inclusives dans le public	
	Transformer l'offre du préscolaire dans les écoles maternelles publiques existantes en priorisant l'accueil aux enfants âgés de 5 ans	Le préscolaire est réorganisé et son offre est renforcée
	Développer une offre préscolaire publique adéquate	
	Rendre le préscolaire gratuit	
	Renforcer le cadre de collaboration/concertation avec les parties prenantes pour le développement du préscolaire	
	Identifier les enfants à besoins éducatifs spécifiques au sein et en dehors de l'école	L'inclusion est renforcée au préscolaire
	Aménager un environnement préscolaire inclusif	
	Modifier les programmes scolaires pour les rendre sensibles à l'inclusion	
	Redynamiser les conseils d'école	
Qualité et Pertinence	Améliorer la disponibilité des équipements pédagogiques	Les équipements pédagogiques sont disponibles
	Mettre en place un système de formation initiale au préscolaire	Les conditions d'encadrement sont améliorées
	Renforcer la supervision pédagogique des enseignants	
	Renforcer la formation continue des enseignants y compris en éducation inclusive	
Gouvernance et Efficience	Rationaliser la gestion des enseignants et élaborer des normes de construction et d'utilisation des infrastructures	Les normes de fonctionnement de l'enseignement préscolaire sont renforcées
	Recruter le personnel enseignant spécialisé en éducation inclusive Réviser la législation scolaire pour la rendre inclusive	

Programme 2 : l'enseignement primaire

L'objectif de ce programme est de développer un enseignement primaire de qualité pour apporter à tous, les savoirs et les compétences initiales.

Le programme vise à résoudre les difficultés d'accès et d'achèvement à un enseignement primaire inclusif et de qualité pour tous les enfants en âge de scolarisation. Ces difficultés se traduisent en termes de disparités en matière de scolarisation, d'insuffisance de l'offre tant en ce qui concerne les infrastructures que les enseignants, les pesanteurs socio-culturelles qui constituent les goulots d'étranglement à l'envoi des enfants à l'école ; ajouté à cela, les conditions d'apprentissage difficiles et les retards dans la mise en place d'un enseignement fondamental.

Dans l'optique d'améliorer l'accès et l'achèvement de tous les enfants d'âge scolaire à un enseignement primaire de qualité et inclusif, ce programme se propose de :

- Renforcer l'offre d'éducation au cycle primaire à travers la construction et l'équipement des infrastructures inclusives (salles de classe, blocs latrine) ;
- Améliorer la qualité de l'éducation pour tous les enfants d'âge scolaire quels qu'ils soient, notamment par la distribution des manuels scolaires essentiels, le renforcement des capacités des enseignants, la modernisation de l'enseignement par l'introduction des méthodes alternatives, la réforme curriculaire pour mieux intégrer les préoccupations sur les droits de l'homme, le bilinguisme et la promotion des langues nationales et la culture entrepreneuriale ;
- Accroître la scolarisation des élèves à besoins spécifiques dont les jeunes filles, les autochtones, les réfugiés, les déplacés internes, et les personnes en situation de handicap.

Pour atteindre ces objectifs, la stratégie retient les actions suivantes :

Accroître l'accès et l'équité

- Assurer à tous les enfants, y compris ceux à besoins spécifiques 6 années d'enseignement obligatoires et gratuites au primaire (universalisation du primaire) ;
- Cibler les zones et les couches sociales à faible scolarisation qui bénéficieront en priorité des constructions des infrastructures scolaires et de l'affectation des enseignants payés par l'Etat, sur la base des besoins réels ;
- Définir des normes de péréquation des infrastructures et du personnel enseignant dans les régions et les communes avec un accent particulier sur les régions de l'Extrême-Nord, du Nord-Ouest et du Sud-Ouest ;
- Définir une politique d'accompagnement du secteur privé de l'éducation dans les régions du Nord-Ouest et du Sud-Ouest ;
- Assurer un accès équitable et inclusif à tous les enfants d'âge scolaire dans les deux sous-systèmes ;
- Développer une offre spécifique d'éducation pour le milieu rural avec un encadrement rapproché ;
- Adapter les programmes, les manuels scolaires et les évaluations aux besoins spécifiques des enfants ;
- Rendre effective la gratuité du cycle primaire à l'horizon 2030 en particulier par la mise à disposition à temps des manuels scolaires (livres scolaires essentiels) ;
- Favoriser l'accès et la rétention des enfants à besoins spécifiques et ceux issus des milieux défavorisés, et élaborer des modules d'enseignement adaptés à ces enfants ;

- Promouvoir l'alimentation scolaire par la création des cantines scolaires, des champs communautaires sous l'impulsion des instances de décision et de gestion participative ;
- Promouvoir le sport en milieu scolaire ;
- Promouvoir la participation des élèves aux activités post et périscolaires à travers la vulgarisation et la promotion des gouvernements des enfants et du concept « **école propre pour tous** » ;
- Traduire les programmes scolaires en audio, vidéo et en braille ;
- Acquérir et distribuer les équipements et matériels spécialisés aux enfants à besoins spécifiques ;
- Assurer de manière permanente la protection de l'élève en milieu scolaire ;
- Vulgariser les textes portant sur les organes de gestion participative des écoles (APEE, Conseils d'école, Guide du gouvernement des enfants) ;
- Redynamiser les conseils d'école ;
- Promouvoir de manière permanente la formation des formateurs et celle des enseignants sur le suivi de la santé nutritionnelle en milieu scolaire ;
- Renforcer la lutte contre certains fléaux observés en milieu scolaire notamment la violence et la drogue.

L'État prendra en charge 33 000 emplois supplémentaires d'enseignants d'ici 2030, afin d'accompagner l'accroissement des effectifs d'élèves, de permettre une baisse du nombre d'élèves par enseignant. Cet important effort permettra d'atteindre les objectifs de 45 élèves par enseignant en 2030 et de la prise en charge totale des maîtres des écoles publiques.

Les dotations financières pour les écoles publiques accompagneront la croissance des effectifs, avec un niveau majoré de 33% par élève progressivement d'ici à 2030, afin d'assurer le fonctionnement normal des établissements.

Le programme de construction scolaire et d'équipement sera important et prévoira la réalisation, chaque année de plus de 1900 salles de classe.

L'équité d'accès s'appuiera donc en premier lieu sur la priorisation des implantations scolaires vers les zones défavorisées en infrastructures et l'affectation des enseignants nécessaires.

Améliorer la qualité et la pertinence des enseignements/apprentissages

- Promouvoir l'utilisation d'un seul manuel par matière et par classe au niveau national ;
- Promouvoir des manuels scolaires utilisables pendant au moins trois années consécutives ;
- Promouvoir l'utilisation des livrets d'apprentissage autodidactes pour les élèves ;
- Soutenir la production locale des manuels scolaires ;
- Soutenir et pérenniser la politique de gratuité du manuel scolaire ;
- Rendre disponibles à temps (dès la rentrée scolaire) les moyens nécessaires aux structures éducatives : mise à disposition directe des budgets (indiqué dès 2022) et implication des Conseils d'école ou des APEE dans le suivi de l'utilisation de ces budgets ;
- Réduire la taille des groupes pédagogiques, et mettre en place des primes de zones d'accès difficile et pour les services pénibles (gestion des classes multigrades et inclusives) ;
- Valoriser les résultats des évaluations des apprentissages des élèves et mettre en place le dispositif autonome d'Évaluation des Acquis Scolaires ;
- Adapter les évaluations aux enfants à besoins spécifiques ;

- Renforcer le dispositif d'orientation dans le cursus scolaire et d'apprentissage ;
- Assurer de manière permanente une formation des formateurs adaptée aux réalités socio-économiques et aux contextes d'apprentissage ;
- Renforcer l'usage des TIC dans la formation des formateurs ;
- Transformer les curricula pour former un nouveau type d'enseignants /formateurs qualifiés, aptes à employer les approches alternatives d'enseignement et l'éducation à l'entrepreneuriat ;
- Améliorer la pratique du bilinguisme par la création et la mise en œuvre des programmes scolaires spécifiques dès le préscolaire ;
- Renforcer le programme d'éducation morale à tous les niveaux en mettant l'emphase sur les valeurs éthiques, morales et patriotiques ;
- Renforcer l'enseignement des langues nationales ;
- Renforcer ou introduire les programmes sur l'esprit d'entreprise, le rôle de l'entrepreneur dans la société et le patriotisme économique axé sur la priorité au " Made in Cameroon " dans la consommation et l'investissement ;
- Veiller à l'introduction suffisante dans les programmes scolaires des préoccupations environnementales, des réalités historiques, sociologiques, économiques et culturelles du Cameroun et de l'Afrique.

L'objectif de doter chaque élève de 3 manuels essentiels d'ici à 2025 impliquera un effort de plus de 10 milliards de FCFA/an en moyenne sur la période.

Renforcer l'efficacité de la gestion et du pilotage

Le rôle des services déconcentrés dans l'encadrement des écoles et des enseignants sera facilité par la fourniture des moyens de déplacements.

L'institutionnalisation des conseils d'école permettra de mettre en place un dialogue local de gestion entre les différentes parties prenantes des écoles (Direction, Parents d'élèves, Enseignants).

Matrice des sous-programmes

Programmes/Axes stratégiques	Actions	Résultats attendus
Programme 2 : Universalisation du cycle primaire		
Offrir la possibilité à tous les enfants de bénéficier d'un cycle d'enseignement primaire et de qualité		En 2030, tous les enfants achèvent un cycle primaire et de qualité
Accès, Équité	Doter les écoles publiques des moyens de fonctionnement	Les écoles publiques disposent des capacités d'accueil et des moyens de fonctionnement pour faire face à l'accroissement des effectifs d'élèves
	Construire et réhabiliter des infrastructures scolaires sensibles au genre et inclusives	
	Elaborer un plan de construction d'écoles complètes	Tous les enfants de 6 ans sont inscrits à la première année du primaire
	Améliorer l'offre dans les zones à faible couverture	
	Stimuler la demande de scolarisation	
	Renforcer la gratuité de l'école primaire	L'offre primaire est renforcée
	Améliorer le cadre normatif et juridique de l'éducation inclusive	
Soutenir l'offre privée		

Programmes/Axes stratégiques	Actions	Résultats attendus
Qualité et Pertinence	Acquérir et mettre à la disposition des élèves les manuels scolaires essentiels au primaire	Les matériels pédagogiques sont disponibles
	Promouvoir les méthodes d'apprentissage autonome	
	Promouvoir la culture scientifique et numérique	Le niveau d'acquisition des compétences fondamentales est amélioré dans le primaire
	Renforcer les compétences fondamentales dans le primaire	
	Mettre en place un dispositif national d'évaluation des acquis scolaires	
Renforcer l'encadrement pédagogique, ainsi que la formation initiale et continue des enseignants	L'encadrement pédagogique et la formation des enseignants sont renforcés	
Gouvernance et Efficience	Rationaliser et optimiser l'utilisation du personnel enseignant	Les ressources disponibles sont utilisées plus efficacement
	Actualisation de la cartographie des zones d'éducation prioritaire Recruter les enseignant spécialisés en éducation inclusive	

Programme 3 : l'alphabétisation et l'éducation de base non-formelle

L'objectif de ce programme est d'offrir des possibilités de seconde chance aux déscolarisés, non scolarisés et adultes non lettrés.

Le programme vise à améliorer progressivement le taux d'alphabétisme par l'accroissement du nombre de personnes alphabétisées. Cette ambition se base sur le taux croissant d'analphabétisme chez les jeunes et les adultes ainsi que le nombre croissant des enfants hors de l'école causé par l'insuffisance de l'offre d'alphabétisation, la précarité économique, les pesanteurs socioculturelles, la faible utilisation des langues nationales dans le système éducatif et l'absence des cadres d'apprentissages tout au long de la vie.

Pour résoudre ces problèmes, le programme entend accroître le pourcentage de la population alphabétisée à travers les actions suivantes :

- Renforcer l'alphabétisation classique et fonctionnelle de la population analphabète ;
- Le développement d'une éducation de base non formelle ;
- Le renforcement de l'utilisation des langues nationales ;
- L'amélioration de la qualité des apprentissages en alphabétisation.

Pour accroître l'offre des services en alphabétisation de base et offrir une seconde chance aux jeunes déscolarisés et non scolarisés, des efforts devront être fournis pour la mise en place des conditions favorables au développement des programmes d'alphabétisation et d'éducation non formelle.

Les actions retenues comprennent :

Accroître l'accès et l'équité

➤ Alphabétisation :

- Mener des activités d'information, de sensibilisation et de mobilisation à l'endroit des populations autour du renforcement des capacités et des thèmes d'intérêt pour le vivre ensemble ;
- Développer des offres alternatives pour renforcer l'alphabétisation des adultes ;
- Intégrer la formation en alphabétisation et en éducation de base non formelle dans la formation initiale des formateurs.

➤ Éducation de base non formelle

- Diversifier l'offre d'éducation de base non formelle à travers l'optimisation de la scolarisation accélérée, et la réorganisation des formations dans les Centres d'Éducation de Base Non Formelle (CEBNF), accompagnée de la sensibilisation des communautés sur les offres disponibles ;
- Renforcer les passerelles permettant aux enfants et jeunes ayant acquis les compétences de base d'intégrer l'éducation formelle ou la formation professionnelle ;
- Accroître les capacités d'accueil pour ce niveau d'éducation et réorganiser les horaires des établissements pour optimiser l'utilisation des infrastructures existantes.

Il convient de noter que même si le taux brut d'accès de l'année de base dépasse les 100% (voir TBS au primaire), l'universalisation de l'enseignement primaire n'est pas atteinte. Des enfants quitteront encore malheureusement le système avant l'achèvement du cycle primaire. Ces derniers continueront de bénéficier des services de l'EBNF pour permettre leur (ré)intégration dans le primaire ou au moins s'assurer de leur alphabétisation. En termes d'effectifs dans les centres de l'éducation de base non formelle, la capacité d'accueil est maintenue constante chaque année à 5 600 apprenants. La proportion des jeunes déscolarisés et non scolarisés ciblée par cette formation ne représentera plus que 2% des enfants de 9 à 14 ans à l'horizon 2030.

Pour ce qui est de l'alphabétisation, les capacités des programmes ciblant la tranche des 15 à 45 ans seraient doublées d'ici à 2030.

Améliorer la qualité et la pertinence des formations

Pour aider à l'amélioration de la qualité notamment dans les centres d'éducation de base non formelle (CEBNF), la dépense administrative et pédagogique courante par apprenant augmentera en valeur réelle pour atteindre 190 000 F CFA en 2030.

Matrice des sous-programmes

Programmes/Axes stratégiques	Actions	Résultats attendus
Programme 3. Alphabétisation et éducation de base non-formelle		
<i>Accroître le pourcentage de la population alphabétisée</i>		<i>En 2030, la capacité des centres d'alphabétisation et d'éducation de base non formelle est doublée pour la tranche des 15 à 45 ans</i>
Accès et Équité	Élargir l'approche relative à la formation accélérée	L'offre d'éducation non formelle inclusive et sensible au genre est diversifiée
	Mettre en place des mesures spécifiques d'orientation pour stimuler la demande	
	Optimiser l'utilisation de l'offre existante en vue d'offrir des formations au plus grand nombre	Les capacités d'accueil d'éducation non formelle se sont accrues
	Renforcer l'offre des CAF et CEBNF	
Qualité et Pertinence	Renforcer les pratiques d'évaluation régulière des apprentissages en alphabétisation et en éducation de base non formelle	Les pratiques d'évaluation régulières des apprentissages en alphabétisation sont renforcées
	Mettre en place des cycles de formation en andragogie et élaboration des curricula	Des modules de formation en andragogie et en éducation de base non formelle sont intégrés dans les cursus de la formation initiale des enseignants
	Promouvoir l'apprentissage des langues nationales	Les modules de formation en langues nationales dans les centres d'alphabétisation et d'éducation de base non formelle sont développés
	Développer des programmes alternatifs pour les enfants et les jeunes déscolarisés	
	Veiller à la mise en œuvre du référentiel de compétences	
	Octroyer des kits de formation aux CAF et CEBNF	Le matériel didactique approprié et les équipements nécessaires sont disponibles
	Renforcer et suivre la post alphabétisation	Le dispositif de suivi/évaluation des activités d'AEBNF et la post alphabétisation est renforcée au niveau central et déconcentré
	Développer un cadre institutionnel du suivi de la mise en œuvre des programmes impliquant toutes les parties prenantes au niveau central et déconcentré	
	Renforcer les capacités des superviseurs et des formateurs des centres	La formation des superviseurs pédagogiques et les formateurs est renforcée
Gouvernance et Efficience	Doter les centres des moyens de fonctionnement	Les centres disposent de moyens de fonctionnement
	Mettre en place les financements innovants	Mobilisation des acteurs et des PTF concernés en faveur de l'AEBNF.

Programmes/Axes stratégiques	Actions	Résultats attendus
	Sensibiliser et rechercher des financements en faveur de l'AEBNF	
	Définir un cadre d'échanges sur les questions de l'AEBNF	Les synergies d'actions entre les différents départements intervenant en AEBNF sont renforcées
	Renforcer le suivi des structures en charge de l'AEBNF	

Programme 4 : la gouvernance du sous-secteur de l'éducation de base

L'objectif de ce programme est d'améliorer le pilotage du sous-secteur et de renforcer sa gestion.

En vue de l'amélioration de la gouvernance et du pilotage du système éducatif, la stratégie pour l'éducation de base est de renforcer les mécanismes de gestion, de régulation et de contrôle des ressources humaines, matérielles et financières, ainsi que le dispositif de planification stratégique et de suivi/évaluation. Pour ce faire, il sera question tour à tour de :

- Rationaliser l'allocation et la gestion des ressources éducatives par un meilleur pilotage et une bonne coordination des services, à travers l'évaluation régulière des performances des services, le suivi de la feuille de route, la mise en place des normes et des manuels de procédures des services ;
- Lutter contre la corruption en milieu scolaire en vue d'assurer l'effectivité de la gratuité des frais d'écolage à l'école primaire publique. Il s'agira en outre de mettre en œuvre les directives de la stratégie nationale de lutte contre la corruption élaborée par la CONAC ;
- Mener des études prospectives et optimiser le processus de planification stratégique pour la mise en œuvre efficace des orientations stratégiques de la SND30 pour le sous-secteur de l'éducation de base ;
- Améliorer le cadre de travail et les conditions de vie des personnels, en leur assurant une stabilité au poste, à travers la construction des logements d'astreinte, les bâtiments administratifs (délégations régionales, départementales et inspections d'arrondissement) et la réhabilitation des infrastructures vétustes ;
- Renforcer le système d'informations et de gestion de l'éducation (SIGE). A cet effet, il faudra doter les services d'outils techniques modernes (équipements informatiques, intégration de nouvelles technologies, base de données géoréférencées) et du personnel adéquat pour la gestion desdits outils afin d'accroître l'activité statistique des ministères sectoriels indispensables à une meilleure planification ;
- Renforcer les activités de suivi/évaluation des programmes eu égard au fait que les 3/4 des ressources des dépenses en capital sont transférées aux CTD ;
- Développer les ressources humaines à travers le renforcement des capacités des personnels ;
- Consolider le processus de planification stratégique, de programmation, de préparation et de suivi de l'exécution du budget par le renforcement des capacités du comité PPBS, afin d'assurer une production efficace des outils de préparation du budget (Revue et actualisation des programmes, CDMT, PPA, RAP) ;
- Sensibiliser et impliquer davantage les CTD au financement et à l'élaboration de la Politique Nationale de l'Alimentation scolaire, les stratégies du sport et de la lutte contre la violence en milieu scolaire ;
- Poursuivre la mise en œuvre de la politique enseignante à travers le recrutement et le redéploiement des enseignants en lien avec la carte scolaire ;
- Mettre en place les mesures de fidélisation des enseignants des zones rurales ;
- Porter la part du budget domestique allouée de l'enseignement primaire à 42% d'ici à 2030.

Les actions suivantes sont retenues :

Renforcer l'efficacité de la gestion et du pilotage

- Renforcer la collaboration avec les organisations représentatives (APEE ; AME ; Autres Organisations de la Société Civile ; PTFs ; Patronat, ...) ;

- Promouvoir la digitalisation des systèmes de gestion notamment la dématérialisation des procédures administratives et la numérisation des archives ;
- Dresser l'état des besoins en offre de formation en fonction des objectifs de développement socioéconomiques poursuivis ;
- Mettre à la disposition des établissements scolaires dès la rentrée scolaire les ressources dédiées à leur fonctionnement ;
- Sensibiliser et impliquer les CTD relativement au financement de l'éducation de base ;
- Élaborer et veiller à la mise en œuvre du plan directeur de gestion prévisionnelle des effectifs.

Matrice des sous-programmes

Programmes/Axes stratégiques	Actions	Résultats attendus
Programme 4. Gouvernance du sous-secteur de l'éducation de base		
<i>Assurer la mise en œuvre efficace des programmes opérationnels</i>		<i>Les programmes sont mis en œuvre efficacement</i>
Gouvernance et Efficience	Améliorer de la gestion des ressources humaines, matérielles et financières de l'administration	Moyens et capacités de l'administration améliorés
	Recruter et déployer les enseignants dans les établissements conformément aux besoins identifiés par la carte scolaire/SIGE	Optimisation et gestion des ressources humaines
	Renforcer les mesures de fidélisation des enseignants dans les zones d'accès difficile	
	Renforcer les capacités des personnels administratifs	
	Renforcer et opérationnaliser du SIGE	SIGE renforcé

5. LES STRATEGIES POUR LES ENSEIGNEMENTS SECONDAIRES

Le sous-secteur des enseignements secondaires est un sous-secteur charnière, constitué :

- De l'enseignement du 1^{er} cycle secondaire faisant partie de l'enseignement fondamental et qui a ainsi vocation à accueillir tous les enfants dans un cycle articulé en cohérence avec l'enseignement primaire ;
- De l'enseignement du 2nd cycle général dont la vocation est la préparation aux études supérieures
- De l'enseignement technique et professionnel destiné à apporter des compétences répondant aux besoins du secteur productif et permettent aussi la poursuite d'études spécialisées au niveau supérieur ;
- De l'enseignement normal dont la vocation est la formation des enseignants du préscolaire et du primaire dans les ENIEG et celle des enseignants des CETIC et des SAR/SM dispensée dans les ENIET.

Le sous-secteur contribue ainsi aux objectifs généraux d'élévation du niveau éducatif, d'apporter des compétences de base communes à tous les jeunes et à la réponse aux besoins du développement économique.

La stratégie organise les actions en quatre programmes liés à l'organisation pédagogique et institutionnelle du sous-secteur : L'enseignement du 1^{er} cycle secondaire, l'enseignement du second cycle secondaire, l'enseignement technique et professionnel et la gestion du sous-secteur.

Programme 5 : l'enseignement du premier cycle secondaire général

L'objectif de ce programme est d'ouvrir la voie à la mise en place progressive de la généralisation de l'enseignement fondamental, en assurant une fluidité de la transition des élèves issus du primaire tout en renforçant le contenu des programmes.

L'objectif à long terme est celui d'un enseignement fondamental couvrant l'enseignement primaire et le premier cycle secondaire constituant la base des compétences communes pour tous les jeunes du Cameroun. Une première étape sera réalisée en 2030, avec l'accès de tous les enfants à la fin du cycle primaire. En parallèle, la transition entre la sixième année primaire et le 1^{er} cycle secondaire sera fluidifiée pour permettre l'accès du plus grand nombre d'enfants et ouvrir la voie à la généralisation de l'enseignement fondamental qui pourrait être atteinte en 2035. La voie technique et professionnelle contribuera à cette généralisation et 30% des nouveaux inscrits seront accueillis dans les enseignements technique et professionnel.

Ces évolutions vont se traduire par un accroissement du nombre total d'élèves scolarisés dans le premier cycle de l'enseignement secondaire général qui passerait de 0,98 million en 2020 à 1,77 millions à la rentrée 2030. Cette hausse importante d'effectif nécessitera la construction et l'ouverture de collèges d'enseignement secondaire pour faire face au flux important d'élèves venant du primaire.

Pour préparer cette augmentation de la demande d'éducation au niveau du premier cycle secondaire, la stratégie envisage un effort substantiel de la création d'établissements scolaires, de construction d'infrastructures et d'acquisition d'équipements, d'allocation en ressources humaines, financières et matérielles.

Accroître l'accès et l'équité

Pour préparer l'accueil des effectifs d'élèves attendus :

- Augmenter significativement les capacités d'accueil ;

- Renforcer les mécanismes de soutien à la scolarisation particulièrement dans les zones à faible taux de scolarisation (soutien aux enfants vulnérables, à la jeune fille).
- Recruter davantage les enseignants qualifiés.

Certaines de ces actions seront mises en œuvre dans le cadre du transfert des compétences aux régions. Il s'agit notamment de :

- La construction, la réhabilitation et la maintenance des infrastructures scolaires ;
- La maintenance des équipements et matériels didactiques ;
- La création des établissements ;
- Le recrutement et l'affectation de certains personnels.

Améliorer la qualité et la pertinence des formations

Le diagnostic du secteur de l'éducation et de la formation du Cameroun relève de nombreuses difficultés dans le domaine de la qualité, avec :

- Des progrès quantitatifs importants restant à réaliser au niveau de l'achèvement du 1er cycle du secondaire qui est de 47% en 2018 ;
- Des gaspillages importants de ressources publiques du fait des redoublements et des abandons. ;
- Une absence de commodités dans de nombreux établissements du secondaire contribuant à un accès timide des filles dans ce sous-secteur ;
- Des acquis scolaires préoccupants en début du secondaire puisque près de 60 % des élèves en fin du primaire sont en dessous du seuil suffisant de compétences. Il en est de même des taux de réussite aux examens certificatifs du secondaire qui restent insatisfaisants ;
- La violence au sein et aux alentours des établissements, qui met à mal la sérénité des enseignants et des apprenants.

La stratégie se fixe pour ambition majeure, de permettre au plus grand nombre d'élèves d'achever le premier cycle du secondaire en ayant réalisé des apprentissages de qualité. Ces acquis scolaires devraient leur permettre, d'être sociologiquement bien intégrés et/ou de disposer de bases suffisantes pour poursuivre des études ou une formation qui les rendrait « compétents dans un domaine capital pour le développement du pays » (SND30).

Pour y parvenir, le présent programme se propose de :

- Réduire les indicateurs des flux du redoublement et de l'abandon dans le secondaire ;
- Réduire la taille moyenne des groupes pédagogiques ;
- Améliorer la qualité des apprentissages ;
- Promouvoir le bilinguisme et le multiculturalisme ;
- Renforcer la lutte contre les déperditions en milieu scolaire ;
- Renforcer le système d'orientation scolaire ;
- Renforcer la professionnalisation des enseignements ;
- Renforcer la formation continue des enseignants en particulier ceux des disciplines scientifiques ;
- Rendre plus attrayants les contenus des manuels scolaires du secondaire en ce qui concerne les STEM (science, technology, engineering, and math knowledge) ;

- Promouvoir l'excellence scolaire dans les domaines scientifiques et technologiques ;
- Développer et promouvoir des méthodes d'enseignement/apprentissage alternatifs (distance éducation, e-learning, etc.) ;
- Instaurer la systématisation des évaluations nationales dans les disciplines fondamentales.

L'action pédagogique sera améliorée à travers l'intégration des TIC dans les pratiques des classes, le développement, l'implémentation des programmes d'étude qui répondent aux besoins de la société et à l'évolution scientifique et l'intensification de l'encadrement des enseignants pour améliorer le taux de couverture qualitatif et quantitatif des programmes d'étude.

La lutte contre les déperditions scolaires sera menée au moyen de la systématisation et la généralisation des tests d'orientation et le suivi des apprenants vulnérables, l'amélioration de la santé et de l'accompagnement psychologique en milieu scolaire.

La lutte contre les violences et la consommation des drogues en milieu scolaire et l'amélioration des conditions et du cadre de travail des enseignants et des élèves.

Matrice des sous-programmes

Programmes/Axes stratégiques	Actions	Résultats attendus
Programme 5. L'enseignement du 1^{er} cycle secondaire		
Préparer la généralisation de l'enseignement fondamental		En 2030, Tous les enfants achevant le cycle primaire pourront continuer dans le 1^{er} cycle secondaire, 70% d'entre eux dans l'enseignement général
Accès et Equité	Renforcement des capacités d'accueil en réduisant les disparités de toutes sortes	L'accueil d'un plus nombre d'élèves issus du primaire est garanti
	Augmentation des équipements scolaires	
	Augmentation de l'appui à la scolarisation des couches défavorisées	
	Incitation à l'offre de formation du privé	
	Augmentation de l'effectif des enseignants qualifiés	
Qualité et pertinence	Renforcement l'encadrement pédagogique et la formation continue des enseignants	L'action pédagogique, la formation continue des enseignants et la qualité des apprentissages améliorées au 1 ^{er} cycle du secondaire général
	Amélioration des résultats aux examens et concours	
	Renforcement de la lutte contre les déperditions scolaires	Les déperditions scolaires sont réduites
	Amélioration les conditions de travail et de vie en milieu scolaire	Les conditions de travail et de vie en milieu scolaire sont améliorées
	Promotion du bilinguisme différencié (intégral)	Promotion du bilinguisme différencié, du multiculturalisme et de la protection de l'environnement
	Dynamisation des activités de protection de l'environnement dans les enseignements secondaires	

Programme 6 : l'enseignement du second cycle secondaire général

L'objectif spécifique de ce programme est de permettre aux jeunes de préparer la poursuite d'études supérieures et d'acquérir des qualifications générales intermédiaires.

Les formations postérieures à l'enseignement fondamental, apportent les qualifications nécessaires au développement économique du pays pour former des jeunes compétents, responsables et autonomes dans leurs missions professionnelles et leur vie quotidienne. Le second cycle de l'enseignement secondaire général contribue à apporter ces qualifications intermédiaires en parallèle aux formations techniques et professionnelles. Il a aussi pour mission de préparer les élèves aux études universitaires et supérieures.

Le second cycle secondaire fait suite à l'enseignement fondamental mais n'a pas vocation à accueillir tous les jeunes. Toutefois, la stratégie est de permettre à tous les jeunes qui le souhaitent de poursuivre leurs études à ce niveau. La capacité d'accueil des établissements scolaires sera accrue pour permettre de conserver un niveau élevé de transition entre les deux cycles secondaires.

Pour préparer cette augmentation de la demande d'éducation au niveau du second cycle secondaire et en améliorer la qualité, la stratégie envisage des actions.

Accroître l'accès et l'équité

- Augmenter significativement les capacités d'accueil ;
- Renforcer les mécanismes de soutien à la scolarisation particulièrement dans les zones à faible taux de scolarisation (soutien aux enfants vulnérables, à la jeune fille).
- Recruter davantage d'enseignants qualifiés.

Améliorer la qualité et la pertinence des formations

Le diagnostic du secteur de l'éducation et de la formation du Cameroun relève de nombreuses difficultés dans le domaine de la qualité, avec :

- Des gaspillages importants de ressources publiques du fait des redoublements et des abandons. ;
- Une absence de commodités dans de nombreux établissements du secondaire contribuant à un accès timide des filles dans ce sous-secteur ;
- Des taux de réussite aux examens certificatifs du secondaire qui restent insatisfaisants ;
- La violence au sein et aux alentours des établissements, qui met à mal la sérénité des enseignants et des apprenants.

Pour y parvenir, le présent programme se propose de :

- Réduire les indicateurs des flux du redoublement et de l'abandon dans le secondaire ;
- Réduire la taille moyenne des groupes pédagogiques ;
- Améliorer la qualité des apprentissages ;
- Promouvoir le bilinguisme et le multiculturalisme ;
- Renforcer de la lutte contre les déperditions en milieu scolaire ;
- Renforcer le système d'orientation scolaire ;
- Renforcer la professionnalisation des enseignements ;
- Renforcer la formation continue des enseignants en particulier ceux des disciplines scientifiques ;

- Développer et promouvoir des méthodes d'enseignement/apprentissage alternatifs (distance éducation, e-learning, etc.) ;
- Comme pour le 1^{er} cycle secondaire, l'action pédagogique sera améliorée à travers l'intégration des TIC dans les pratiques des classes, le développement, l'implémentation des programmes d'étude qui répondent aux besoins de la société et à l'évolution scientifique et l'intensification de l'encadrement des enseignants pour améliorer le taux de couverture qualitatif et quantitatif des programmes d'étude.

La lutte contre les violences et la consommation des drogues en milieu scolaire et l'amélioration des conditions et du cadre de travail des enseignants et des élèves.

Matrice des sous-programmes

Programmes/Axes stratégiques	Actions	Résultats attendus
Programme 6. Enseignement du 2nd cycle secondaire		
<i>Permettre à tous les jeunes qui le souhaitent de poursuivre leurs études à ce niveau</i>		<i>En 2030, 50% des jeunes accéderont au 2nd cycle secondaire, les deux tiers dans l'enseignement général</i>
Accès et Équité	Renforcement des équipements scolaires	L'offre d'éducation dans le 2nd cycle du secondaire General amélioré
	Accroître les équipements scolaires	
	Renforcement de l'appui à la scolarisation des couches défavorisées	
	Augmentation de l'effectif des enseignants qualifiés	
Qualité et pertinence	Développement de la culture entrepreneuriale en milieu scolaire	La formation dans le 2nd cycle est optimisée
	Renforcement de la formation initiale et continue du personnel enseignant du secondaire général	
	Promotion des filières scientifiques technologiques	Les filières scientifiques et technologiques sont valorisées
	Développement et usage du numérique dans les pratiques pédagogiques	Les méthodes d'enseignement sont améliorées
	Promotion du bilinguisme différencié (intégral)	Promotion du bilinguisme différencié, du multiculturalisme et de la protection d l'environnement
	Dynamisation des activités de protection de l'environnement dans les enseignements secondaires	
	Promotion des arts, des langues nationales et du patrimoine culturel dans les enseignements secondaires	
Gouvernance et Efficience	Assurer le fonctionnement efficace des établissements scolaires	Mise en œuvre d'une politique de répartition des ressources éducatives qui tient compte de la carte scolaire

Programme 7 : l'enseignement secondaire technique et professionnel

Ce programme a pour objectif de permettre aux jeunes d'acquérir les qualifications nécessaires au développement économique et social du pays et les rendre compétents, responsables et autonomes dans leurs missions professionnelles et leur vie quotidienne.

Ce programme se situe clairement dans l'objectif de la SND30 de professionnalisation des formations pour accroître les compétences professionnelles des apprenants du secondaire technique et professionnel, répondre à l'inadéquation avec les compétences réelles attendues par le marché du travail. Le programme ambitionne donc un développement quantitatif et qualitatif des formations d'ouvriers qualifiés et de techniciens issus de l'enseignement secondaire technique et professionnel, à même de répondre aux besoins de qualification du monde du travail.

Pour ce faire, la stratégie vise à :

Accroître l'accès et l'équité

- Augmenter de façon significative les capacités d'accueil ;
- Poursuivre la création des lycées professionnels des métiers ;
- Poursuivre la mise en place des filières innovantes ;
- Poursuivre la transformation des lycées techniques en lycées techniques bilingues ;
- Sensibiliser les élèves à s'orienter vers l'enseignement technique et professionnel ;
- Recruter davantage les enseignants qualifiés ;
- Promouvoir la création des lycées/ collèges scientifiques et technologiques.

Améliorer la qualité et la pertinence des formations

- Réduire des indicateurs des flux du redoublement et de l'abandon dans l'ESTP.
- Renforcer la culture entrepreneuriale en milieu scolaire ;
- Renforcer la disponibilité et l'accessibilité du manuel scolaire ;
- Améliorer la qualité des apprentissages ;
- Renforcer la formation continue des enseignants en particulier ceux des disciplines scientifiques ;
- Réviser les programmes de formation pour les adapter aux besoins des milieux socioprofessionnels
- Améliorer le plateau technique dans les établissements de l'enseignement technique et professionnel ;
- Développer et promouvoir des méthodes d'enseignement alternatives (distance, etc.).

Le développement de la culture entrepreneuriale en milieu scolaire sera entrepris avec des programmes de formation en entrepreneuriat dans les établissements, des incubateurs de micro-entreprises et/ou des unités de production et d'application permettant aux apprenants de fin de cycle du secondaire technique, de réaliser leurs idées de projets. Il s'agira également de renforcer les capacités professionnelles pratiques des enseignants du secondaire technique à travers des stages de perfectionnement en entreprises tant à l'intérieur qu'à l'extérieur du pays, afin de leur permettre de mieux adapter leurs enseignements aux réalités des milieux socioprofessionnels. La culture entrepreneuriale sera aussi développée en milieu scolaire au moyen de la formation en alternance (école-entreprise) des élèves du secondaire technique.

Le développement des aptitudes complémentaires chez les apprenants du secondaire technique et professionnel. Il s'agit de renforcer le bilinguisme, le multiculturalisme ainsi que le numérique, afin de former des citoyens non seulement aptes à produire des richesses, mais parfaitement bilingues, enracinés dans leur culture et ouverts au monde.

Matrice des sous-programmes

Programmes/Axes stratégiques	Actions	Résultats attendus
Programme 7. L'enseignement secondaire technique et professionnel		
<i>Apporter les qualifications nécessaires au développement économique et social</i>		<i>30% des nouveaux entrants au secondaire sont scolarisés dans des filières techniques et professionnelles</i>
Accès Equité	Doter les établissements des moyens de fonctionnement	Diversifier l'offre de l'enseignement technique et professionnel, prenant en compte l'approche genre, la situation des enfants à besoins spécifiques, ainsi des besoins de l'économie locale
	Augmentation des capacités d'accueil, en réduisant les disparités de toutes sortes dans l'enseignement secondaire technique et professionnel	
	Amélioration du plateau technique dans l'ESTP	
	Augmentation de l'effectif des enseignants qualifiés	
	Incitation à l'offre de formation du privé	
Qualité et pertinence	Renforcement des compétences professionnelles pratiques des enseignants et des élèves	La qualité des enseignements est améliorée
	Promotion la culture entrepreneuriale en milieu scolaire	
	Réduction des déperditions en milieu scolaire	
	Développement et intégration du numérique dans les pratiques de classe	
	Amélioration des conditions de travail et de vie en milieu scolaire	
	Amélioration de la disponibilité et l'accessibilité les manuels de l'enseignement secondaire technique	
	Promotion le culte de l'excellence en milieu scolaire	
	Promotion du bilinguisme différencié (intégral)	Promotion du bilinguisme différencié, du multiculturalisme et de la protection d l'environnement
	Dynamisation des activités de protection de l'environnement dans les enseignements secondaires	
	Promotion des arts, des langues nationales et du patrimoine culturel dans les enseignements secondaires	

Programme 8 : l'enseignement normal

L'objectif spécifique de ce programme est de former les enseignants de l'éducation de base.

La formation des enseignants participe à l'objectif général d'améliorer la qualité des apprentissages. Le dispositif de formation initiale et continue des enseignants nécessite une coordination efficace entre les départements sectoriels impliqués dans le recrutement, ceux qui les forment et ceux qui les utilisent.

Le dispositif en place comprend les écoles normales d'instituteurs de l'enseignement général (ENIEG) et les écoles normales d'instituteurs de l'enseignement technique (ENIET), présentes dans chaque région. Les ENIEG et les ENIET sont des établissements d'enseignement secondaire créés par décret du Premier ministre. La formation a désormais une durée de deux ans et le baccalauréat ou GCE A level est l'unique diplôme requis pour devenir instituteur.

Les différentes périodes de restrictions budgétaires ont affecté les modes de recrutement et d'emploi des enseignants, avec de nouveaux corps d'enseignants formés, mais non employés par la fonction publique et constitue un point d'attention du chômage. Des besoins d'accompagnement et de formation continue sont nécessaires pour l'amélioration des pratiques enseignantes.

La capacité d'accueil actuelle des écoles semble suffisante et bien répartie sur le territoire.

Matrice des sous-programmes

Programmes/Axes stratégiques	Actions	Résultats attendus
Programme 8. Enseignement normal		
<i>Former les enseignants de l'éducation de base, du post-primaire et du premier cycle de l'enseignement technique</i>		<i>Tous les enseignants de l'éducation de base du post-primaire et du premier cycle de l'enseignement technique sont formés dans les écoles normales d'instituteurs</i>
Accès et équité	Moyens des ENIEG et ENIET	L'offre d'éducation dans les écoles normales améliorés
	Amélioration des capacités d'accueil en réduisant les disparités de toutes sortes	
	Augmentation des équipements scolaires	
Qualité et pertinence	Développement du numérique dans les pratiques pédagogiques	Les méthodes d'enseignement sont améliorées
	Développement des curricula de la formation initiale adaptés à la diversité du métier d'instituteurs et à la reformes des ENI	Les programmes d'études de formation initiale diversifiés
	Equipement des salles de classe	Les conditions de travail des enseignants sont améliorées
	Renforcement de la formation continue	Les compétences des enseignants sont améliorées

Programme 9 : la gouvernance et le pilotage des enseignements secondaires

L'objectif spécifique de ce programme est de doter le sous-secteur d'une capacité de pilotage et de renforcer sa gestion.

Le taux de réalisation des activités du Ministère des enseignements secondaires bien que situé au-dessus de 95% sur ces dernières années reste encore en dessous de l'objectif visé qui est de 100%. Ce résultat est dû au fait qu'au fil des années, des incohérences et des disparités sont observées dans la mise en œuvre des plans de travail, dans l'exécution des budgets aussi bien au niveau central que déconcentré.

Cela se traduit concrètement par une gestion des ressources humaines loin d'être satisfaisante ; une prise en charge financière retardée des actes de carrière. Par ailleurs, l'insuffisance de gestion de l'information et la faible maîtrise des procédures budgétaires conduisent à des prises de décision inappropriées.

L'objectif principal est d'améliorer la gouvernance et d'assurer une gestion optimale des ressources. Le programme vise particulièrement à améliorer le pilotage du sous-système par une information fiable et disponible, ainsi que la qualité des programmations des dépenses, assurer une bonne exécution du budget et des programmes, améliorer la qualité de la gestion administrative du personnel, améliorer la collecte et la gestion de l'information dans les services centraux et déconcentrés du MINESEC, évaluer la qualité du fonctionnement et du rendement des services centraux, déconcentrés et sous-tutelle, développer la culture juridique, préserver les intérêts de l'Etat en justice et veiller au respect des normes et procédures juridiques.

Pour ce qui est de la décentralisation, il s'agira d'une part d'assurer le suivi des compétences transférées aux collectivités territoriales décentralisées et d'autre part continuer le renforcement de leurs capacités.

Renforcer l'efficacité de la gestion et du pilotage

- Améliorer des conditions de travail des enseignants ;
- Réduire l'aléa dans la répartition des enseignants autour de 5% ;
- Promouvoir une meilleure allocation des infrastructures éducatives ;
- Améliorer le système de production des données statistiques ;
- Entamer le processus de transfert des compétences aux régions (notamment la création des établissements scolaires, la construction et la réhabilitation des infrastructures, l'acquisition et la maintenance des équipements didactiques) ;
- Diversifier les sources de financement à travers le développement du partenariat ;
- Renforcer la politique du CLEAN SCHOOL dans les établissements scolaires ;
- Développer le partenariat avec le secteur privé pour l'enseignement technique et professionnel.

Matrice des sous-programmes

Programmes/Axes stratégiques	Actions	Résultats attendus
Programme 9. Gouvernance du sous-secteur des enseignements secondaires		
<i>Assurer la mise en œuvre efficace des programmes opérationnels</i>		<i>Les programmes sont mis en œuvre efficacement</i>
Gouvernance et Efficience	Moyens des services	Les services sont dotés de moyens de fonctionnement
	Transférer les compétences aux CTD	Le code général sur les collectivités territoriales décentralisées est mis en œuvre
	Amélioration du système de pilotage	La planification et la coopération sont améliorées
	Amélioration de la coopération	
	Optimisation de la gestion des ressources humaines	La gestion des ressources humaines optimisée
	Optimisation de la gestion des ressources infrastructurelles et matérielles	La gestion des ressources infrastructurelles et matérielles optimisée

6. LES STRATEGIES POUR LA FORMATION PROFESSIONNELLE

La stratégie est guidée par la vision d'un système éducatif à l'issue duquel tout jeune diplômé est sociologiquement intégré, bilingue, compétent dans un domaine capital pour le développement du pays. Pour le sous-secteur de la formation professionnelle l'objectif stratégique poursuivi est d'accroître l'offre de formation professionnelle et technique et l'orienter prioritairement vers les secteurs porteurs de l'économie et les projets structurants.

Programme 10 : la formation professionnelle

Ce programme a pour objectif d'offrir des formations théoriques et pratiques de qualité pour une insertion sur le marché de l'emploi pour des jeunes en quête de qualification professionnelle ou de recyclage en adéquation avec les besoins de l'économie et/ou des projets structurants

Les actions convergent vers la mise en adéquation de la formation et de l'emploi au moyen de l'élaboration d'une politique ciblée sur le métier, de formations de courte durée, centrées sur la certification des compétences conformes à la norme ISO17024, de l'adéquation de l'offre de formation à la demande du secteur productif en main d'œuvre, de la mise en place d'un dispositif de recyclage et d'apprentissage, avec un accent particulier sur la contribution des CTD dans l'identification des besoins en formation en fonction des réalités locales, et la formation des formateurs.

Les actions sont organisées autour des trois objectifs stratégiques : l'amélioration de l'accès et l'équité en formation professionnelle et l'amélioration de l'offre quantitative de formation professionnelle, l'amélioration de la qualité et la pertinence de la formation professionnelle et l'amélioration du dispositif d'orientation professionnelle.

Accroître l'accès et l'équité

L'objectif visé est d'accroître l'offre à travers l'augmentation de la capacité d'accueil dans les différents types de Centres de Formation Professionnelles Publics : les Centres de Formation Professionnelle Rapides (CFPR), les Centres de Formation Professionnelle Sectoriels (CFPS), les Centres de Formation Professionnelle d'Excellence (CFPE), les Centres de Formation aux Métiers (CFM), et les Sections Artisanales Rurales et Sections Ménagères (SAR/SM) et le Centre de Formation des Formateurs et de Développement des Programmes (CNFFDP).

L'offre de formation professionnelle ciblera en priorité :

- Les enfants de 14 ans et plus, qui achèvent le socle commun et dont les compétences sont plus aptes à une formation professionnelle ; Ils pourront accéder à une variété de formations qualifiantes dans la FP ;
- Les jeunes ayant achevé le premier cycle du secondaire, et qui désirent continuer dans une voie professionnelle.

L'accès à la formation professionnelle sera maîtrisé à un niveau soutenable de transition à l'horizon de la stratégie. Il est envisagé d'accueillir au moins 20 000 apprenants dans le secteur public à l'horizon 2030, une augmentation de plus de 8 000 places par rapport aux 11 563 dans les SAR/SM en 2022. Avec l'hypothèse d'une proportion des élèves dans les Centres de Formation Professionnelle privés maintenue à 80%, le nombre total d'apprenants passerait de 59 557 en 2022 à 95 0174 en 2030.

Les différents changements au niveau des effectifs des enlevés scolarisés doivent être pris en compte dans les projections d'évolution du système de la formation professionnelle. Un nombre accru de sortants du système éducatif sera donc orienté sur la base de critères précis et concertés vers des formations adaptées et répondant à la demande du marché du travail.

RENFORCEMENT DU DISPOSITIF DE FORMATION PROFESSIONNELLE ACTUEL

Il importe de renforcer le dispositif actuel de la formation professionnelle, qui constitue en lui-même l'armature du système actuel de la formation professionnelle initiale. Il nécessite un renforcement des acquis et des adaptations d'ordre organisationnel, pédagogique et managérial.

Ce dispositif est destiné à prendre en charge les jeunes âgés de 14 ans et plus, aussi bien ceux en cours de scolarisation que ceux en situation de décrochage scolaire, dans le cadre de programmes spécifiques visant à :

- Prévenir et traiter l'abandon scolaire des jeunes en mettant en place un mécanisme d'accueil et de soutien, dans le cadre d'un processus pédagogique les préparant soit à poursuivre normalement leur scolarité, soit à accéder à une formation professionnelle ;
- Identifier et faire émerger, dès le jeune âge, les vocations des jeunes pour une formation professionnelle ;
- Contribuer à la réintégration, dans le système de l'Éducation et de la Formation, des jeunes ayant quitté l'école et qui ne sont pris en charge, aujourd'hui, par aucune des structures actuelles d'éducation et de formation ;
- Accroître le parc infrastructurel et ;
- Définir et mettre en place des mécanismes favorisant l'équité.

Ce renforcement et ces adaptations reposent sur plusieurs innovations :

- Recensement/identification des jeunes en situation de décrochage scolaire ;
- Accueil, écoute et orientation des jeunes en situation de décrochage scolaire ;
- Création des Centres d'Apprentissage en faveur des jeunes en situation de décrochage scolaire ;
- Organisation des campagnes de sensibilisation des jeunes sur les métiers de la FP en cours de scolarisation lors des Carrefours et Zoom métiers ;
- Constructions, équipement et réhabilitation des infrastructures dans les Centres de Formation Professionnelle publics ;
- Transformation des SAR/SM en Centres de Formation aux Métiers (CFM) ;
- Mise en œuvre d'une Politique d'Assistance aux personnes vulnérables et aux jeunes déscolarisés pour l'accès aux formations techniques et professionnelles certifiantes (octroi des bourses de formation) ;
- Consécration et institutionnalisation de la Formation à Distance, en tant que vecteur d'inclusion numérique et comme mode pouvant ouvrir davantage le système de formation professionnelle aux populations des zones ne disposant pas d'infrastructures de formation dans les filières appropriées ;
- Octroi des bourses aux personnes en quête de formation professionnelle ;
- Accompagnement des Filles dans l'accès à la formation professionnelle ;
- Accompagnement des personnes vulnérables (Déplacés Internes, Réfugiés, Enfants Orphelins Vulnérables) dans l'accès à la formation professionnelle ;
- Accompagnement des Personnes vivant avec un handicap) dans l'accès à la formation professionnelle ;
- Organisation des journées de promotion de la formation professionnelle ;

- La répartition harmonieuse et judicieuse des centres et structures de formation professionnelle et technique sur tout le territoire notamment en milieu rural en tenant en compte des opportunités des métiers ou d'emplois dans la Région.

Améliorer la qualité, la pertinence et l'employabilité

Pour l'employabilité des jeunes formés, les actions majeures consisteront en l'amélioration de la qualité de la formation, qui elle-même sera adaptée aux besoins de l'économie. Il s'agira d'œuvrer à la satisfaction de la demande du secteur productif par la mise à disposition d'une main d'œuvre qualifiée qui intégrera plus ou moins aisément le marché du travail et de l'emploi, et entre ainsi, dans la vie active.

Il s'agit de prioriser l'objectif de l'insertion, grâce à une relation étroite entre l'emploi et la formation professionnelle qui consiste à « affirmer que le dispositif de formation professionnelle doit être orienté principalement vers l'insertion des diplômés et vers la réponse aux besoins des opérateurs économiques ». Il est recommandé que « la relation entre l'emploi et la formation professionnelle soit forte et continue, afin que l'un et l'autre puissent évoluer en synergie pour adapter leur offre ». La pertinence des spécialités de formation professionnelle devrait être évaluée, et ces spécialités devraient être reformées en conséquence. Cela implique la prise en compte des éléments suivants :

MISE EN PLACE D'UN SYSTÈME INTÉGRÉ D'IDENTIFICATION DES BESOINS ÉCONOMIQUES ET SOCIAUX ET DE CONSTRUCTION DE L'OFFRE DE FORMATION

Le développement qualitatif et quantitatif de l'offre de la formation professionnelle requiert la connaissance de l'évolution des demandes économiques et sociales. Or, et comme l'a démontré le diagnostic du système de la formation professionnelle nationale, des écarts quantitatifs importants entre l'offre de formation et les besoins de plusieurs secteurs économiques persistent, malgré la mise en place de plusieurs outils d'identification et de définition des besoins. En effet, le déséquilibre observé est dû principalement à l'insuffisance de dispositifs et d'outils permettant l'anticipation et la définition des besoins en compétences, au niveau national et sectoriel. Conditionné par cet impératif de maîtrise de ces besoins, le système de formation professionnelle est également appelé à faciliter l'accès de tout citoyen à la formation, tout au long de la vie. Ainsi, l'un des principes fondamentaux de la stratégie est la diversification de l'offre quantitative de formation professionnelle initiale afin de répondre de façon efficace à la demande sociale, tout en prenant en compte les besoins de la demande économique nationale.

Comme interventions majeures il s'agira de :

- Réaliser une étude d'identification des besoins en compétence des différents secteurs d'activité prioritaires ;
- Opérationnaliser les dispositifs et outils permettant l'anticipation et la définition des besoins en compétences

MISE EN ADEQUATION DES OFFRES DE FORMATION AUX ATTENTES DES MILIEUX SOCIO-ECONOMIQUES

Pour une meilleure planification de la formation professionnelle et une gestion rationnelle de tout le processus, des outils structurants, préalables à une planification harmonieuse et intégrée de l'appareil de formation, doivent être mis en place et généralisés à tous les secteurs.

Ces outils constituent des instruments incontournables pour une gestion optimisée du marché du travail et de la formation et l'adaptation de la formation aux besoins des entreprises.

A cet effet, cela implique :

- La réalisation d'une étude des qualifications sur le marché du travail ;

- L'élaboration et l'actualisation régulière, avec la participation de tous les partenaires concernés, d'un répertoire métiers (REM) et des référentiels des emplois et compétences (REC) ;
- L'adoption, à terme, d'une nomenclature et d'une description normalisée des emplois et des métiers et du Répertoire National des Emplois et des Métiers constitue une priorité dans ce cadre ;
- L'élaboration de la Carte Nationale des Formations Professionnelles.

Ce dispositif d'observation et de veille, alimenté également à partir des données qui seront fournies par l'Observatoire National de l'Emploi et de la Formation Professionnelle (ONEFOP) et des autres observatoires mis en place, devra permettre une meilleure construction de l'offre de formation déclinée par secteur, région et type de population visée. Il permettra, par ailleurs, une meilleure coordination et une cohérence dans la collecte et l'analyse des données nécessaires à la construction de l'offre sectorielles. Ce dispositif sera consolidé par les travaux menés par l'Observatoire National de l'Emploi et de la Formation Professionnelle (ONEFOP) qui devra permettre l'analyse régulière de l'évolution de la demande économique et du marché de l'emploi et par les différentes enquêtes et études réalisées.

Par ailleurs, l'approche basée sur les compétences est une approche intégrée qui couvre tout le processus d'ingénierie de formation depuis la planification et la définition des besoins, l'élaboration de programmes et leur implantation au sein des établissements de formation jusqu'à l'évaluation. Son adoption requiert des changements au niveau du fonctionnement et de la gestion de la FP aux niveaux central et local et passe par une implication des professionnels à cette gestion.

L'implantation et la généralisation de cette approche nécessite préalablement :

- L'élaboration d'un cadre national de référence, comme outil de développement et d'implantation des programmes de formation selon une approche basée sur les compétences ;
- L'élaboration et l'actualisation des Référentiels de formation pour l'ensemble des secteurs ;
- La formation du personnel d'encadrement pédagogique et administratif des établissements de formation professionnelle chargés de la mise en œuvre de l'approche.

RENFORCEMENT DES CAPACITES DES FORMATEURS

La professionnalisation des formateurs constitue une préoccupation majeure en formation professionnelle. L'accélération considérable des changements, qui affectent l'environnement économique et de formation, accroît les risques d'obsolescence des compétences des formateurs. Alors, l'acquisition des savoirs et des savoir-faire nouveaux devient un problème pressant et permanent auquel doivent faire face les établissements de formation professionnelle.

La mise en service du Centre National de Formation des Formateurs et de Développement des Programmes (CENFFDP) permettra d'améliorer la qualité de la formation professionnelle et de renforcer l'employabilité des jeunes. Cette initiative vise à répondre aux besoins croissants en compétences et à promouvoir l'innovation dans le secteur de la formation professionnelle au Cameroun.

Ledit Centre a pour missions de former les formateurs et de promouvoir l'ingénierie dans le domaine de la formation professionnelle. Spécifiquement il permettra la formation continue des formateurs dans tous les métiers ; de la formation à la carte à toutes les cibles du Centre ; la formation et du développement pédagogique et andragogique des formateurs et du personnel des structures publiques et privées ; l'élaboration des études prospectives sur les évolutions pédagogiques et andragogiques dans le milieu de formation professionnelle ; la recherche et de l'appui au développement de l'ingénierie dans le domaine de la formation professionnelle ; l'intégration des technologies numériques dans la préparation, de l'animation et l'évaluation des formations ; l'accompagnement des Collectivités Territoriales Décentralisées et des entreprises en ingénierie de

formation ; l'élaboration, l'implémentation, l'homologation et la révision des référentiels, des programmes de formation et des manuels d'apprentissage ; la production des outils de formation et d'accompagnement pédagogique.

DEVELOPPEMENT DE L'APPRENTISSAGE RENOVE, DE L'ALTERNANCE

Etant le destinataire final du « produit » de la formation, l'entreprise, soucieuse de disposer, à tout moment, de compétences immédiatement opérationnelles pour améliorer sa productivité et sa compétitivité, constitue l'espace privilégié d'acquisition de ces compétences. Elle devient ainsi un acteur de plus en plus important dans le processus de formation. Le rôle de l'entreprise, et des professionnels des différents secteurs d'activités, doit être donc renforcé tout au long de ce processus. Ainsi, et au niveau de la définition de la politique nationale, l'entreprise et les professionnels joueront un rôle important. Ils seront investis d'un rôle principal dans la définition des besoins et contribueront à la planification et à la construction de l'offre de formation. Sur le plan de la mise en œuvre de la formation, l'entreprise sera érigée en acteur principal dans l'élaboration des programmes de formation et dans la réalisation de l'acte de formation ainsi que dans l'évaluation des acquis de formation et la certification des sortants de la FP. Ce rôle sera également renforcé au niveau de l'évaluation du dispositif et de la politique nationale de formation.

Elle est ainsi appelée à jouer un rôle prépondérant dans la formation des jeunes en général notamment à travers le développement des modes de formations qui consacrent l'entreprise en tant qu'espace de formation : formation en alternance et formation par apprentissage. La formation en alternance associe des situations de travail en entreprise et des activités d'enseignement et de formation dans une institution. Elle vise à :

- Aider l'apprenant qui conserve ce statut à construire son projet professionnel et à accentuer sa motivation ;
- Renforcer et actualiser les savoirs et savoir-faire par l'utilisation d'équipements nouveaux ou différents et par le développement de comportements inhérents au monde du travail ;
- Familiariser les apprenants à leur futur milieu socioprofessionnel ;
- Faire acquérir à l'apprenant, une qualification reconnue ;
- Faciliter à l'apprenant, sa première insertion dans la vie active ;
- Créer un environnement propice à l'auto-emploi et aux activités génératrices de revenus.

L'objectif étant que l'entreprise au sein de laquelle se déroule la formation en alternance Transmette le savoir-faire et le savoir professionnel ; favorise le développement de l'esprit d'initiative, d'entreprise, de responsabilité et d'autonomie ; donne aux apprenants les informations, conseils et moyens nécessaires à la réalisation des travaux qui leur sont confiés.

Les centres d'apprentissage quant à eux, permettront d'assurer une formation alternée de longue durée, qui se déroule pour une part importante en entreprise, mais aussi en complément dans un centre de formation professionnelle, ayant pour but la transmission, en cours d'emploi, d'une qualification professionnelle initiale reconnue, permettant l'exercice d'un métier. L'objectif stratégique de porter l'effectif des apprenants de ces deux modes de formation à 50% de l'effectif global des apprenants du système de formation professionnelle à l'horizon 2030, repose sur une plus grande implication de l'entreprise.

A l'étape de la définition de la politique de formation, cette approche permettra l'accompagnement des plans de développement sectoriels du pays, le renforcement de la cohérence de l'offre de formation et son adéquation aux besoins du marché et une harmonisation des programmes de formation au niveau national. Les qualifications offertes aux jeunes dans ce cadre favoriseront une amélioration du taux d'insertion des sortants de la FP dans le marché du travail.

MISE EN PLACE DU CADRE NATIONAL DE LA CERTIFICATION ET DE QUALIFICATION

Le Cadre National de la Certification et de Qualification (CNCQ) est un outil de classification des certificats et diplômes, en référence à des niveaux cohérents de la maîtrise des savoirs, savoir-faire et des compétences, selon un ensemble de critères pertinents dont les définitions reposent sur les acquis de l'apprentissage.

Reposant sur une grille de huit niveaux et six descripteurs, le CNCQ constitue un système de référence pour la qualité des certificats et diplômes professionnels, reconnus sur le marché de l'emploi.

Les certificats et diplômes classés dans le Cadre National de la Certification seront enregistrés dans un répertoire national de certifications qui présentera l'ensemble des certifications publiques et privées, à tous les niveaux d'éducation et de formation.

Par ailleurs, cet outil permettra de résoudre la problématique de Validation des Acquis de l'Expérience des acteurs du secteur informel.

TRANSITION VERS LE MARCHÉ DU TRAVAIL : INSERTION DES SORTANTS DU SYSTÈME DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE

Le gouvernement envisage mettre en place un dispositif de suivi post formation des sortants afin d'évaluer le taux d'insertion des diplômés de la formation professionnelle et de réguler l'offre de formation.

Ce dispositif permettra entre autres :

- aux entreprises de publier gratuitement leurs offres d'emploi et de consulter la base de données des diplômés de la Formation professionnelle et technique pour des besoins de sélection des meilleures compétences ;
- aux diplômés d'avoir accès à plusieurs types d'informations ou services tels que les offres d'emploi ainsi que la géo localisation des entreprises et des établissements ;
- aux établissements de suivre le parcours de leurs diplômés, accéder à des statistiques en temps réel et créer leur réseau de partenaires professionnels ;
- au MINEFOP de consulter en temps réel les statistiques des diplômés, des structures de formation et des entreprises partenaires et d'orienter le développement des compétences vers les secteurs porteurs.

Il sera également question de réaliser des enquêtes annuelles sur l'insertion des sortants de la formation professionnelle.

DÉVELOPPEMENT D'UN DISPOSITIF D'INFORMATION ET D'ORIENTATION SCOLAIRE ET PROFESSIONNELLE

L'information et l'aide à l'orientation scolaire et professionnelle vise à accompagner l'individu, tout au long de sa vie, dans la définition de son parcours académique et professionnel.

L'orientation constitue une partie intégrante du processus continu d'éducation et de formation. Elle regroupe l'ensemble de tous les moyens mis en œuvre, de tous les services et de toutes les activités et ressources qui s'adressent à des individus de tout âge, à toutes les étapes de leur vie, pour les aider à faire leurs choix éducatifs ou professionnels et à gérer leur évolution professionnelle et vocationnelle et ce en fonction de leurs capacités, compétences, intérêts et aspirations tout en tenant compte des formations, des métiers et d'emplois qu'offre leur environnement.

L'orientation permet à l'individu de passer d'un système à un autre avec la possibilité de va et vient entre ces systèmes d'une part et entre ceux-ci et le monde du travail d'autre part.

La mise en place et le renforcement des passerelles entre l'Éducation, la Formation Professionnelle et entre celles-ci et l'Enseignement Supérieur constitueraient un facteur supplémentaire de motivation

des jeunes pour une orientation « précoce » vers la formation professionnelle avec le sentiment et la conviction qu'ils peuvent réintégrer, à tout moment, un parcours d'enseignement général ou supérieur. L'objectif est de favoriser une orientation vers des filières et métiers offrant des potentialités d'insertion dans la vie active et répondant à des exigences de satisfaction des besoins des secteurs prioritaires et particulièrement des secteurs enregistrant des déficits en main d'œuvre qualifiée.

Il s'agit de renforcer l'articulation entre les composantes du système d'éducation et de formation à travers l'élaboration d'une politique nationale claire en matière d'information, d'accompagnement et d'orientation des jeunes, dans la perspective de rapprocher davantage les systèmes d'éducation et de formation de leur environnement économique et social et permettre une insertion des jeunes dans la vie active.

Renforcer l'efficacité de la gestion et du pilotage

Face à l'inadéquation entre l'offre et la demande d'emploi et à la quasi absence de centres de formation dans les secteurs d'activité économiques et professionnelle clés, le MINEFOP a engagé une réflexion concertée avec les différentes parties prenantes pour la mise en place d'un mode de gouvernance amélioré des Centres de Formation Professionnelle. Il en est ressorti la nécessité d'une implication accrue du secteur privé dans la réalisation et le financement de la formation professionnelle, d'une appropriation par les collectivités territoriales des centres de formation comme d'un instrument de développement local et d'aide à la création d'emploi et enfin, d'une recherche accrue d'une gestion autonome des centres de formation. Il s'agira de promouvoir :

- La consécration de la gouvernance participative du système de la formation professionnelle ;
- Le renforcement du rôle de la Région et de la Commune en matière de formation professionnelle à travers les compétences transférées ;
- Le Partenariat Public Privé (PPP) ;
- La diversification, optimisation et pérennisation des ressources financières et ;
- La prise en charge de la masse salariale ;

Les leviers retenus visent à renforcer les acquis actuels du système de la formation professionnelle à travers :

- Le renforcement du cadre de partenariat public/privé et le secteur de la formation ;
- La mise en place d'un mécanisme compétitif de développement des compétences ;
- La mise en place de cadres formalisés de concertation entre les acteurs de la formation professionnelle publics, partenaires sociaux économiques, les Collectivités Territoriales Décentralisées ;
- Le renforcement de l'autonomisation des institutions dans un cadre de redevabilité ;
- Le renforcement des capacités de pilotage et de mise en œuvre, technique et financière, de la Formation professionnelle ;
- La participation à l'entretien et la maintenance des structures de Formation ;
- L'élaboration des Cartes Régionales des Formations ;
- L'élaboration des plans prévisionnels locaux de formation et de recyclage ;
- Le paiement des salaires et autres avantages liées aux formateurs dans les CFP ;

Matrice des sous-programmes

Programmes/Axes stratégiques	Actions	Résultats attendus
Programme 5. Formation Professionnelle		
<i>Accroître l'offre de formation professionnelle et technique et l'orienter prioritairement vers les secteurs porteurs de l'économie et les projets structurants</i>		<i>Les taux d'insertion des jeunes diplômés sont améliorés</i>
Accès et équité	Mise en place d'un mécanisme d'accueil et de soutien pour les jeunes en situation de décrochage scolaire et en cours de scolarisation	Le dispositif de formation professionnelle actuel est renforcé
	Accroissement du parc infrastructurel de l'orientation et de formation professionnelles	
Accès et équité	Définition et mise en place de mécanismes favorisant l'équité : Octroi de bourses ; Journées de Promotion de la formation professionnelle ; Consécration et institutionnalisation de la Formation à Distance, en tant que vecteur d'inclusion numérique et comme mode pouvant ouvrir davantage le système de formation professionnelle aux populations des zones ne disposant pas d'infrastructures de formation dans les filières appropriées	L'équité dans l'accès (genre, zones, régions, besoins spécifiques) est renforcée
Qualité, pertinence et employabilité	Identification des besoins en compétence des secteurs prioritaires de l'économie	Les besoins en compétence des secteurs prioritaires de l'économie sont identifiés
	Mise en adéquation des offres de formation aux attentes des milieux socio-économique	
	Développement de nouveaux modes de formation	L'employabilité est améliorée
	Mise en place d'un système d'évaluation et de certification	
	Renforcement de la formation continue des acteurs de la chaîne pédagogique	
Efficacité de gestion	Doter les centres et les services des moyens de fonctionnement	Les services fonctionnent de manière efficace
	Opérationnalisation du Conseil National de l'Orientation et de la Formation Professionnelle	le pilotage de la formation professionnelle est amélioré
	Supervision de l'élaboration des curricula et référentiels en formation professionnelle	
	Renforcement du rôle de la Région et de la Commune en matière de formation professionnelle	
	Amélioration du Système d'Information Statistique	Les mécanismes de financement et le cadre partenarial (public/privé) sont renforcés
	Mise en place des mécanismes innovants pour le financement de la formation	
	Etude, Fonds d'appui à la formation professionnelle	
	Mise en place un cadre de partenariat entre les institutions publiques et les acteurs du secteur privé	
	Développement des opportunités d'offre d'un premier emploi	

7. LES STRATEGIES POUR L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET LA RECHERCHE

Le sous-secteur de l'enseignement supérieur et de la recherche a la responsabilité de produire qualitativement et quantitativement un capital humain capable de porter l'ambition de développement du Cameroun. Ainsi, la stratégie sectorielle vise à professionnaliser davantage les enseignements, en vue de faciliter l'insertion socioéconomique des diplômés de l'enseignement supérieur.

Les établissements universitaires participent au système national de recherche et d'innovation en mettant en relation la formation, la recherche et la production. Par ces interactions, ils contribuent à la transformation structurelle de l'économie et à l'insertion professionnelle, à travers la valorisation des résultats de la recherche universitaire au niveau du secteur productif. Ceci s'opère entre autres par la détection, la formation, l'appui et l'accompagnement des initiatives entrepreneuriales portées par les apprenants et diplômés du sous-secteur et développées dans les incubateurs d'entreprises logés dans les universités et les IPES, ainsi que la recherche appliquée menée au sein des différents laboratoires universitaires.

Les axes stratégiques du sous-secteur et leur déclinaison en actions font l'objet de deux programmes : l'enseignement supérieur et la recherche scientifique et l'innovation.

Programme 11 : l'enseignement supérieur

Le programme a pour objectif spécifique la formation d'un capital humain compétent et créatif, ouvert aux évolutions technologiques et acteur du développement durable, économique et social du pays.

L'atteinte de cet objectif spécifique de l'enseignement supérieur se fonde sur le tryptique assurance-qualité, professionnalisation et numérisation des enseignements, et employabilité des diplômés de l'Enseignement Supérieur. Il s'agit pour ce sous-secteur de former une masse critique de ressources humaines qualifiées, capable d'accompagner et de soutenir le développement socioéconomique de notre pays. Ledit tryptique se traduit dans les différents axes de la stratégie, que sont : l'accès et l'équité ; la qualité et la pertinence des formations ; l'efficacité de la gestion et du pilotage.

Accroître l'accès et l'équité

L'objectif quantitatif est d'atteindre le nombre de 1700 étudiants pour 100 000 habitants en 2030 (1529 en 2021) ; d'augmenter l'offre privée d'enseignement supérieur de 5 points de pourcentage passant de 20% à 25% ; d'accroître l'offre de formation professionnelle et technique de 18 à 35% (SND30) en y assurant un accès équitable à tous et un développement de l'esprit entrepreneurial et de volontariat chez les apprenants.

Pour atteindre ces objectifs, les actions suivantes seront entreprises :

- **Développer les infrastructures et équipements pédagogiques dans les établissements facultaires classiques** par : la construction des infrastructures d'accueils (kit infrastructurel minimum, pour chaque établissement : un bloc pédagogique, un bloc administratif ; un bloc laboratoires ou ateliers) ; la réhabilitation des infrastructures et la maintenance des infrastructures existantes et le renforcement des plateaux techniques dans tous les établissements facultaires classiques (Kit minimum de base des équipements par laboratoire et ateliers) ;
- **Développer des infrastructures et équipements pédagogiques dans les établissements technologiques et professionnels** par : la construction des infrastructures (kit infrastructurel minimum, pour chaque établissement : un bloc pédagogique, un bloc administratif, un bloc

laboratoires ou ateliers), la maintenance des infrastructures , le renforcement des plateaux techniques dans les établissements technologiques et professionnels (Kit minimum de base des équipements par laboratoire et ateliers, spécialisée les laboratoires et ateliers par établissement et renforcer la mutualisation) ;

- **Accroître l'effectif des étudiants dans les filières scientifiques et technologiques** par l'élaboration et la mise en œuvre du plan STEM (Sciences, Technology, Engeneering and Mathematics) ;
- **Promouvoir le développement orienté des établissements d'Enseignement Supérieur Privés** par : la création des filières professionnelles , technologiques et scientifiques en tenant compte des secteurs prioritaires de développement du Cameroun, ; la facilitation des démarches d'extension des IPES ; l'orientation de l'offre de formation des IPES vers les secteurs prioritaires du développement du Cameroun et la facilitation du processus de création des IPES dans les villes autres que Yaoundé et Douala en tenant compte des caractéristiques agro-écologique et socio-économique de la région d'implantation ;
- **Diversifier et densifier l'offre de formation professionnelle et technologique en tenant compte de l'environnement socio-économique** par : la création de nouvelles filières professionnelles et technologiques en tenant compte de l'environnement socio-économique de leur lieu d'implantation ; l'accroissement de l'offre de formation courtes du type (BAC+2 et BAC+3) (IUT) ; et le développement des offres de formation dans les métiers de l'intelligence économique et numérique ;
- **Améliorer la mise en œuvre effective des différentes composantes du système LMD** par la mise en œuvre intégrale du système LMD tel que prévue dans son cadre juridique notamment le développement de la formation en alternance dans les institutions universitaires ;
- **Spécialiser les universités par zone agroécologique** grâce à la création des filières professionnalisantes, en tenant compte de l'environnement agroécologique de leur lieu d'implantation ;
- **Conduire des réflexions pour le développement des pôles d'excellence scientifique.**

Améliorer la qualité, la pertinence et l'employabilité

Les actions de renforcement de la qualité consisteront prioritairement à :

- **Améliorer la qualité de vie et les conditions de travail en milieu universitaire** au travers de : l'amélioration de la qualité des services ; la réhabilitation et/ou infrastructures la construction des infrastructures d'universitaires et la maintenance des infrastructures des œuvres universitaires.

S'agissant de la professionnalisation et la numérisation des enseignements, il sera prioritairement question de :

- **Développer la formation par le numérique.** Ceci se fera par : l'accroissement de l'accès aux ressources numérique ; la mise en place d'une administration en charge du numérique universitaire ; la formation des acteurs impliqués dans le développement du numérique universitaire ;
- **Développement de l'offre de formation à distance.** Ceci se fera par : le développement des infrastructures en matière des TIC ; le renforcement des compétences techniques et pédagogiques du personnel enseignant ; la promotion de la télé évaluation ; la promotion du télé enseignement et l'amélioration de la connectivité ;

Les actions de renforcement de l'employabilité quant à elles consisteront prioritairement à :

- **Promouvoir l'insertion socio-professionnel des diplômés de l'Enseignement Supérieur** par le renforcement du suivi post formation des diplômés de l'Enseignement Supérieur ; la densification des contrats de partenariat avec les milieux socio-professionnels (entreprises, CTD ...); **promouvoir l'immersion en milieu professionnels des futurs diplômés ; favoriser la création des** alumnis dans les institutions universitaires ;
- **Promouvoir l'entrepreneuriat en milieu universitaire (l'étudiant-entrepreneur)** au travers de : la vulgarisation du statut national de l'étudiant-entrepreneur auprès des institutions d'Enseignement Supérieur publiques et privées; la sensibilisation des étudiants à l'entrepreneuriat ; la détection des idées de projet d'entreprises des étudiants-initiateurs ; la formation et l'incubation des étudiants-innovateurs ; et l'accompagnement et appui des étudiants -promoteurs dans la mise en place de leurs entreprises; La mise place des incubateurs d'entreprises pour la détection, l'incubation des jeunes entrepreneures ;

Renforcer l'efficacité de la gestion et du pilotage

La stratégie vise l'amélioration de la gouvernance et la gestion de l'enseignement supérieur à tous les niveaux, avec la promotion de l'autonomie financière des institutions universitaires publiques.

Les actions à mener dans ce cadre sont les suivantes :

- **Améliorer le ratio d'encadrement de 50 à 48 étudiants par enseignants dans toutes les filières** par la pérennisation des recrutements des enseignants dans les établissements facultaires classiques, ainsi que dans les établissements technologiques et l'intégration des professionnels en tenant compte du besoin par filière ;
- **Promouvoir la Valorisation des Acquis de l'Expérience (VAE)** par l'élaboration de son cadre d'application ;
- **Promouvoir la HDPT** par sa vulgarisation la facilitation de l'accès à la collation de ses grades ;
- **Améliorer la gestion des carrières du personnel de l'Enseignement supérieur** par l'amélioration de la gestion du personnel enseignant et non enseignant de l'enseignement supérieur ;
- **Promouvoir des sources alternatives de financement des institutions de l'Enseignement Supérieur** par : l'élaboration des textes juridiques relatif à l'université-entreprise, le développement des ressources propres internes et externes ; la promotion du Partenariat Public-Privé. L'augmentation substantielle de la contribution des bénéficiaires ; le développement des activités génératrices de revenus et la promotion de la valorisation des produits de la recherche ;
- **Développer les partenariats universitaires** par la signature des accords et conventions de partenariats entre universités, ; entre les universités et les administrations ; des partenariats public -privé dans le but de rechercher les financements externes ; la promotion de la coopération et les partenariats internationaux ;
- **Améliorer le pilotage de l'enseignement supérieur** par : l'élaboration d'une cartographie des risques ;le développement de la culture de reddition des comptes ; le renforcement du système de contrôle interne des institutions universitaires ainsi que des services centraux, le renforcement de la GAR ; la mise en œuvre des outils de pilotage (exemple) ; l'amélioration de la planification et la programmation, l'actualisation et la mise en œuvre des plans de développement dans les universités d'État ;

- **Améliorer la collaboration entre les administrations dans le processus de la formation normale** au travers de la mise en place d'un cadre de collaboration avec les administrations du sous-secteur de l'éducation et l'actualisation des contenus des formations normales ;
- **Améliorer l'assurance qualité dans toutes les institutions universitaires publiques et privées** par la mise en place une instance d'assurance qualité de l'Enseignement supérieur ; (Loi d'orientation 2023) ainsi qu'une agence d'accréditation des organismes de métrication ;
- **Mettre en place les contrats de performance au sein des institutions universitaires.**

Matrice des sous-programmes

Programmes/Axes stratégiques	Actions	Résultats attendus
Programme 5. L'Enseignement supérieur		
Accroître l'offre de formation professionnelle et technique et l'orienter prioritairement vers les secteurs porteurs de l'économie et les projets structurants		Le nombre des étudiants pour 100 000 étudiants est porté à 1 700 en 2030
Accès et équité	Développer des infrastructures et équipements pédagogiques dans les établissements facultaires classiques	Le nombre d'étudiants est passé à 1624 étudiants pour 100 000 habitants en 2026 (1529 en 2021)
	Développer des infrastructures et équipements pédagogiques dans les établissements technologiques et professionnels	
	Promouvoir le développement orienté des établissements d'Enseignement Supérieur Privés	Les offres de formation sont diversifiées, densifiées et adaptées aux caractéristiques agroécologiques et socio-économiques de leurs lieux d'implantation.
	Diversifier et densifier l'offre de formation professionnelle et technologique en tenant compte de l'environnement socio-économique	
	Améliorer la mise en œuvre effective des différentes composantes du système LMD	
	Spécialiser les universités par zone agroécologique	
Accroître l'effectif des étudiants dans les filières scientifiques et technologiques	L'effectif des étudiants dans les filières scientifiques et technologiques s'est accru de 30% à 60% en 2030	
Qualité, pertinence et employabilité	Développer l'offre de formation à distance.	La numérisation est renforcée dans l'Enseignement Supérieur
	Développer l'offre de formation à distance	
	Améliorer la qualité de la vie et les conditions de travail en milieu universitaire	La qualité de la vie et les conditions de travail sont améliorées dans les campus universitaires (Tous les services des œuvres universitaires sont soit réhabilités pour les existants, soit construit là où ils n'existent pas. Il s'agit des restaurants, résidences, centre de santé, espace de sport ...)
	Promouvoir l'insertion socio-professionnel des diplômés de l'Enseignement Supérieur	80% des diplômés de l'Enseignement Supérieur trouvent un emploi
	Améliorer la collaboration entre les administrations du secteur dans le processus de la formation normale	
	Promouvoir l'entrepreneuriat en milieu universitaire (l'étudiant-entrepreneur)	
	Améliorer le ratio d'encadrement de 50 à 48 étudiants par enseignants dans toutes les filières	La politique enseignante est améliorée

Programmes/Axes stratégiques	Actions	Résultats attendus
	Promouvoir la VAE et HDPT	
	Améliorer de la gestion des carrières du personnel de l'Enseignement Supérieur	
Efficacité de gestion	Promouvoir des sources alternatives de financement des institutions de l'Enseignement Supérieur	La gouvernance de l'enseignement supérieur est améliorée à tous les niveaux
	Mettre en place les contrats de performance au sein des institutions universitaires	
	Développer et consolider des partenariats inter-universités et avec le monde socio-professionnel	
	Améliorer le pilotage de l'enseignement supérieur	
	Améliorer la collaboration entre les administrations dans le processus de la formation normale	
	Améliorer l'assurance qualité dans toutes les institutions universitaires publiques et privées	

Programme 12 : la recherche scientifique et l'innovation

Le programme a pour objectif **la structuration de la recherche scientifique, pour lui donner plus de cohérence et de visibilité et construire un système national de recherche et d'innovation performant.** Au Cameroun, la recherche-développement s'exprime à travers les trois axes internationalement reconnus, à savoir : la recherche fondamentale ; la recherche appliquée ; le développement expérimental.

Pour remplir son rôle d'accompagnement de l'émergence économique, la recherche et l'innovation camerounaises nécessitent :

- (i) un positionnement comme de véritables instruments économiques et de souveraineté, s'appuyant en premier lieu sur les forces et richesses nationales ;**
- (ii) un ancrage décisif sur les défis de développement économique et social, à l'écoute du peuple et de sa culture ;**
- (iii) une ouverture à la coopération et à l'échange raisonné des techniques, des savoirs et des savoir-faire.**

La construction d'un **système national de recherche et d'innovation** performant suppose de mettre en relation la sphère productive, la sphère de la formation, et la sphère de la recherche. Ces développements s'appuieront sur :

- Un renforcement du système d'information de la recherche pour mieux connaître ce qui est fait par cette recherche ;
- La mise en place d'un dispositif de veille scientifique pour scruter les changements de l'environnement et renforcer la résilience du système ;
- Une valorisation des résultats de la recherche pour améliorer les performances du système national de recherche et d'innovation, et diversifier ainsi les sources de financement à travers la commercialisation des résultats de ladite recherche ;
- Un renforcement des capacités en matière de recherche, d'innovation et de transfert des technologies ;
- Un renforcement de la collaboration entre les acteurs du système de recherche, les structures éducatives et le secteur productif ;
- Un développement maîtrisé de la coopération et des partenariats afin de faciliter les transferts de technologies entre la recherche scientifique et les entreprises ;
- Une amélioration de la gouvernance et le pilotage stratégique de la recherche et de l'innovation.

Il s'agira aussi de :

- Rendre attractif le métier de chercheur ;
- Ouvrir la recherche et l'innovation à des personnes qui exercent une activité de recherche dans les instituts privés de recherche, sans être des enseignants-chercheurs ;
- Renforcer l'encadrement des étudiants et des jeunes talents ;
- Améliorer les résultats de la recherche et surtout leur applicabilité dans le quotidien à travers la promotion de la recherche appliquée au profit des entreprises. La conduite de ces activités se fera de manière inclusive avec d'autres organismes et départements ministériels tels que le MINRESI, le MINMIDT, le MINPOSTEL, l'OAPI, l'IRD, le CIRCB ;
- Mettre en place un mécanisme de transfert des résultats de la recherche ;
- Promouvoir la culture scientifique, technique et de l'innovation dans la société ;

- Développer des centres de recherche en rapport avec les problématiques telles que l'intelligence artificielle, les changements climatiques etc. ;
- Mettre en place un mécanisme de financement pérenne et diversifié de la recherche et de l'innovation.

Les **partenariats avec le secteur productif**, la mutualisation des capacités infrastructurelles et scientifiques des centres de recherche et des universités, la création et le fonctionnement d'**incubateurs d'entreprises, de startups et de juniors entreprises** issues des initiatives des élèves et étudiants, seront encouragés.

Un cadre légal et réglementaire sur la science, l'innovation et le développement technologique en lien avec les secteurs moteurs de l'industrialisation du pays permettra l'accroissement du nombre de produits de la recherche issus des conventions de recherche entre la recherche et l'innovation/les universités/laboratoire et le secteur productif.

Matrice des sous-programmes

Programmes/Axes stratégiques	Actions	Résultats attendus
Programme 5. La recherche scientifique		
<i>Construire un système national de recherche et d'innovation performant au service du développement et de l'émergence économique</i>		<i>Le nombre de résultats de recherche disponibles</i> <i>Nombre de résultat de la recherche utilisé pour l'atteinte des objectifs</i>
Qualité, pertinence et employabilité	Doter les centres en moyen de fonctionnement	Les centres de recherche ont les moyens de fonctionnement nécessaires
	Orienter la Recherche et l'Innovation vers les priorités de développement du Cameroun	Amélioration du système productif en mettant la Recherche Scientifique et Technique au service de l'Innovation
	Renforcer les partenariats scientifiques nationaux et internationaux	
	Valider et mettre en œuvre la stratégie Nationale de la Recherche et de l'Innovation	
	Valoriser et vulgariser les résultats de recherche	Transformation de l'éducation par la Recherche et l'Innovation
	Produire de nouvelles connaissances utiles à l'amélioration du système éducatif	
	Contribuer à la mise en cohérence des programmes éducatifs en rapport avec les objectifs de développement	
	Animer et coordonner les activités de recherche scientifique et de l'innovation sur l'ensemble du territoire	Amélioration du pilotage des activités de recherche au service du système éducatif
	Optimiser l'organisation du cadre institutionnel et juridique d'administration du SSEF pour plus de performance, d'efficacité et de dynamisme	

8. LES STRATEGIES POUR L'ÉDUCATION CIVIQUE ET L'EXTRASCOLAIRE

Les stratégies dans ce sous-secteur portent sur le développement des actions en direction des jeunes. Elles participent à leur éducation intégrale à travers un déploiement, dans une logique de complémentarité avec les stratégies des autres sous-secteurs. Elles concernent de ce fait autant les connaissances que les habiletés, aptitudes et attitudes nécessaires à une insertion socioéconomique harmonieuse des jeunes dans la vie active.

Il s'agit ainsi pour le sous-secteur de contribuer de manière efficiente à la formation d'une ressource humaine apte à faire face aux défis de son environnement.

Programme 13 : l'éducation civique et extrascolaire

L'objectif de ce programme est de promouvoir l'éducation civique, l'intégration nationale, la participation des jeunes et le volontariat ainsi que les valeurs liées au vivre ensemble, à la citoyenneté et au patriotisme économique, social et environnemental.

La réforme des programmes d'éducation civique, notamment l'élaboration du « *Référentiel National d'Éducation Civique* » a constitué une opportunité. Cet outil est transversal à tous les niveaux d'éducation et groupes sociaux, à savoir : maternel, primaire, secondaire, supérieur, extrascolaire, professionnel et populaire. Il met en exergue la présence dans les villages et quartiers des Équipes Mobiles d'Animation Populaire Urbaines et Rurales (EMAPUR) qu'accompagnent les Médiateurs Communautaires (MC).

La mise en œuvre progressive des résolutions et recommandations du *Colloque international sur l'éducation civique et l'intégration nationale* s'est traduite par la mise en place du Comité National d'Éducation Civique et d'Intégration Nationale, des Comités Régionaux, Départementaux et d'Arrondissements. Dans le domaine de l'éducation, cela s'est traduit par la mise en place des clubs d'éducation civique et d'intégration nationale dans les établissements scolaires et universitaires sur l'ensemble du territoire national. En outre, des campagnes de proximité pour sensibiliser les jeunes et les populations ont été organisées.

La stratégie sectorielle de l'éducation intègre ces actions qui concourent à la promotion de l'éducation civique, de l'intégration nationale, de la participation des jeunes et du volontariat, des valeurs liées au vivre ensemble, à la citoyenneté et au patriotisme économique, social, environnemental et politique d'ici 2030. L'objectif est de former des citoyens enracinés dans leur culture, respectueux de l'intérêt général, du bien commun, de l'éthique et des valeurs démocratiques, soucieux du vivre ensemble et ouverts au monde.

Les stratégies portent sur le développement des actions en direction des jeunes et de la complémentarité avec les stratégies pour chaque sous-secteur.

Accroître l'accès et l'équité

Dans le domaine de l'éducation extrascolaire, il s'agira de :

- Développer des dispositifs d'encadrement offerts aux apprenants/adhérents, en vue d'améliorer leur capacité en accompagnement post ou péri scolaire ;
- Développer la mise en place des structures de formation offrant aux apprenants/adhérents, un encadrement et un accompagnement post formation, en vue de leur épanouissement économique, social et culturel. Il s'agira (1) d'offrir des dispositifs adéquats d'activités socio-éducatives, socio culturelles, sportives, socio-économiques et socioprofessionnelles en faveur de la jeunesse ; (2) d'entretenir un partenariat dynamique entre les jeunes et les promoteurs d'initiatives en leur faveur ; (3) d'assurer l'appui méthodologique, la planification et la

réalisation du développement local et communautaire par et pour les jeunes et (4) d'accueillir sans discrimination aucune, les jeunes, seuls ou groupes organisés, diplômés ou non, soit en quête de formation ou d'informations, soit disposant d'une expertise à offrir ;

- Développer et améliorer les plans types de construction de ce type d'infrastructures intégrant la variante inclusive ;
- Favoriser un accès équitable à tous dans ces structures d'éducation et de formation. Ces structures d'éducation non formelle devront accueillir sans discrimination aucune, les jeunes, seuls ou en groupes organisés, diplômés ou non, soit en quête de formation ou d'informations, soit disposant d'une expertise à offrir ;
- Améliorer l'offre et répartir de manière équitable les structures extrascolaires d'encadrement des jeunes avec la prise en compte des zones d'éducation prioritaire avec la prise en compte des spécificités liées à la décentralisation ;

Améliorer la qualité, la pertinence et l'employabilité

- Développer une forme d'éducation offerte aux jeunes en dehors des structures scolaires classiques essentiellement par des méthodes pédagogiques non directives. Elle consiste en une action éducative organisée avec un impact dans la vie quotidienne des populations et peut contribuer au perfectionnement du jeune, à la préparation professionnelle, à son adaptation au milieu du travail ou à l'organisation d'une activité d'insertion socio-économique ;
- Développer et enrôler les jeunes de l'extrascolaire dans la plateforme de l'Observatoire National de la Jeunesse, en vue de leur orientation vers les structures de formations professionnelles ;
- Développer des mécanismes d'appui à la formation des jeunes vulnérables ;
- Revoir les curricula de formation vers les filières porteuses en fonction de chaque localité ;
- Développer les méthodes alternatives d'encadrement (présentiel, distanciel et en alternance notamment) ;
- Améliorer les conditions de prise en charge des formateurs ;
- Préparer les jeunes à la création d'entreprises à la fin de leur apprentissage ;
- Renforcer **les programmes d'éducation civique** à tous les niveaux, en mettant l'accent sur les valeurs éthiques, morales et patriotiques.

Améliorer l'efficacité externe des dispositifs d'encadrement des jeunes

- Promouvoir l'emploi et l'insertion des jeunes dans le circuit économique afin d'encourager les jeunes à se former davantage et à se perfectionner dans les métiers porteurs pour lesquels une demande sociale est forte ;
- Renforcer les programmes conçus pour encourager l'entrepreneuriat féminin et des jeunes ;
- Inciter à la migration massive du secteur informel vers le secteur formel ;
- Soutenir et accompagner les projets d'entreprises portés par les jeunes en termes de fiscalité et d'accès au micro-crédit ;
- Développer des incubateurs d'entreprises au sein des CMPJ ;
- Vulgariser les success - stories dans le domaine de l'entrepreneuriat jeunes.

Renforcer l'efficacité de la gestion et du pilotage

- Dynamiser les organes de gestion des structures d'encadrement extrascolaire ;
- Systématiser la tenue des sessions des organes de gestion ;

- Renforcer les capacités des missions d'inspection y compris par une meilleure capitalisation des compétences locales et régionales ;

En matière de mobilisation des ressources :

- Renforcer le dialogue avec les CTD en vue du financement des structures extrascolaires de proximité ;
- Diversifier et renforcer les partenariats locaux et entre les sous-systèmes pour un encadrement optimal des apprenants/ adhérents dans une logique de mutualisation des ressources disponibles.

Concernant les mécanismes et systèmes :

- Systématiser la production des plans d'action et les rapports d'activités des CMPJ ;
- Élaborer les outils d'intervention des CMPJ et autres structures d'encadrement extrascolaire ;
- Renforcer le système de collecte des données de l'éducation extrascolaire pour l'optimisation du système d'information pour la gestion de l'éducation ;
- Conduire des études d'analyse des besoins en matière d'éducation extrascolaire ;
- Mettre en place des passerelles de valorisation des apprentissages entre le sous-secteur de l'éducation extrascolaire et le sous-secteur de la formation.

Pour la promotion de l'éducation civique et du volontariat, il serait opportun de

- Promouvoir systématiquement les valeurs liées au vivre ensemble, à la citoyenneté et au patriotisme économique, social, environnemental et politique d'ici 2030 ;
- Promouvoir un volontariat inclusif à travers la mobilisation, la participation citoyenne et la valorisation des compétences de toutes les couches sociales ;
- Intensifier le réarmement civique moral et Entrepreneurial dans le cadre du PRONEC-REAMORCE ;
- Promouvoir le bilinguisme et le multiculturalisme.

Matrice des sous-programmes

Programmes/Axes stratégiques	Actions	Résultats attendus
Programme 13. L'éducation civique et extrascolaire		
	<i>Promouvoir l'éducation civique, l'intégration nationale, la participation des jeunes et le volontariat, les valeurs liées au vivre ensemble, à la citoyenneté et au patriotisme économique, social, environnemental et politique, et développer l'offre d'encadrement extrascolaire.</i>	<p><i>10 000 000 de jeunes sensibilisés aux valeurs civiques, éthiques et citoyennes 2020-2030</i></p> <p><i>80% des jeunes formés dans des structures d'encadrement du MINJEC et insérés dans le tissu économique</i></p>
Accès et équité	Développer des structures inclusives et équitables d'encadrement et d'accompagnement des apprenants/adhérents (CMPJ)	<i>Le dispositif d'encadrement en matière d'infrastructures, d'offre de formation et de dynamique partenariale est développé</i>
	<i>Améliorer l'offre d'encadrement extrascolaire en éducation civique et d'éducation inclusive</i>	

Programmes/Axes stratégiques	Actions	Résultats attendus
	Densifier et diversifier les partenariats en vue de faciliter le processus d'encadrement du jeune	
Qualité, pertinence et employabilité	Mobiliser et orienter les jeunes filles et les jeunes garçons vers les guichets appropriés à leurs besoins en insertion	Accès à l'information et à l'employabilité des jeunes filles et garçons est amélioré
	Optimiser la formation dans les structures d'encadrement des jeunes	
	Améliorer l'employabilité des jeunes encadrés dans les structures extrascolaires en structurant la chaîne d'insertion depuis l'inscription à l'Observatoire National de la Jeunesse (ONJ) jusqu'au placement en emploi ou en auto-emploi	
	Renforcer les capacités des formateurs et encadreurs en cohérence avec les attentes des milieux socio-économique et socioprofessionnelle	
	Promouvoir la création et le fonctionnement d'incubateurs d'entreprises, de startups et de juniors entreprises issues des initiatives des jeunes	
		La promotion des valeurs civiques et patriotiques est effective auprès des populations
Efficacité de gestion	Développer les sources et produits statistiques	La qualité des données, des financements et la gestion des Ressources Humaines, ainsi que le dispositif de dialogue et de concertation sont améliorées avec la prise en compte de l'aspect genre
	Renforcer la prise en compte de la complémentarité et développer des synergies entre les sous-secteurs et partenaires en matière d'éducation formelle et extrascolaire	
	Améliorer la collaboration entre les sous-secteurs dans la valorisation des compétences acquises	
	Mettre en cohérence les activités pédagogiques des établissements de formation des cadres avec les documents d'orientation stratégique	
	Renforcer l'harmonisation des compétences de base à acquérir selon les niveaux et les spécialités	
	Améliorer la politique d'accès équitable des filles et des garçons en matière d'éducation extrascolaire	
	Mettre en place les stratégies efficaces pour le captage des financements du secteur	
	Actualiser les documents et plans stratégiques, ainsi que les plans d'action en matière de jeunesse, d'éducation civique et d'intégration nationale	
	Mettre en œuvre des projets et programmes contribuant à l'éducation civique	
	Encourager le dialogue permanent entre les responsables des CTD et ceux des CMPJ	

9. LES STRATEGIES TRANSVERSALES

Deux programmes transversaux viennent compléter les stratégies sous-sectorielles. Le partage institutionnel des compétences nécessite un pilotage et une gouvernance sectorielle afin d'assurer une cohérence des stratégies et actions sous-sectorielles et de leur mise en œuvre. Enfin, les crises récentes, notamment la crise sanitaire, ont démontré un besoin d'anticipation des réponses à apporter pour conforter la résilience du système d'enseignement à ces crises.

Programme 14 : le pilotage et la gouvernance sectoriels

La mise en œuvre, le suivi et l'évaluation de la SSEF repose en premier lieu sur chacun des Ministères du secteur, selon leurs domaines de compétences.

Toutefois, des espaces de coordination et dialogue sectoriel sont nécessaires pour assurer la coordination et la cohérence des actions, s'agissant de la coordination des programmes pédagogiques et la mise en œuvre des réformes telle que la mise en place de l'enseignement fondamental, la réforme des curricula, la coordination des champs d'interaction comme la formation des enseignants du MINEDUB par les écoles normales gérées par le MINESEC ou celle des enseignants du MINESEC par les écoles normales supérieures rattachées aux universités.

La consolidation des informations de suivi-évaluation et la production de réflexions et d'orientations transversales en termes de cohérence et de synergies d'action entre les Ministères mais aussi d'arbitrages budgétaires intra sectoriel.

Les principaux besoins de coordination comprennent

- Le pilotage de la mise en œuvre de l'enseignement fondamental pour lequel il conviendra de déterminer le rythme d'expansion, d'opérer des choix quant à la pédagogie, aux contenus et aux finalités, et d'adapter le cadre juridique qui régit le secteur aux nouvelles orientations ;
- La coordination de la formation des enseignants, celle des enseignants du primaire par le MINESEC et celle des enseignants du secondaire par le MINESUP pour aligner les contenus des formations avec les besoins des ministères employeurs et planifier les effectifs à former ;
- La coordination des relations avec les CTD pour adapter le cadre juridique qui régit le secteur aux nouvelles orientations ;
- Assurer le suivi sectoriel avec la consolidation des statistiques et des analyses sectorielles, le suivi des actions et des partenariats, la préparation des revues sectorielles.

Matrice des sous-programmes

Programmes/Axes stratégiques	Actions	Résultats attendus
Programme 14. Le pilotage sectoriel		
<i>Assurer la coordination entre les ministères et renforcer le pilotage sectoriel</i>		
Gouvernance	Préparer la généralisation de l'enseignement fondamental pour tous les jeunes du Cameroun <ul style="list-style-type: none"> - Mener une étude d'impact de la mise en place de l'enseignement fondamentale sur l'ensemble du système éducatif - Déterminer le rythme d'expansion de l'enseignement fondamental - Opérer des choix quant à la pédagogie, aux contenus et aux finalités - Adapter le cadre juridique qui régit le secteur aux nouvelles orientations 	Les parcours scolaires sont rendus fluides pour permettre un accès généralisé au 1 ^{er} cycle secondaire

Programmes/Axes stratégiques	Actions	Résultats attendus
	Assurer une coordination de la formation des enseignants - Formation des enseignants du primaire par le MINESEC - Formation des enseignants du secondaire par le MINESUP	Les formations sont alignées sur les besoins du métier d'enseignant
	Coordonner les relations avec les CTD dans le cadre de la décentralisation	
	Assurer un pilotage sectoriel et une concertation avec les partenaires de l'Etat	La chaîne PPBS est renforcée Les revues sectorielles sont tenues annuellement
		Les revues sectorielles sont tenues annuellement Les revues locales se tiennent périodiquement

Programme 15 : la résilience du système éducatif

Ce programme a pour objectif spécifique de **renforcer la résilience du système éducatif camerounais avec pour finalité que tous les enfants affectés par les crises et les catastrophes bénéficient d'un apprentissage de qualité dans un environnement sain, sûr et protecteur.**

La stratégie ambitionne de renforcer la résilience du système éducatif camerounais avec comme finalité que tous les enfants affectés par les crises et les catastrophes bénéficient d'un apprentissage de qualité dans un environnement sain, sûr et protecteur.

Au cours de la dernière décennie, le Cameroun est passé d'une situation de stabilité à trois crises simultanées, Crise du Bassin du Lac Tchad, Crise de la République Centrafricaine et la Crise au Nord-Ouest-Sud-Ouest. Dans ce contexte, une stratégie dans le domaine de l'éducation en situation de crises représente une opportunité pour les partenaires de l'éducation au Cameroun, de renforcer la Stratégie Sectorielle de l'Education et de la Formation, en s'assurant de la prise en compte de solutions à long terme incluant la prévention, la résilience, l'approche intersectorielle et la pérennisation.

Cette stratégie s'inscrit dans la continuité de la stratégie nationale de développement 2020-2030 qui prévoit un ensemble d'actions destinées à la prévention et à la gestion des crises qu'elles soient d'origine humaine mais aussi naturelle.

Le présent programme a pour objet d'une part, de renforcer les capacités du système et de ses acteurs en matière de prévention, de préparation ainsi que d'atténuation/mitigation des risques et d'autre part, d'opérationnaliser le nexus basé sur le triptyque Humanitaire-Développement-Paix. En ce sens, ce programme permettra également de capitaliser sur les cadres stratégiques et programmatiques existants pour l'opérationnalisation du Nexus dans les zones concernées par les crises.

Le programme 15 s'articule autour des 3 axes stratégiques de la SND 2030.

Accès équitable et inclusif

La stratégie se fixe comme ambition de stimuler la demande de scolarisation et de garantir un environnement sain, sûr et protecteur pour l'ensemble des enfants vivant dans les zones en crise.

Pour ce faire, il est envisagé de :

- Construire et réhabiliter les infrastructures scolaires et les sanitaires en répondant aux normes de l'ESU ;

- Construire et équiper des espaces temporaires d'apprentissage ;
- Étendre les programmes d'alimentation scolaire et de nutrition ;
- Mobiliser et impliquer les communautés pour la scolarisation des enfants ;
- Appuyer financièrement la scolarisation des enfants vulnérables ;
- Lutter contre la corruption, la drogue et les violences en milieu scolaire et dans les communautés ;
- Renforcer les mécanismes d'enregistrement des actes de naissance ;
- Soutenir la scolarisation des filles dans les contextes d'urgence ;
- Renforcer les capacités des acteurs humanitaires et des acteurs de la communauté éducative sur la prévention des abus sexuels ;
- Instaurer des primes de fidélisation pour les enseignants enseignant dans les zones difficiles.

Qualité et pertinence des formations

La stratégie se fixe comme ambition de garantir une continuité pédagogique dans les situations de crise et d'adapter l'offre éducative aux spécificités pédagogiques de l'éducation en situation d'urgence.

Pour ce faire, il est envisagé de :

- De développer une offre alternative d'apprentissage : programmes accélérés de l'éducation, enseignement à distance (radio, internet, télévision, réseaux locaux etc.) ;
- De distribuer du matériel didactique, pédagogique et scolaire ;
- De renforcer les capacités des enseignants, des encadreurs pédagogiques et des responsables scolaires sur l'Education en situation d'urgence ;

Gouvernance, pilotage et gestion des crises

La stratégie se fixe comme ambition que l'ensemble des acteurs du système éducatif au niveau central et déconcentrés concernés aient la capacité de gérer avec efficacité, pertinence et efficience les crises et disposent des outils/mécanismes adéquates en matière de prévention et de réponse.

Pour ce faire, il est envisagé de :

- Renforcer les capacités des acteurs du système éducatif au niveau central et déconcentrés sur les mécanismes de coordination de l'ESU ;
- Renforcer les capacités des responsables du SIGE et des cartes scolaires sur la collecte et la gestion de l'information ;
- Actualiser et suivre la mise en œuvre du plan de contingence ;
- Elaborer & suivre la feuille de route pour la mise en œuvre de la SAFE SCHOOL DECLARATION.

Matrice des sous-programmes

Programmes/Axes stratégiques	Actions	Résultats attendus
Programme 15. La résilience du système éducatif		
<i>La résilience du système éducatif camerounais est renforcée</i>		<i>Tous les enfants affectés par les crises et les catastrophes bénéficient d'un apprentissage de qualité dans un environnement sain, sur et protecteur</i>
Accès équitable et inclusif	Construction et réhabilitation des infrastructures scolaires et sanitaires sexués et spécifiques répondant aux normes de l'ESU	Les enfants apprennent dans des conditions respectant les normes minimales de qualité (amélioration des ratio élèves/salles de classes, élèves latrines, élèves point d'eau)
	Extension du programme d'alimentation scolaire & nutrition	La proportion d'enfants affectés par les crises qui bénéficient de l'alimentation scolaire a augmenté
	Construction et équipement d'espaces temporaires d'apprentissage (ETAP)	Les taux de scolarisation ont augmenté dans les zones en crises Les taux de scolarisation ont augmenté dans les zones en crises
	Mobilisation et engagement communautaire pour la scolarisation des enfants (Renforcement de capacités des conseils d'école, conseils d'établissements, association des parents d'élèves, association des mères d'élèves, clubs des jeunes, ...)	
	Appui financier pour la scolarisation des enfants vulnérables	
	Cartographie des risques et dangers dans les écoles, développement des plans de mitigation des risques au niveau des écoles	Les enfants apprennent dans un environnement sain, sur et protecteur
	Lutte contre la corruption, la drogue et les violences en milieu scolaire et dans les communautés - Réarmement moral et civique des adolescents	La violence et la corruption en milieu scolaire ont diminué
	Renforcement des mécanismes d'enregistrement des actes de naissance	Le taux de transition entre le primaire et le 1er cycle du secondaire a augmenté
	Appui à la scolarisation des filles dans les contextes d'urgence (Distribution de kits de dignité)	Le taux de scolarisation des filles a augmenté
	Renforcement des capacités des acteurs humanitaires et des acteurs de la communauté éducative sur la prévention des abus sexuels (Mise en place des mécanismes de plainte)	Le nombre d'abus sexuels a diminué
	Prime de fidélisation pour les enseignants enseignant dans les zones difficiles	Le nombre de sollicitation des enseignants pour les départs des zones difficiles et les abandons de poste ont diminué
Qualité et pertinence des formations	Programmes accélérés de l'éducation, enseignement à distance (radio, internet, télévision)	Les offres alternatives d'apprentissage sont diversifiées et répondent aux besoins des apprenants
	Acquisition et distribution de matériel didactique, pédagogique et scolaire	Les performances des élèves en lecture et mathématiques (Primaire) se sont améliorés
	Renforcement des capacités des enseignants, des encadreurs pédagogiques et des responsables scolaires sur l'ESU	Les performances des élèves en lecture et mathématiques (Primaire) des zones en crise se sont améliorées

Programmes/Axes stratégiques	Actions	Résultats attendus
Gouvernance, pilotage et gestion des crises	Renforcement des capacités des acteurs du système éducatif au niveau central et déconcentrés sur les mécanismes de coordination de l'ESU	Les responsables du système éducatif au niveau central, les délégués régionaux, départementaux, les inspecteurs d'arrondissement de base, les maires et les acteurs humanitaires assurent avec efficacité la coordination du secteur de l'ESU
	Renforcement des capacités des responsables du SIGE et des cartes scolaires sur la collecte et la gestion de l'information	Les données de l'éducation en situation d'urgence sont disponibles et exploitables et guident le pilotage de l'ESU
	Actualisation et suivi de la mise en œuvre du plan de contingence	Le système éducatif dispose de mécanismes et d'outils actualisés pour prévenir, préparer et mitiger les crises et les catastrophes
	Elaboration & suivi de la feuille de route pour la mise en œuvre de la SAFE SCHOOL DECLARATION	Les enfants apprennent dans un environnement sain, sur et protecteur

10. SCENARIO, COUT ET FINANCEMENT DE LA STRATEGIE

L'évolution de la scolarisation

La stratégie vise à faire évoluer le système éducatif vers une scolarisation primaire complète universelle à l'horizon 2030, à engager la massification de l'accès à un enseignement fondamental comprenant les niveaux primaires et 1^{er} cycle du secondaire, et à développer les opportunités de scolarisation en privilégiant les voies scientifiques, techniques et professionnelles, tout en produisant le capital humain nécessaire à la transformation structurelle de l'économie du Cameroun.

Le scénario retenu fixe les principaux objectifs concernant les flux d'élèves pour l'année 2030-2031 :

- 70 % des enfants de 5 ans auront bénéficié d'au moins une année de préscolarisation ;
- Tous les enfants accèdent au cycle primaire et il n'y a plus d'abandons de scolarité au niveau du cycle primaire. Il convient de noter que cet objectif pose les bases d'un enseignement primaire universel, mais qu'il y aura encore en 2030 une petite proportion de jeunes déscolarisés en raison d'abandons antérieurs ;
- A partir de 2030, tous les enfants achevant le cycle primaire poursuivent dans le 1^{er} cycle de l'enseignement secondaire ;
- Les taux de redoublement sont limités à 5 % au niveau primaire et réduits au niveau secondaire ;
- Après la classe de CM2/Cl6, 30 % des élèves se dirigent vers les voies techniques et professionnelles ;
- A la fin du 1^{er} cycle secondaire général, 65 % des jeunes accèdent au 2nd cycle général et 20% vers un 2nd cycle technique ou professionnel.

Ces évolutions projetées pour les flux d'élèves dans le système vont se traduire par une amélioration conséquente des taux de scolarisation et d'accès aux différents niveaux du système éducatif. Ces évolutions enclenchées par la politique de généralisation de l'accès à l'enseignement primaire et au 1^{er} cycle secondaire continueront à produire des effets sur les cycles supérieurs du système éducatif après la période de la stratégie.

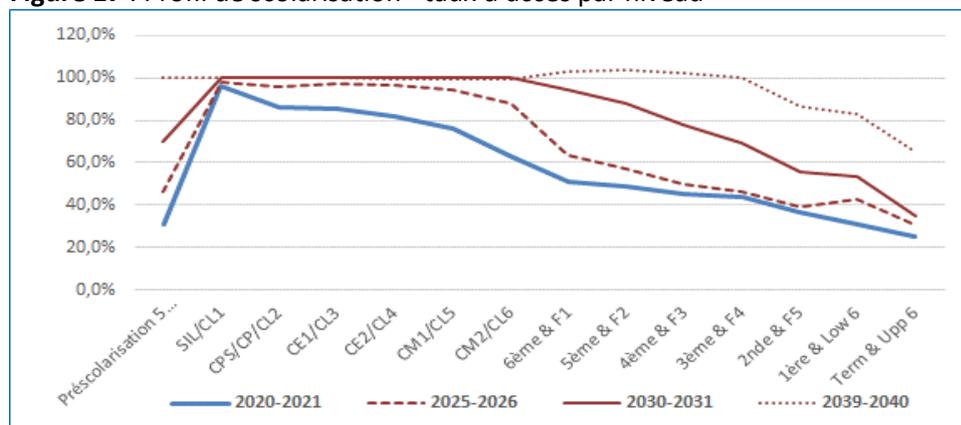
Tableau 17 : Indicateurs de scolarisation

Année scolaire	Base	Plan d'Action			Cible	Long terme
	2021-2022	2023-2024	2024-2025	2025-2026	2030-2031	2035-2036
Taux brut de scolarisation préscolaire	39,5%	41,1%	42,7%	44,3%	52,2%	67,0%
Taux brut de scolarisation primaire	118,2%	116,3%	114,5%	113,1%	106,5%	108,4%
Taux brut de scolarisation 1 ^{er} cycle secondaire	50,5%	52,2%	54,8%	58,1%	86,3%	105,3%
Taux brut de scolarisation 2 nd cycle secondaire	44,5%	42,5%	41,2%	40,8%	50,2%	73,7%
Etudiants pour 100 000 habitants	1 564	1 581	1 598	1 615	1 700	1 700
% jamais scolarisé	4,0%	3,0%	2,5%	2,0%	0,0%	0,0%
% préscolarisés à 5 ans	31,7%	36,5%	41,3%	46,1%	70,0%	100,0%
Taux d'admission en 1 ^{ère} année primaire	96,0%	97,0%	97,5%	98,0%	100,0%	100,0%
Taux d'accès en 6 ^e année primaire (achèvement)	63,6%	79,9%	83,8%	87,8%	100,0%	100,0%
Taux d'accès au 1 ^{er} cycle secondaire	52%	56%	59%	64%	94%	100%
Taux d'accès en 4 ^e année secondaire	45%	43%	46%	47%	69%	96%
Taux d'accès en 5 ^{ème} année secondaire	40%	37%	37%	39%	56%	81%
Taux d'accès en dernière année du secondaire	33%	33%	32%	30%	35%	55%
Taux de transition Primaire - Secondaire général	46,0%	47,5%	50,1%	52,7%	64,8%	64,8%
Taux de transition Primaire – Technique & Prof	14,2%	16,4%	17,8%	19,4%	27,8%	27,8%
Taux de transition 1 ^{er} – 2 nd cycle secondaire	77,7%	75,3%	77,0%	78,1%	82,8%	81,7%

Source : modèle de simulation

L'amélioration des taux d'accès sera dans un premier temps plus visible dans l'enseignement primaire, puis se propagera dans l'enseignement secondaire du 1^{er} cycle avant d'impacter les taux d'accès dans les niveaux supérieurs.

Figure 17 : Profil de scolarisation - taux d'accès par niveau



Source : modèle de simulation

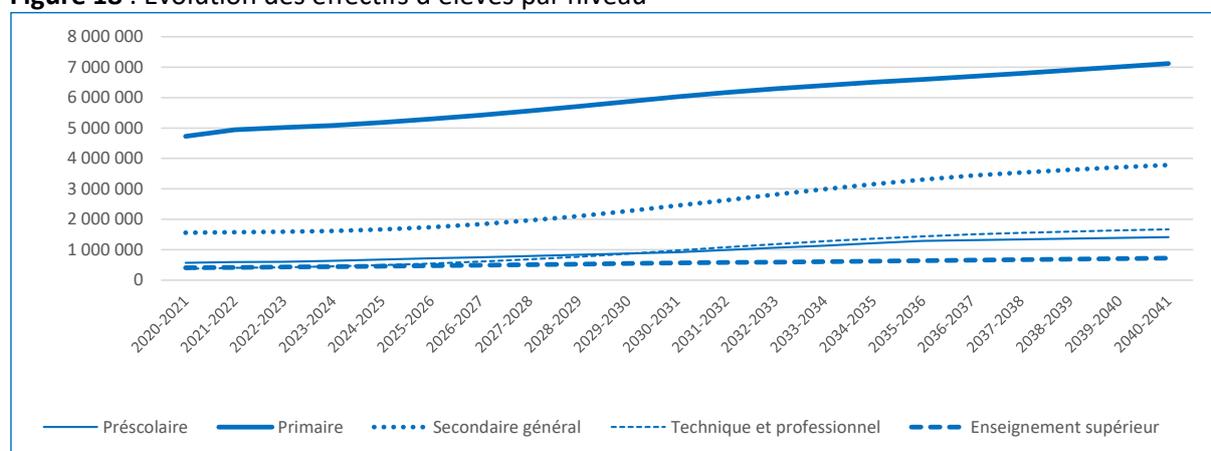
L'amélioration des flux d'élèves et l'allongement des scolarités qui en résulte se traduisent par un accroissement conséquent des effectifs d'élèves et d'étudiants à scolariser. Les accroissements absolus les plus forts sont attendus aux niveaux du collège (surtout dans la deuxième partie de la stratégie) et de l'enseignement primaire. L'enseignement technique et professionnel ainsi que l'enseignement préscolaire présentent les accroissements relatifs les plus importants.

Tableau 18 : Effectif des élèves et étudiants

Année scolaire	Base	Plan d'action			Cible	Long terme
	2021-2022	2023-2024	2024-2025	2025-2026	2030-2031	2035-2036
Préscolaire	596 197	636 023	674 540	714 505	920 545	1 290 180
Primaire	4 944 290	5 084 063	5 186 339	5 297 829	6 030 963	6 599 793
Secondaire général	1 576 351	1 617 625	1 663 616	1 737 601	2 447 682	3 305 728
Technique et professionnel	407 028	450 689	491 053	542 880	976 920	1 439 965
Enseignement normal	11 903	8 404	9 364	10 432	21 437	12 159
Enseignement supérieur	418 557	444 033	459 516	475 455	564 753	637 230
Formation professionnelle	59 557	64 745	69 895	75 006	100 000	100 000
Alphabétisation	23 519	25 772	28 026	30 279	41 545	41 545
Educ de Base non-Formelle	5 592	5 592	5 592	5 592	4 116	4 116
Education extrascolaire	142 484	149 674	156 863	164 053	200 000	200 000

Source : modèle de simulation

Figure 18 : Évolution des effectifs d'élèves par niveau



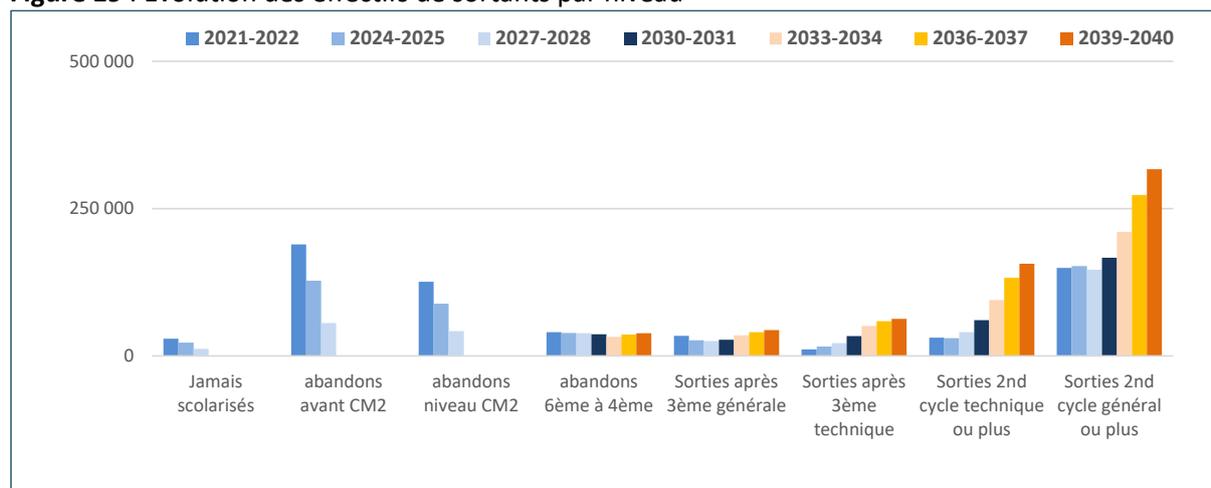
Source : modèle de simulation

Les effets de ces évolutions peuvent être observés sur le niveau des jeunes quittant le système éducatif. Les taux d'abandons actuels sont plutôt élevés au cours du cycle primaire. Ces sorties précoces seraient éliminées par la mise en œuvre de la stratégie.

Le niveau des jeunes quittant le système éducatif sera progressivement relevé pour se partager entre les qualifications des établissements techniques et professionnels, de l'enseignement supérieur ou des sorties au niveau des cycles généraux de l'enseignement secondaire.

Dans un premier temps, les améliorations des flux se traduisent par un allongement des scolarités et donc en différant de plusieurs années l'arrêt des scolarités. L'effet sera surtout sensible pendant la décennie 2030.

Figure 19 : Évolution des effectifs de sortants par niveau



Source : modèle de simulation

Les perspectives budgétaires pour l'éducation

Le cadre budgétaire de l'État pour les années 2024 à 2026 est en cours de discussion dans le cadre de la préparation du budget 2024 et du CBMT 2024-26. Les perspectives dressées dans le document de programmation économique et budgétaire à moyen- terme 2024-2026 de juillet 2024¹¹ ont servi de base pour le cadrage financier de la stratégie. La politique budgétaire restrictive actuelle, appliquée pour faire face à la crise des finances publiques, se traduit par une forte proportion des recettes de l'État à consacrer au remboursement de la dette intérieure et extérieure. Les dépenses courantes et d'investissement de l'État sont programmées à un niveau très inférieur aux recettes anticipées.

Tableau 19 : Cadrage des ressources et dépenses de l'État

Milliards FCFA	2022	2023	2024	2025	2026
Recettes intérieures	4 253,8	4 585,4	4 829,0	5 249,4	5 666,4
Dons	142,3	91,0	96,3	80,3	43,2
Prêts projets	746,5	795,4	907,7	1 172,8	1 330,4
Appui budgétaire	303,0	281,3	134,0	0,0	0,0
Total recettes	5 445,6	5 753,1	5 967,0	6 502,5	7 040,0
Dépenses courantes hors dette	3 376,9	3 314,5	3 367,4	3 476,3	3 562,1
Service de la dette	1 560,3	1 738,6	1 621,6	1 679,4	1 864,7
Investissements sur ressources propres	431,8	446,2	522,1	625,4	743,8
Investissements sur ressources extérieures	665,7	723,5	831,3	1 091,1	1 242,7
Total dépenses	6 034,7	6 222,8	6 342,4	6 872,2	7 413,3

Source : Débat d'orientations budgétaires 2024-2026

¹¹ <https://www.dgb.cm/debat-dorientation-budgétaire-document-de-programmation-économique-et-budgétaire-a-moyen-terme-2024-2026/>

Ce cadrage budgétaire a été prolongé au-delà de 2026 en se basant une croissance annuelle, à prix constants, de +4,5% du PIB pour les années après 2026.

Les ressources intérieures de l'État ont été projetées au niveau de 16% du PIB en 2030 dans le prolongement de l'accroissement du CBMT (15,8% en 2026). Les ressources des dons, prêts projets ou des appuis budgétaires ont été projetées au niveau moyen des années 2022 à 2026.

Les ressources projetées de l'État ont été converties en dépenses courantes et investissements en diminuant progressivement à 2% l'écart entre recettes et dépenses.

Tableau 20 : Projection des dépenses de l'État

Milliards CFA	Budget		Orientation budgétaire			Prolongement			
	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030
PIB									
Taux de croissance prix constants	4,20%	3,80%	4,30%	5,00%	5,10%	4,50%	4,50%	4,50%	4,50%
Taux d'augmentation des prix	6,9%	1,5%	1,9%	2,0%	2,1%				
PIB milliards CFA	27 959	29 446	31 288	33 499	35 946	37 564	39 254	41 020	42 866
Recettes intérieures de l'Etat	4 253,8	4 585,4	4 829,0	5 249,4	5 666,4	5 943,6	6 234,2	6 539,0	6 858,6
% PIB	15,21%	15,6%	15,4%	15,7%	15,8%	15,8%	15,9%	15,9%	16,0%
Recettes Dons	142,3	91,0	96,3	80,3	43,2	90,6	90,6	90,6	90,6
Recettes Prêts projets	746,5	795,4	907,7	1172,8	1330,4	990,6	990,6	990,6	990,6
Appui budgétaire	303,0	281,3	134,0	0,0	0,0	143,7	143,7	143,7	143,7
Total des recettes de l'Etat	5 445,6	5 753,1	5 967,0	6 502,5	7 040,0	7 168,4	7 459,1	7 763,9	8 083,4
Dépenses totales	6 034,7	6 222,8	6 342,4	6 872,2	7 413,3	7 430,2	7 608,3	7 919,1	8 245,1
% recettes de l'Etat	110,8%	108,2%	106,3%	105,7%	105,3%	103,7%	102,0%	102,0%	102,0%
Dépenses courantes hors dette	3 376,9	3 314,5	3 367,4	3 476,3	3 562,1	3 949,7	4 142,4	4 413,7	4 701,6
% dépenses totales	56,0%	53,3%	53,1%	50,6%	48,1%	53,2%	54,4%	55,7%	57,0%
Service de la dette	1 560,3	1 738,6	1 621,6	1 679,4	1 864,7	1 773,2	1 717,7	1 685,9	1 649,0
% dépenses totales	25,9%	27,9%	25,6%	24,4%	25,2%	23,9%	22,6%	21,3%	20,0%
Investissement	1 097,5	1 169,7	1 353,4	1 716,5	1 986,5	1 707,3	1 748,2	1 819,6	1 894,5
% dépenses totales	18,2%	18,8%	21,3%	25,0%	26,8%	23,0%	23,0%	23,0%	23,0%
dont sur ressources extérieures	665,7	723,5	831,3	1 091,1	1 242,7	924,3	924,3	924,3	924,3
% recettes dons et prêts projets	74,9%	81,6%	82,8%	87,1%	90,5%	85,5%	85,5%	85,5%	85,5%

Source : modèle de simulation

Les budgets potentiels pour l'éducation pour 2024, 2025 et 2026 correspondent aux perspectives budgétaires triennales du CBMT 2024-2026.

A partir de 2027, le budget de fonctionnement pour le secteur de l'éducation est projeté sur la base de 27% des dépenses courantes, hors dette, de l'Etat.

Les dépenses budgétaires pour les investissements résultent d'une hypothèse de 15% des investissements sur ressources intérieures de l'Etat, et d'un montant constant pour les financements extérieurs.

La combinaison de ces deux hypothèses et de la stabilité des financements extérieurs pour l'éducation conduit à un budget potentiel (courant et investissements) pour le secteur de l'éducation représentant 20,0% des dépenses totales de l'État, hors intérêt de la dette en 2026 et 22,2% en 2030¹².

¹² Cet indicateur est celui retenu par le Partenariat Mondial de l'Éducation pour le suivi des dépenses d'éducation : Dépenses budgétaires de fonctionnement et d'investissement pour l'éducation, y compris FINEX, divisé par les dépenses totales de l'Etat hors service de la dette.

Tableau 21 : Budget potentiel pour l'éducation

Milliards FCFA	Budget	Budget	CBMT	CBMT	Prolongement				
	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030
Dépenses courantes	777,1	846,3	899,1	934,5	998,6	1 103,2	1 155,2	1 228,5	1 306,2
MINEDUB	210,3	234,7	256,4	261,3					
MINESEC	429,1	451,8	480,6	502,9					
MINEFOP	15,3	19,967	20,4	21,2					
MINESUP	56,2	63,465	64,8	68,1					
MINRESI	9,6	11,108	11,2	11,6					
MINJEC	15,5	17,780	17,1	18,4					
Subventions et contributions Ch 60	41,0	47,6	48,6	51,0					
% des dépenses courantes de l'Etat	22,9%	24,7%	25,7%	25,8%	27,0%	27,0%	27,0%	27,0%	27,0%
Dépenses investissement	67,7	54,4	63,0	104,6	123,8	129,6	135,8	146,5	157,7
MINEDUB	35,6	19,6	18,3	30,2					
MINESEC	10,3	9,4	10,3	15,0					
MINEFOP	6,3	5,499	4,7	8,5					
MINESUP	5,5	10,000	16,8	27,2					
MINRESI	1,6	1,700	3,9	8,4					
MINJEC	8,4	8,230	9,0	15,3					
% des investissements de l'Etat	8,3%	10,4%	10,8%	14,8%	15,0%	15,0%	15,0%	15,0%	15,0%
Dépense totale courant + Capital	844,7	900,8	962,1	1 039,1	1 122,3	1 232,9	1 291,0	1 375,0	1 464,0
% des dépenses de l'Etat (hors dette)	18,9%	20,1%	20,4%	20,0%	20,2%	21,8%	21,9%	22,1%	22,2%

Source : modèle de simulation

Le coût de la stratégie

Afin d'atteindre les objectifs d'amélioration des scolarités et des résultats d'apprentissage, les efforts à entreprendre dans le cadre de la stratégie concernent tous les aspects des conditions d'accueil et d'encadrement.

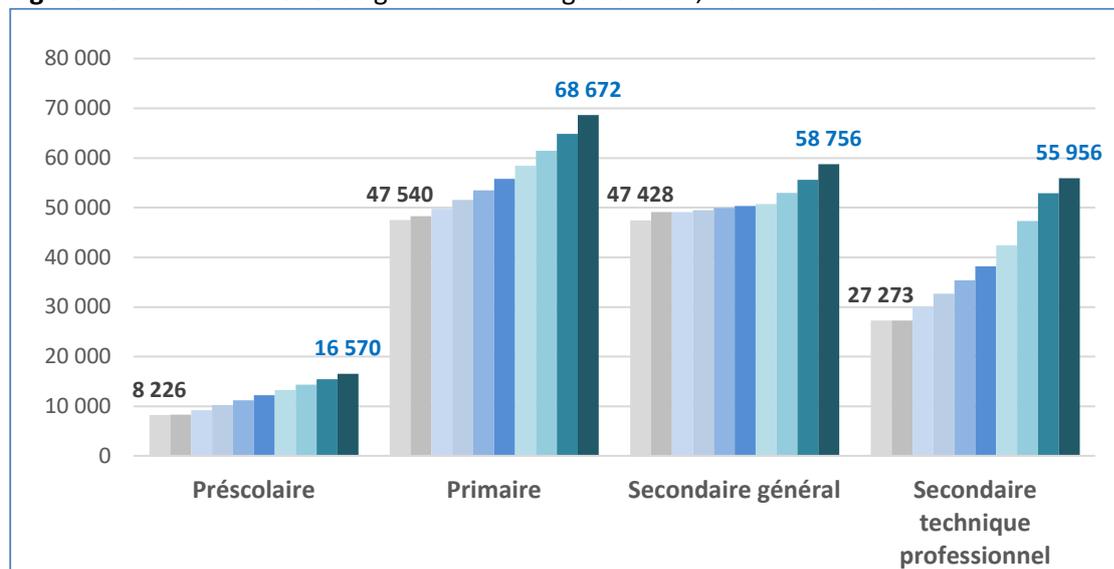
Ils comprennent notamment une forte augmentation du nombre des enseignants des établissements publics, pour accompagner la prise en charge des enseignants des établissements publics ainsi qu'un effort important d'investissement en infrastructures, particulièrement au niveau de l'enseignement fondamental et des enseignements techniques et professionnels.

Les moyens décrits ici concernent les seules institutions éducatives à la charge financière de l'État. Une partie de la scolarisation est effectuée dans les établissements privés dont les ressources sont en grande partie à la charge des parents. Toutefois, les différentes formes d'appui de l'État au secteur privé, sont incluses dans le chiffre financier effectué.

Tableau 22 - Besoins en enseignants pour mettre en œuvre la stratégie

	2021-2022	2023-2024	2024-2025	2025-2026	2026-2027	2027-2028	2028-2029	2029-2030	2030-2031
Nombre des enseignants pris en charge par l'Etat									
Préscolaire	8 226	9 228	10 216	11 237	12 245	13 282	14 348	15 443	16 570
Primaire	47 540	49 786	51 533	53 515	55 818	58 465	61 458	64 844	68 672
Secondaire général	47 428	49 122	49 530	49 939	50 347	50 755	52 947	55 623	58 756
Secondaire technique et professionnel	27 273	29 939	32 646	35 393	38 180	42 436	47 321	52 881	55 956
Conditions d'encadrement									
Elèves par enseignant pris en charge par l'Etat Préscolaire	16,8	17,2	17,6	18,0	18,4	18,8	19,2	19,6	20,0
Elèves par enseignant pris en charge par l'Etat Primaire	77,1	74,5	71,8	69,1	66,4	63,8	61,1	58,4	55,7
Elèves par division Secondaire général 1er cycle	38,8	39,6	40,0	40,3	40,7	41,0	41,3	41,7	42,0
Elèves par division Secondaire général 2nd cycle	34,3	35,6	36,9	38,3	39,6	41,0	42,3	43,7	45,0
Elève par enseignant Secondaire technique professionnel	11,8	11,8	11,8	11,9	12,3	12,3	12,3	12,4	13,1

Source : modèle de simulation

Figure 20 : Evolution des enseignants à la charge de l'Etat, 2021-22 à 2030-31

Tableau 23 : Moyens en nouvelles infrastructures

	8 ans 2023/24 -2030/31	par an		8 ans 2023/24 -2030/31	par an
Précolaire			Secondaire général		
Nouvelles écoles maternelles	240	30	Salles de classe	871	109
Salles préscolaires dans écoles primaires	3 935	492	Laboratoires sciences	871	109
Blocs administratifs	640	80	Laboratoires de langues	376	47
Latrines préscolaire	1 161	145	Salles informatiques	218	27
Points d'eau aménagés	1 005	126	Bibliothèques	1 178	147
Primaire			Points d'eau aménagés	1 709	214
Salles de classe	17 381	2173	Accès électricité	1 890	236
Blocs administratifs	480	60	Latrines	39 434	4929
Latrines	89 044	11 130	Secondaire technique professionnel		
Points d'eau aménagés	884	111	Salles de classe	3 112	389
Enseignement supérieur			Ateliers - Equipements lourds	10 807	1351
Kits infrastructurels pour l'enseignement supérieur (1 pour 3000 étudiants)	23	3	Points d'eau aménagés	978	122
			Accès électricité	1 040	130
			Latrines	19 301	2413

Source : modèle de simulation

L'ensemble des moyens humains, matériels, en infrastructures et équipements, à mobiliser pour mettre en œuvre les activités définies par la stratégie ont une traduction financière. Le coût de la stratégie est ici d'abord décrit par sous-secteur, puis par programme.

Ces dépenses ne comprennent que les dépenses à la charge des budgets publics. Le champ couvert est ainsi un peu différent du champ des budgets des six ministères du secteur de l'éducation¹³, et comprend des besoins pouvant être couverts par des financements de partenaires extérieurs exécutés en dehors du budget de l'Etat, ou des allocations spéciales du budget du MINEPAT. Le détail des financements est plus précis pour les trois premières années dans le cadre du plan d'action présenté dans une section suivante.

¹³ MINEDUB, MINESEC, MINEFOP, MINESUP, MINRESI et MINJEC

Elles ne comprennent pas les dépenses supportées par les familles. Certaines dépenses visent à assurer la gratuité effective de la scolarisation dans les écoles publiques, notamment primaires et viennent compenser les dépenses des familles.

Les dépenses de la stratégie représentent 1 182 milliards de FCFA en 2024 et augmentent pour atteindre 1 585 milliards de FCFA en 2030. Le budget sectoriel pour 2023 s'élève à 901 milliards FCA, 846 milliards pour le budget de fonctionnement et 54 milliards pour les investissements.

Les estimations reprennent l'hypothèse d'inflation pour le calcul du PIB pendant les trois années du cadrage macro-économique et budgétaire retenu pour la période 2024-2026. A partir de 2027, aucune inflation n'a été retenue, les projections sont donc effectuées aux prix constants de 2026.

Tableau 24 : Coût de la stratégie pour le secteur de l'éducation

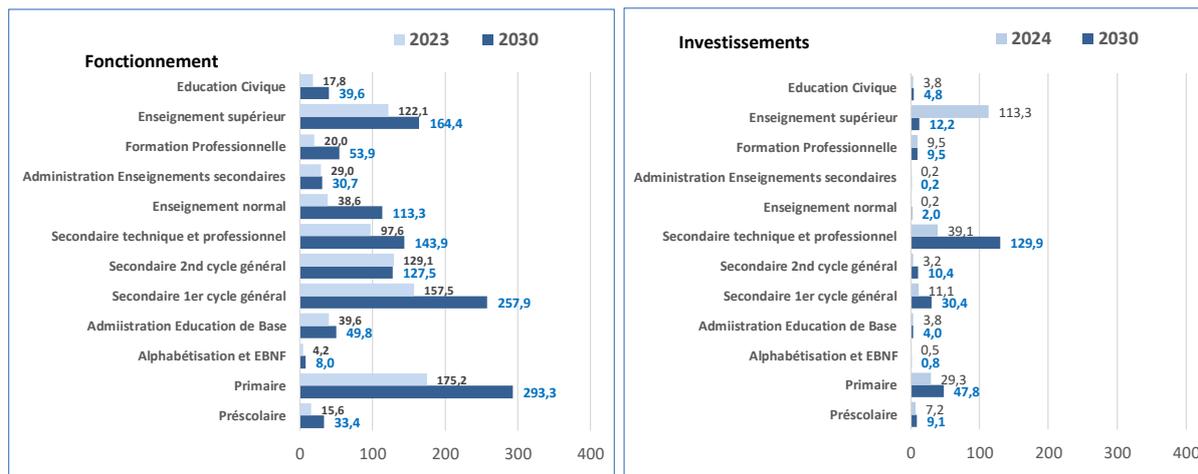
	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	Total 2023- 2030
	Budget								
Coût total	900,8	1 182,3	1 293,5	1 375,4	1 291,7	1 370,5	1 458,0	1 585,8	10 458,0
Dépenses courantes par sous-secteur	846,3	961,2	1 026,3	1 083,5	1 105,4	1 161,9	1 225,0	1 324,7	8 734,4
Education de Base	234,7	276,9	304,2	320,5	327,7	345,6	364,5	384,5	2 558,5
Enseignements Secondaires	451,8	466,7	488,3	515,0	532,1	563,9	600,9	673,3	4 291,9
Enseignement Supérieur et Recherche	122,1	144,1	149,1	152,2	155,1	158,2	161,2	164,4	1 206,4
Formation Professionnelle	20,0	31,0	40,3	47,4	44,3	47,3	50,5	53,9	334,8
Transversal	17,8	42,6	44,5	48,4	46,1	47,0	47,9	48,8	342,9
Investissements par sous-secteur	54,4	221,1	267,2	291,9	186,4	208,6	233,0	261,0	1 723,6
Education de Base	19,6	40,8	46,7	49,8	51,2	53,6	57,5	61,6	380,8
Enseignements Secondaires	9,4	53,8	75,0	91,3	112,2	130,8	150,2	172,9	795,6
Enseignement Supérieur et Recherche	11,7	113,3	123,5	122,7	12,4	12,3	12,3	12,2	420,4
Formation Professionnelle	5,5	9,5	18,0	23,5	7,6	8,2	8,8	9,5	90,6
Transversal	8,2	3,8	3,9	4,5	3,0	3,6	4,2	4,8	36,2

Source : modèle de simulation

L'enseignement primaire et le premier cycle secondaire sont les niveaux scolarisant les plus grands nombres d'enfants et ceux nécessitant les moyens de fonctionnement les plus importants. Ils forment l'enseignement fondamental destiné à être généralisé à tous les enfants du Cameroun. La stratégie vise à mettre en place les conditions de cette généralisation. Les moyens pour l'enseignement primaire devraient progresser plus vite et demanderaient des moyens de fonctionnement de 293 milliards FCFA en 2030. Ensemble, les deux cycles représenteraient 45% des dépenses courantes du secteur en 2030.

La priorité donnée à la professionnalisation accrue des formations se traduit par un fort accroissement des besoins de fonctionnement pour l'enseignement secondaire technique et professionnel, l'enseignement supérieur et la formation professionnelle. Les dépenses pour l'enseignement supérieur comprennent les subventions aux établissements comptabilisés dans le chapitre des dépenses communes du budget.

Figure 21 : Evolution des dépenses de la stratégie par programme



Source : modèle de simulation

Les investissements à effectuer s'élèvent entre 180 et 290 milliards FCFA par année. Pendant les premières années, les dépenses sont très importantes pour l'enseignement supérieur avec les programmes en cours de réhabilitation et de constructions de 3 nouvelles universités. Les dépenses augmenteront fortement pour les enseignements techniques et professionnels au fur et à mesure de l'augmentation des nombres de jeunes accédant à l'enseignement secondaire.

Le développement des capacités d'accueil dans le premier cycle secondaire général bénéficieront de la moindre croissance des effectifs du second cycle.

Le financement de la stratégie

Les budgets potentiels pour l'éducation ont été évalués sur la base des anticipations du CBMT 2024-2026 puis avec une part des dépenses courantes de l'État pour l'éducation de 27% par an, celle des dépenses d'investissement est estimée à 15% des investissements de l'Etat sur ressources internes.

Le coût projeté de la stratégie peut être confronté à ces budgets potentiels pour déterminer le besoin de financement. Les budgets potentiels sont projetés d'abord sur les seules ressources internes de l'Etat, les besoins de financement sont calculés ici après prise en compte des appuis à la mise en œuvre de la stratégie provenant des partenaires au développement.

Les dépenses courantes de la stratégie pour 2023 sont alignées sur la loi de finances et présentent donc un besoin de financement nul.

Les budgets de fonctionnement courant envisagés par le cadrage budgétaire 2024-26 seraient insuffisants pour assurer l'ensemble des besoins du secteur, avec un écart de 65 milliards FCFA en 2024 et 79 milliards FCFA en 2025. La faible évolution des allocations courantes en 2024 et 2025 ne permettent pas d'envisager un développement du secteur et une révision des allocations budgétaires courantes pour l'éducation serait nécessaire pour les exercices 2024 à 2026. L'hypothèse d'une allocation de 27% des dépenses courantes à partir de 2027 réduit sensiblement le besoin de financement ni ne serait que de 13 milliards FCFA en 2030.

Tableau 25 : Le besoin de financement de la stratégie pour le secteur de l'éducation

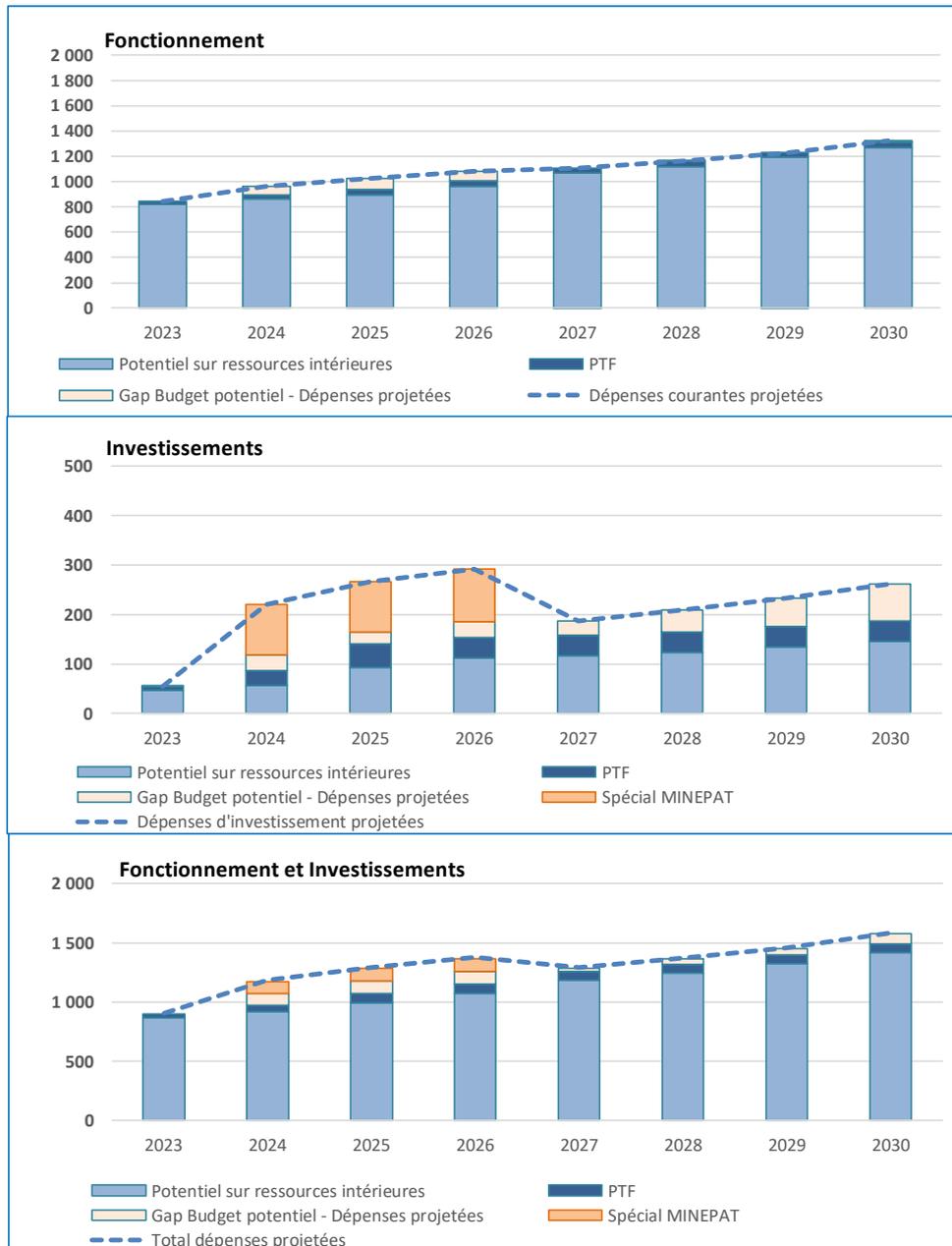
	2023 Budget	2024 CBMT	2025 CBMT	2026	2027	2028	2029	2030
Dépenses courantes projetées	846,3	961,2	1 026,3	1 083,5	1 105,4	1 161,9	1 225,0	1 324,7
Potentiel sur ressources intérieures	819,5	864,3	897,7	961,8	1 066,4	1 118,4	1 191,7	1 269,4
Partenaires Techniques et Financiers	26,8	31,4	39,6	42,7	42,7	42,7	42,7	42,7
Gap Budget potentiel - Dépenses projetées	0,0	-65,5	-89,0	-79,1	3,7	-0,8	9,3	-12,7
en % des dépenses projetées	0,0%	-6,8%	-8,7%	-7,3%	0,3%	-0,1%	0,8%	-1,0%
Dépenses d'investissement projetées	54,4	221,1	267,2	291,9	186,4	208,6	233,0	261,0
Potentiel sur ressources intérieures	46,4	56,3	92,4	111,6	117,4	123,6	134,3	145,5
Partenaires Techniques et Financiers	8,0	29,7	48,8	41,5	41,5	41,5	41,5	41,5
Gap Budget potentiel - Dépenses projetées	0,0	-31,9	-22,8	-32,8	-27,4	-43,5	-57,2	-74,0
en % des dépenses projetées	0,0%	-14,4%	-8,5%	-11,2%	-14,7%	-20,9%	-24,6%	-28,4%
Total dépenses projetées	900,8	1 182,3	1 293,5	1 375,4	1 291,7	1 370,5	1 458,0	1 585,8
Potentiel sur ressources intérieures	866,0	920,6	990,1	1 073,3	1 183,9	1 242,0	1 326,0	1 415,0
Partenaires Techniques et Financiers	34,8	51,1	78,5	74,1	74,1	74,1	74,1	74,1
Gap Budget potentiel - Dépenses projetées	0,0	-97,4	-111,7	-111,9	-23,7	-44,3	-47,9	-86,7
en % des dépenses projetées	0,0%	-8,2%	-8,6%	-8,1%	-1,8%	-3,2%	-3,3%	-5,5%

Source : modèle de simulation

Les dépenses de développement, notamment les besoins en infrastructures, sont très importants, de l'ordre de 200 à 300 milliards FCFA par an. Les allocations pour les investissements sur ressources intérieures, programmées pour 56 et 92 milliards FCFA en 2024 et 2025, sont très insuffisantes. L'apport des partenaires techniques et financiers permet de réduire le besoin de financement. Il convient de noter que les besoins de financement peuvent être couverts par des financements extérieurs exécutés en dehors du budget et que ces derniers sont comptés ici uniquement sur les programmes et projets en cours sur la période 2024 à 2026. Les financements à venir tel que l'appui du Partenariat Mondial de l'Éducation viendraient en déduction du besoin de financement présenté ici.

Le besoin résiduel de financement des investissements est estimé entre 20 et 70 milliards FCFA selon les années (entre 30 et 120 millions de dollars).

Figure 22 : Le besoin de financement de la stratégie 2023-2030



Source : modèle de simulation

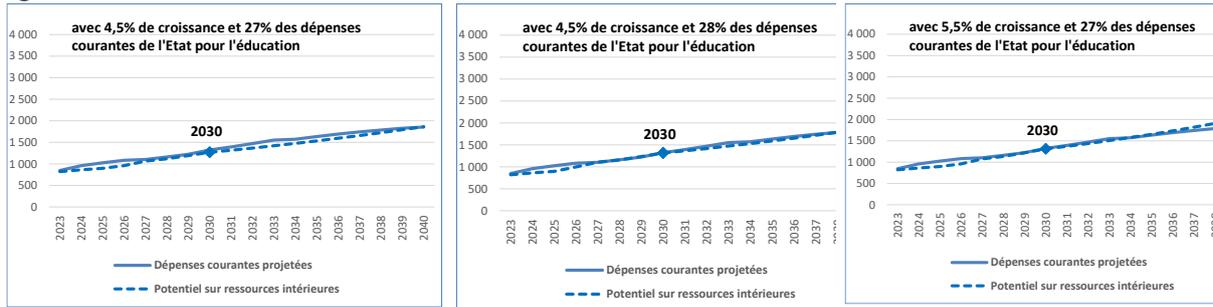
A plus long terme...

Les développements apportés par la stratégie ont des effets à long terme, au-delà de la période de la stratégie. La généralisation de l'enseignement fondamental, la poursuite de scolarités, notamment dans les filières professionnelles et techniques impacteront durablement la durée des scolarisations pour les générations accédant à l'éducation dans les années 2030.

Les besoins de financement courants à long terme pourraient être entièrement couverts par une allocation de 28% des dépenses courantes sur ressources intérieures. Le scénario de la stratégie comprend une hypothèse de 27%, le budget 2023 allouant 24,7% (tableau 21).

Le financement des dépenses d'éducation à long terme serait aussi facilité par une croissance économique meilleure. Un point de % supplémentaire de croissance économique (5,5% pourrait compenser une allocation de 27% des dépenses courantes pour l'éducation).

Figure 23 : Le besoin de financement courant à l'horizon 2040

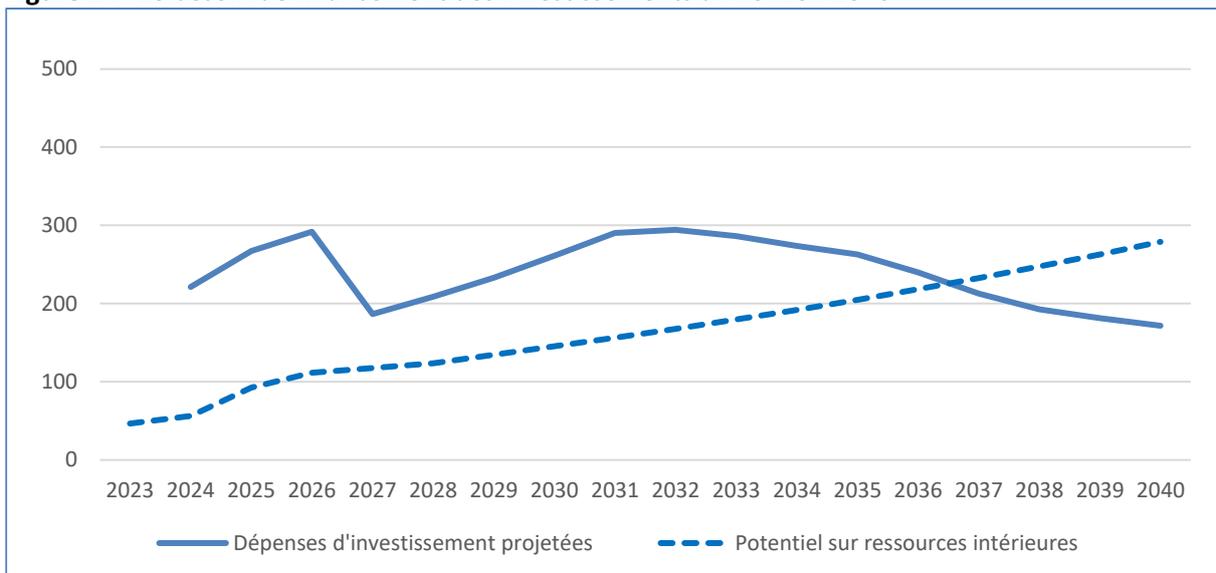


Source : modèle de simulation

Les dépenses d'investissement sont très importantes pendant la période de la stratégie avec la mise en place et l'amélioration des infrastructures nécessaires. Elles devraient se stabiliser et décroître pendant la décennie 2030 après un pic de 300 milliards FCFA par an au début de la décennie.

L'hypothèse d'une allocation de 15% du BIP sur ressources internes à l'horizon 2030 (10,4% dans le budget 2023) permet de contenir le besoin de financement des investissements. Le maintien de cette proportion de 15% pourrait permettre de couvrir les besoins d'investissement du secteur au milieu des années 2030, et pourrait être diminuée après.

Figure 24 : Le besoin de financement des investissements à l'horizon 2040



Source : modèle de simulation

Le budget du Plan d'action 2024-2026

La stratégie 2023 à 2030 est accompagnée d'un plan d'action précis pour les trois premières années de sa mise en œuvre, 2024 à 2026. Pour chacun des programmes, des actions ont été définies pour opérationnaliser les stratégies définies. Les actions et activités de chaque programme sont organisées selon les trois axes stratégiques de la SSEF : accès et équité ; qualité et pertinence ; gouvernance et performance.

Le plan d'action est détaillé dans un document annexe séparé. Chaque activité est affectée d'une dépense nécessaire pour la réaliser.

Le plan d'action comprend toutes les ressources devant être mobilisées par l'Etat et ses partenaires pour financer la totalité des dépenses de la stratégie. Les tableaux suivants indiquent les montants devant être mobilisés par programme, nature des dépenses, orientation stratégique et ministère.

Tableau 26 : Coût du plan d'action triennal 2024-2026, en millions FCFA

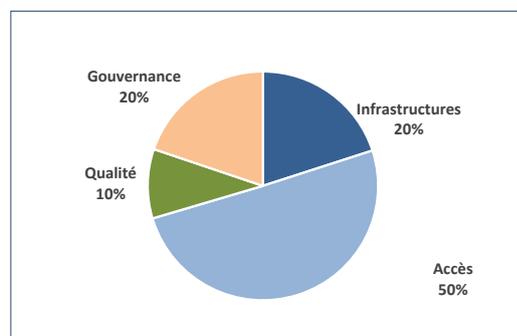
	Total 2024-26	2024	2025	2026
Coût total du plan d'action	3 851 245	1 182 340	1 293 539	1 375 366
Par programme de la stratégie				
Préscolaire	94 545	28 557	31 826	34 161
Primaire	768 204	232 710	259 984	275 510
Alphabétisation et EBNF	19 243	6 067	6 296	6 879
Administration Education de Base	156 892	50 331	52 807	53 754
Secondaire 1er cycle général	587 199	178 831	195 871	212 497
Secondaire 2nd cycle général	394 620	133 412	131 320	129 887
Secondaire technique et professionnel	463 489	133 473	154 804	175 212
Enseignement normal	153 860	45 013	51 011	57 837
Administration Enseign. secondaires	90 904	29 697	30 287	30 919
Formation Professionnelle	169 752	40 512	58 334	70 905
Enseignement supérieur	673 929	217 119	227 967	228 843
Recherche Scientifique	130 889	40 213	44 642	46 035
Education Civique	120 177	40 158	39 513	40 505
Pilotage sectoriel	0	0	0	0
Résilience du système	27 543	6 247	8 875	12 422
Par nature de dépense				
Personnel	1 810 039	570 562	601 507	637 970
Courant	1 197 411	369 731	403 141	424 539
Transfert	26 212	8 011	8 750	9 451
capital	800 756	228 885	274 464	297 407
Développement	16 827	5 152	5 677	5 998
Par orientation				
Accès Investissements	770 357	221 478	265 075	283 804
Accès équité	25 322	7 063	8 655	9 604
Accès y compris moyens des établissements	1 915 678	604 764	636 782	674 132
Qualité Matériel	66 775	14 143	23 512	29 120
Qualité Formation	97 039	31 361	32 399	33 278
Qualité autre	213 676	62 660	72 008	79 008
Gestion-performance	762 397	240 871	255 107	266 419
Par Ministère				
MINEDUB	1 038 884	317 665	350 914	370 304
MINESEC	1 690 072	520 427	563 294	606 351
MINEFOP	169 752	40 512	58 334	70 905
MINESUP	760 869	244 873	256 928	259 067
MINRESI	43 949	12 458	15 681	15 810
MINJEC	120 177	40 158	39 513	40 505
Secteur	27 543	6 247	8 875	12 422

Les dépenses du plan du plan d'action couvrent l'ensemble des besoins du secteur et sont donc constituées essentiellement de dépenses pour le fonctionnement des écoles et institutions éducatives, y compris les dépenses de personnel.

Les dépenses pour assurer l'accès aux différents niveaux d'enseignement comptent pour 50% des dépenses. A ces dépenses s'ajoutent le coût du développement des infrastructures, particulièrement celles programmées pour l'enseignement supérieur (20%).

Toutefois, les mesures spécifiques visant à améliorer la qualité représentent 10% des dépenses totales et celles visant à assurer la gouvernance et la gestion des sous-secteurs représentent 20%.

Figure 25 : Orientation des dépenses du plan d'action



Source : modèle de simulation

Les dépenses ont été classées selon la source envisagée de financement. Toutefois, il ne s'agit ici que d'intentions et non d'une programmation existante. Les financements des partenaires techniques et financiers ne comprennent que ceux actuellement identifiés pour la période ; notamment, le financement à venir du PME n'est pas compté avec la ligne PTF du tableau. Le montant des financements à rechercher représente entre 50 et 80 milliards FCFA par an.

Tableau 27 : Financement du plan d'action triennal 2024-2026, en millions FCFA

	Total 2024-26	2024	2025	2026
Total Plan d'actions	3 851 245	1 182 340	1 293 539	1 375 366
Par budget				
Budget de fonctionnement	2 980 587	933 772	992 867	1 053 948
Budget d'investissement	747 114	215 447	254 933	276 734
Dépenses hors budget	123 545	33 121	45 740	44 684
Par source de financement				
Allocations budgétaires pour le secteur	3 126 201	971 246	1 041 752	1 113 203
PTF	203 730	51 122	78 470	74 138
à rechercher	208 852	56 724	70 110	82 018

Source : Plan d'action 2024-2026

11. MISE EN ŒUVRE, SUIVI ET EVALUATION

L'opérationnalisation de la SSEF 23-30, exige la cohérence et la synergie des acteurs et des interventions issues de la SND30 qui impactent directement ou indirectement le secteur de l'éducation et de la Formation.

Dispositif Institutionnel et de coordination

Le dispositif de la stratégie du secteur de l'éducation s'inscrit dans les dispositions mises en place par la Stratégie Nationale de Développement-Cameroun 2030 (SND30) qui prévoient, sous l'autorité directe du Premier Ministre, Chef du Gouvernement et sous sa Présidence, un Conseil **National de Planification et d'Aménagement du Territoire**.

Le **Conseil National de Planification et d'Aménagement du Territoire**, est composé de l'ensemble des membres du Gouvernement ainsi que des représentants du secteur privé et **de la société civile** ; il supervise la **mise en œuvre globale de la SND30** et à ce titre : (i) s'assure de l'alignement de l'ensemble des interventions sur les priorités définies et de leur cohérence, (ii) définit les plans de mobilisation des ressources nécessaires à la mise en œuvre de la **SND30**, (iii) valide les programmes des différentes administrations publiques à exécuter au titre du plan d'actions prioritaires de la SND et (iv) oriente en conséquence la programmation budgétaire, sur la base de l'appréciation des résultats observés de la mise en œuvre de ce cadre stratégique national.

Les missions du Conseil s'appuient sur les analyses d'un **Comité National de suivi évaluation de la mise en œuvre de la SND30**, placé sous l'autorité du Ministre chargé de la Planification, composé des Secrétaires Généraux de tous les départements ministériels et comprenant également des représentants des autres administrations publiques et de certains organismes publics, des Collectivités Territoriales Décentralisées, des Chambres Consulaires et du secteur privé, des organisations de la société civile et des partenaires techniques et financiers. Ce Comité a pour mission de : (i) rechercher des solutions durables de financement en concertation avec les partenaires intéressés, (ii) veiller au suivi de la mise en œuvre des programmes validés, (iii) veiller à la production des statistiques de qualité (iv) superviser les actions relatives à la réalisation des revues institutionnelles et (v) élaborer les propositions d'allocation des ressources.

Le Comité National assiste le Conseil National dans ses prérogatives de suivi-évaluation, à travers notamment la production des rapports-bilan périodiques attendus et par l'organisation des revues annuelles de la mise en œuvre de la SND30 et des stratégies sectorielles.

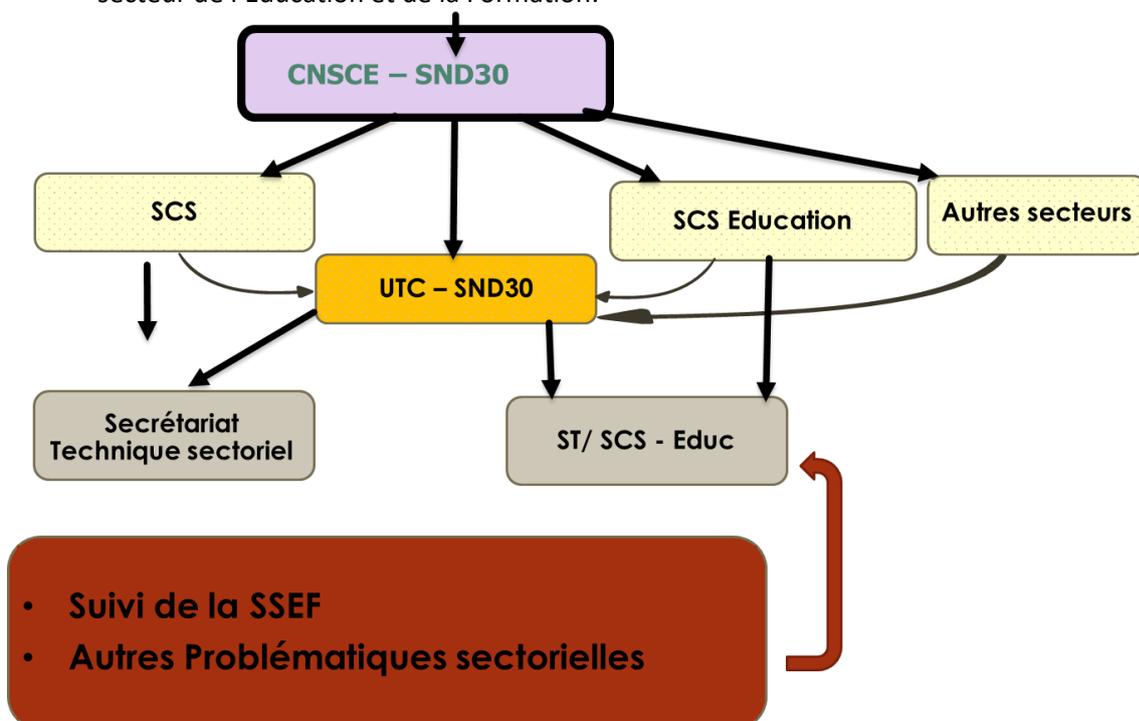
L'organe d'exécution technique du Comité est une **Unité Technique de Coordination** qui agit en lien avec les Sous – comités sectoriels.

Dans le secteur de l'Éducation et la formation, la Sous – commission sectorielle « Education et Formation », instance de pilotage du secteur assure le suivi de la mise en œuvre de la SND30 dans le secteur de l'Éducation et de la Formation Professionnelle. A ce titre, elle réalise les travaux de base du Comité, ainsi que les travaux techniques de suivi des stratégies sectorielles structurée par décision du Ministre en charge de la Planification, elle est placée sous la présidence d'un Secrétaire Général, Coordinateur de cette instance et agit à travers un Secrétariat Technique.

Le **Secrétariat Technique de la SSEF 2023-2030 (ST-SSEF)** est ainsi partie prenante de la Sous – commission de l'Éducation et de la Formation du CNSE – SND30. Il est placé sous la coordination d'un Secrétaire Technique, et fonctionne conformément aux dispositions de la décision du 09 décembre 2021, du MINEPAT portant organisation et fonctionnement de la Sous-commission « Education et Formation ».

Le ST/SSEF a pour mandat :

- (i) d'accompagner l'alignement des programmes ministériels au cadre de la mise en œuvre de la SSEF, en collaboration avec les divisions en charge de la planification, de la programmation, des statistiques et de la coopération dans les ministères concernés ;
- (ii) d'accompagner les administrations du secteur dans le choix des programmes et projets devant être financés dans le cadre de la mise en œuvre de la SSEF ;
- (iii) de coordonner en relation avec les administrations compétentes, les actions des différents partenaires intervenant dans la mise en œuvre de la SSEF ;
- (iv) d'opérationnaliser le suivi-évaluation sectoriel des interventions : suivi technique et financier de la mise en œuvre de la SSEF, renseignement du cadre de mesure des résultats sectoriels, réalisation des analyses thématiques alimentées par les données sectorielles ;
- (v) d'assurer le suivi de la mise en œuvre des programmes/projets validés pour le secteur ;
- (vi) d'appuyer la mise en place et la mise en cohérence des différentes bases de données pour le secteur de l'Éducation et de la Formation.



Au niveau des ministères sectoriels, cette mise en œuvre sera assurée par les Comités PPBS qui assurent la permanence du dialogue de Gestion. Il s'agira au sein des ministères d'aligner les cadres stratégiques de performance sur les axes stratégiques retenus. Le suivi de la mise en œuvre sera placé sous la responsabilité des Comités internes PPBS conformément aux textes en vigueur.

En outre, sur le plan transversal, une stratégie thématique se rapportant à un phénomène transversal touchant plusieurs sous-secteurs sera coordonnée par un Comité de suivi/évaluation dénommé. En ce qui concerne l'opérationnalisation de la stratégie, une équipe programme sera mise en place au sein de chaque Ministère aux niveaux central et déconcentré pour assurer l'efficacité du suivi/évaluation de sa mise en œuvre. Il s'agit notamment de

- L'éducation inclusive ;
- Le genre ;
- Le développement des compétences techniques et professionnelles ;
- La résilience du système éducatif.

La coordination entre les ministères et les PTF revient aux revues sectorielles, Organisées sur une base annuelle et donnant lieu à l'examen de rapports d'exécution matérielle et financière consolidés par le SP, ainsi qu'à la validation des plans d'actions annuels. Pour renforcer cette coordination, les autorités envisagent créer, de concert avec leurs partenaires, des groupes thématiques au sein du Groupe Local d'Éducation (GLE), dont la mise en place sera formalisée par le MINEPAT.

Définition du rôle des acteurs dans l'opérationnalisation de la SSEF

L'approche inclusive est désormais adoptée comme mode opératoire de la gestion du système éducatif à travers l'implication et la responsabilisation des différents détenteurs d'enjeux. Cette considération détermine la répartition des rôles des acteurs qui se base sur les missions de chacun d'eux.

Les ministères en charge du secteur. Les missions de service public des départements ministériels en charge du secteur se rapportent, pour chacun des sous-secteurs, à :

- La définition de la politique du sous-secteur, en mettant l'accent sur la cohérence avec la politique nationale dans les domaines impactés par le secteur éducation ;
- La programmation, la budgétisation, le contrôle et le suivi-évaluation de la mise en œuvre de la SSEF ;
- Les propositions pour l'amélioration du cadre législatif et réglementaire du secteur ;
- La collecte et la diffusion des données de base sur le secteur éducation ;
- L'animation du dialogue sectoriel entre les différents acteurs et partenaires à tous les niveaux, ainsi que l'appui au renforcement de leurs capacités et la définition, programmation et mise en œuvre des mesures de résilience du système face aux crises.

Le secteur privé. Un engagement efficace du secteur privé dans la fourniture d'une éducation de qualité peut aider le gouvernement à combler l'écart entre la demande et l'offre d'éducation et à améliorer les résultats d'apprentissage des étudiants. En effet, C'est parce que le secteur privé d'enseignement remplit une fonction sociale en éduquant des élèves dont l'État a la responsabilité, en dernier ressort, et qu'il évite à l'État de mettre sur pied de nouveaux établissements, que celui-ci peut mettre à sa disposition des fonds publics. Il sera question d'améliorer le cadre de collaboration et de performance entre le Gouvernement et les acteurs du secteur privé.

Les Organisations de la Société Civile (OSC). De plus en plus visibles et actives, les organisations de la société civile interviennent à plusieurs niveaux à savoir : (i) l'appui institutionnel, (ii) le renforcement de capacités, (iii) la fourniture de service d'appui-conseil et (iv) l'accompagnement des communautés. Elles jouent un rôle important en apportant leurs capacités et leur expérience aux communautés.

Par ailleurs, elles veillent à la mise en œuvre cohérente des politiques et stratégies du secteur en apportant un regard indépendant sur le cadre commun de suivi desdites politiques. Si les ONG internationales ont les capacités souhaitées, les ONG nationales restent encore faibles par insuffisance de moyens techniques et financiers.

Les collectivités territoriales décentralisées. La promulgation de la loi N°2019/024 du 24 Décembre 2019 portant Code Général des Collectivités Territoriales Décentralisées (CTD) constitue l'axe fondamental de promotion du développement, de la démocratie et de la bonne gouvernance au niveau local. Par cette loi, le gouvernement attend principalement : (i) transférer intégralement aux CTD, les ressources liées aux compétences qui leur sont dévolues et (ii) mettre en place un dispositif transitoire de cogestion des personnels des services déconcentrés des ministères pourra être érigé pour permettre aux CTD de disposer de ressources humaines qualifiées dans leurs domaines de compétence.

Les CTD devront également améliorer leur appropriation des objectifs de politique éducative afin de jouer pleinement le rôle attendu.

La coopération internationale. Les Partenaires Techniques et Financiers ont pour vocation première d'accompagner les efforts du Gouvernement camerounais dans le développement du secteur éducation et formation, conformément à ses orientations dans l'atteinte des cibles de l'ODD4, et de la SND30, traduite dans la SSEF 2023 – 2030. Dans l'esprit de la Déclaration de Paris, ils fournissent, en collaboration avec le Gouvernement, des indications sur leurs futures aides au secteur, sur une base pluriannuelle pour une meilleure prévisibilité.

Les partenaires du secteur de l'Éducation, se retrouvent dans le cadre du Groupe Local des partenaires de l'Éducation (GLPE) dont l'organisation et le fonctionnement devront faire l'objet de

Plan de mise en œuvre

Le plan de mise en œuvre développé sous la forme de matrice, s'articule autour de chacun des objectifs stratégiques retenus dans la SND30 et présente :

- les Résultats stratégiques ;
- les programmes et projets ;
- les indicateurs de suivi ;

Les résultats stratégiques.

Ils découlent du Diagnostic élaboré sur la base du RESEN 2019 dont les informations ont été actualisées sur la base des contributions des administrations sectorielles.

Les résultats stratégiques découlent des objectifs formulés sur la base des orientations de la SND30.

Programmes et projets. Les programmes et projets sont la déclinaison des choix stratégiques en fonction des missions des administrations Sous -sectorielles ainsi que les actions issues des programmes et projets programmés ou en cours d'exécution. Pour chaque programme, on définira un ou plusieurs indicateur(s) objectivement vérifiable(s). Ils constitueront les outils de base pour le suivi-évaluation aussi bien de chaque projet que de l'ensemble du programme en agrégation.

Cadrage des programmes et projets. Le plan d'action est élaboré sur la base du cadrage budgétaire pour le triennat 24- 26, et des projections sont faites pour le reste de la période de mise en œuvre en fonction des hypothèses et des objectifs sectoriels.

DISPOSITIFS DE SUIVI/EVALUATION

Les Modalités de suivi. Cette approche sera essentiellement participative pour permettre aux différentes parties prenantes de se concerter régulièrement sur le niveau de réalisation des actions programmées, d'une part, et sur l'évaluation de leurs résultats ainsi que de leurs impacts, d'autre part.

Ce suivi se fera aussi bien au niveau du secteur, des sous-secteurs, par départements ministériels à travers la chaîne PPBS actualisée.

Le suivi participatif. Les revues sectorielles annuelles conjointes seront le cadre d'échange et de partage de l'information sectorielle. Les réunions de la Sous – commission et celles du Secrétariat Technique, les cadres de concertations avec le Groupe Local des PTF constituent les vecteurs du suivi participatif.

Les outils de suivi. Le Secrétariat technique de la Sous – commission « Education et formation » conduit au travers des indicateurs pertinents définis dans la stratégie et des indicateurs de processus définis dans les plans d'actions prioritaires (PAP).

Le dispositif de suivi ministériel devra être ascendant et descendant pour permettre la circulation rapide des informations.

Les principales activités de suivi participatif comprennent les opérations suivantes :

- La formalisation d'un cadre de suivi commun ;
- L'élaboration d'un document de suivi ;
- Le recueil permanent d'informations sur la mise en œuvre des programmes ;
- L'harmonisation du suivi avec les travaux du SIGE et ceux des annuaires sectoriels ;
- L'analyse périodique des données recueillies et la production des rapports de suivi et ;
- La dissémination des rapports de suivi à toutes les parties prenantes.

De manière spécifique, les principales activités de suivi sont récapitulées ci-dessous :

Suivi régulier au sein des services d'exécution : la mise en œuvre fera l'objet d'un suivi par le biais de réunions structurées, organisées au sein des différents services, sur la base des objectifs et des indicateurs des plans de travail issus du plan d'action approuvé. Des dispositifs de suivi similaires seront mis en place au niveau déconcentré de la gestion.

Suivi périodique réalisé par le ST : des rapports de performance, courts et normalisés, seront rédigés par les mêmes services à intervalles réguliers à l'aide des directives et des outils fournis par le Comité de suivi. Les rapports seront soumis à la Cellule Opérationnelle et au Comité de Pilotage qui jugeront des progrès, examineront les contraintes et recommanderont des mesures correctives.

Des rapports réguliers seront demandés aux unités de gestion déconcentrées.

Revue sectorielle annuelle, réalisée avec les parties prenantes : le ST prépare un rapport annuel consolidé sur la mise en œuvre de la contribution la réalisation des objectifs de la SSEF et de l'ODD4 à travers la SSEF. Celui-ci sert de document de base à la revue sectorielle conjointe qui évaluera les réalisations et les insuffisances et définira des améliorations. Chaque revue sectorielle conjointe sert d'intrant au plan d'action annuel de l'année suivante (y compris pour le budget).

Le rapport annuel se fera sur le même modèle que le plan annuel, il comprendra les données de coût unitaire, de quantité et de coût global des différentes activités, ainsi que des informations sur les progrès de la réalisation des objectifs définis par la SND30, la SSEF et l'OOD4.

Le rapport de revue sera généré à partir des données issues de l'annuaire statistiques, du SIGE.

Les revues régionales et locales qui serviront d'input à la revue sectorielle.

Les discussions thématiques :

Les mêmes indicateurs seront systématiquement mesurés d'une revue annuelle à l'autre.

1.1. Evaluation de la stratégie.

1.2. Outils de suivi/évaluation.

Il est recommandé :

- Un manuel de procédures ;
- Les tableaux de bord des indicateurs par problématiques essentielles ;
- Les fiches de suivi-évaluation de réalisation des activités ;
- Les rapports annuels des activités ;
- Les outils juridiques légaux ou réglementaires ;
- Les rapports d'état de la mise en œuvre de la stratégie ou du programme.

Tableau 28 : Mise en œuvre de la stratégie sectorielle

Actions	Responsabilité
Programmation annuelle (préparation des plans d'actions)	Comités PPBS et chefs de division de planification des 5 ministères sectoriels
Coordination de la programmation annuelle (suivi, relance, instructions)	Directeurs de la planification des ministères sectoriels sous la coordination du Secrétariat Technique
Consolidation des plans d'actions annuels	Secrétariat Technique
Exécution matérielle des activités (préparation de DAO, de TDRs, de dépenses, mise en place des activités)	Secrétariat Technique pour les activités transversales, directions techniques des ministères dans les autres cas
Suivi de l'exécution matérielle (suivi des chronogrammes, relance, coordination)	Secrétariat Technique Division de la planification, chaque ministère
Exécution financière (sur Budget Général)	Direction des ressources financières des ministères sectoriels, avec suivi financier des décaissements par le Secrétariat Technique
Exécution financière (sur projets)	Structures de gestion des projets
Rapportage de l'exécution matérielle	Secrétariat Technique
Rapportage de l'exécution financière	Secrétariat Technique
Dialogue politique et animation des revues sectorielles	Secrétariat Technique et Cellules PPBS

Le rapport d'exécution matérielle annuelle comprendra dans une annexe la liste des initiatives prises à la suite de recommandations faites par des études de l'année antérieure, après qu'elles auront été validées.

Une évaluation à mi-parcours de la mise en œuvre de la SSEF sera réalisée ainsi qu'une évaluation finale. Ces deux évaluations auront pour objectif de nourrir les réflexions sur les performances de mise en œuvre des administrations et les résultats obtenus. L'évaluation finale permettra notamment de nourrir l'actualisation de la stratégie pour la période suivante.

Les indicateurs de suivi

La stratégie et son plan d'action 2024-2026 sont accompagnés d'un cadre de suivi composé d'indicateurs. Ce cadre sera mis à jour chaque année et sera utilisé pour le suivi de la réalisation des objectifs et la mise en œuvre de la stratégie. Le cadre de suivi est organisé selon les cycles d'enseignement, correspondant aux programmes de la stratégie.

Cadre de suivi de la stratégie du Secteur de l'Éducation

	Base		Plan d'action 2024-2026				Stratégie					
	Années scolaires	2020-2021	2021-2022	2022-2023	2023-2024	2024-2025	2025-2026	2026-2027	2027-2028	2028-2029	2029-2030	2030-2031
	Années civiles (données financières)	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031

Éducation préscolaire

% des enfants bénéficiant d'au moins une année de préscolaire (TBS 5 ans)	30,8%	31,7%	31,7%	36,5%	41,3%	46,1%	50,8%	55,6%	60,4%	65,2%	70,0%
Proportion des nouveaux inscrits à la SIL ayant bénéficié d'au moins une année de préscolaire											
Accès et équité											
Taux Brut de scolarisation (4-5 ans)	38,4%	39,5%	39,5%	41,1%	42,7%	44,3%	45,9%	47,5%	49,0%	50,6%	52,2%
Indice de parité entre les sexes (IPS) pour le TBS 4-5 ans	1,01										1,00
Nombre des enfants vulnérables aidés				31 801	33 727	35 725	37 667	39 666	41 725	43 845	46 027
Proportion d'enfants inscrits dans les Centres Préscolaires communautaires (CPC)	10,4%	13,4%	13,4%	13,0%	12,6%	12,1%	11,7%	11,3%	10,9%	10,4%	10,0%
Qualité et pertinence											
Nombre de guides par maître dans le public		4,75	5,0	5,0	5,0	5,0	5,0	5,0	5,0	5,0	5,0
Nombre de cahiers d'activités par élève (public)		1,9	1,9	3,0	3,0	3,0	3,0	3,0	3,0	3,0	3,0
Proportion d'élèves n'ayant pas de cahiers d'activités											
% salles équipées de coins de jeux		75%	75%	81%	88%	94%	100%	100%	100%	100%	100%
Nombre de latrines pour 100 élèves (écoles publiques)		2,5	2,5	2,6	2,6	2,7	2,8	2,8	2,9	2,9	3,0
% Ecoles équipées de trousse de premier soins		75%	75%	81%	87%	94%	100%	100%	100%	100%	100%
% écoles avec cantine		1%	1%	7%	13%	19%	25%	32%	38%	44%	50%
% Ecoles avec source d'eau potable		61%	61%	64%	66%	68%	71%	73%	75%	78%	80%
% d'écoles avec un dispositif fonctionnel de lavage des mains											

Enseignement primaire

Taux d'accès CM2 (taux d'achèvement, 11 ans)	78,8%	74,7%	74,8%	75,9%	77,9%	80,4%	83,1%	86,9%	90,4%	93,8%	97,2%
% des élèves aux évaluations PASEC en français au dessus du seuil minimum de compétences											
% des élèves aux évaluations PASEC en mathématique au dessus du seuil minimum de compétences											
Accès et équité											
Taux d'accès SIL/CL1 (taux brut d'admission, 6 ans)	125,9%	130,1%	129,7%	125,5%	121,7%	117,9%	114,0%	110,4%	106,7%	103,2%	100,0%
Taux d'accès SIL/CL1 (corrige)		96,0%	96,0%	96,5%	97,0%	97,5%	98,0%	98,5%	99,0%	99,5%	100,0%
Taux brut de scolarisation (6-11 ans)	121,0%	118,2%	118,4%	116,3%	114,5%	113,1%	111,7%	110,4%	109,0%	107,7%	106,5%
Indice de parité du TBS primaire											1,0
Taux de scolarisation dans les ZEP											

Stratégie du Secteur de l'Éducation 2023-2030

Années scolaires Années civiles (données financières)	Base		2022- 2023	Plan d'action 2024-2026			Stratégie					
	2020- 2021	2021- 2022		2023- 2024	2024- 2025	2025- 2026	2026- 2027	2027- 2028	2028- 2029	2029- 2030	2030- 2031	
	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031	
Pourcentage d'enfants réfugiés inscrits au primaire												
% des écoles avec cantines		2%	2%	8%	14%	20%	26%	32%	38%	44%	50%	
Indice des inégalités en termes d'infrastructures scolaires du niveau primaire (pondéré par la densité de la population) entre les différentes communes											<0,3	
Indice des inégalités en termes de personnel enseignant du niveau primaire (pondéré par la densité de la population) entre les différentes communes											<0,3	
Ecart des dotations budgétaires pour l'éducation de base effectuées par l'Etat entre les 15 communes les plus riches et les 15 communes les plus pauvres (pauvreté monétaire des populations)											<20%	
Qualité et pertinence												
Proportion de redoublants	13,0%	12,6%	13,0%	12,5%	11,6%	10,8%	9,9%	9,1%	8,2%	7,4%	6,5%	
élèves par enseignant payé par l'Etat- Public	58,0	56,1	56,3	54,8	54,7	54,6	54,3	53,9	53,3	52,6	51,7	
élèves par enseignant - Public	83,8	77,1	77,1	74,5	71,8	69,1	66,4	63,8	61,1	58,4	55,7	
nombre de manuels par élève		1,6	1,6	2,0	2,5	3,0	3,0	3,0	3,0	3,0	3,0	
% d'écoles avec point d'eau		89,2%	89,2%	90,6%	92,1%	93,5%	95,0%	95,0%	95,0%	95,0%	95,0%	
nombre de latrines pour 100 élèves		0,7	0,7	1,0	1,3	1,6	1,8	2,1	2,4	2,7	3,0	
Ratio élèves/maitres	84	77	77	74	72	69	66	64	61	58	56	
Proportion de femmes enseignantes du primaire											30%	
Part des enseignements relatifs au bilinguisme et au multiculturalisme au niveau primaire												
Alphabétisation et non formel												
Proportion de jeunes déscolarisés (3 années précédentes) formés dans les centres EBNF		0,0%	0,8%	0,9%	1,0%	1,1%	1,4%	1,9%	2,9%	4,9%	14,6%	
Accès et Equité												
Nb apprenants Alphabétisation adultes	23 528	23 519	23 519	25 772	28 026	30 279	32 532	34 785	37 039	39 292	41 545	
Qualité et pertinence												
% apprenants EBNF bénéficiaires de kits scolaires				100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	
Enseignement secondaire général -1er cycle												
Taux d'achèvement du 1er Cycle (Taux d'accès en classe de 3ème/form5/4ième année de l'ESTP)	44%	45%	44%	43%	46%	47%	50%	54%	58%	64%	70%	
Pourcentage des filles dans les élèves de 3ème		49,5%									50%	
Accès et Equité												

Stratégie du Secteur de l'Éducation 2023-2030

Années scolaires Années civiles (données financières)	Base		2022- 2023	Plan d'action 2024-2026			Stratégie				
	2020- 2021	2021- 2022		2023- 2024	2024- 2025	2025- 2026	2026- 2027	2027- 2028	2028- 2029	2029- 2030	2030- 2031
	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031
Taux de transition CM2 à la première année du secondaire (ESTP inclus)		60%	60,2%	64,3%	68,5%	72,6%	76,7%	80,8%	84,9%	89,0%	93,2%
Taux d'accès en 6ème/FR1/1ière Année de l'ESTP (12 ans)	54%	55%	55,1%	58,7%	62,7%	67,3%	72,5%	78,3%	85,0%	91,8%	98,5%
Taux brut de scolarisation (12-15 ans) y compris ESTP	51%	51%	51%	52,2%	54,8%	58,1%	62,5%	67,5%	73,2%	79,5%	86,3%
Indice de parité entre les sexes pour le TBS 12-15 ans											1,00
Pourcentage des filles dans les élèves de 3ème		49,5%									50,0%
% Elèves dans les établissements publics	68%	65%	65%	65%	64%	64%	64%	64%	63%	63%	63%
Indice des inégalités en termes d'infrastructures scolaires du niveau secondaire (pondéré par la densité de la population) entre les différentes communes											<0,3
Indice des inégalités en termes de personnel enseignant du niveau secondaire (pondéré par la densité de la population) entre les différentes communes											<0,3
Ecart des dotations budgétaires pour l'éducation secondaire effectuées par l'Etat entre les 15 communes les plus riches et les 15 communes les plus pauvres (pauvreté monétaire des populations)											<20%
Qualité et pertinence											
Proportion de redoublants	7,7%	7,3%	7%	7%	6%	6%	5%	5%	5%	5%	4%
Pourcentage des établissements scolaires ayant un ratio élèves-salles de classe est au dessus de la norme											
élèves par classe Public	34	39	39	40	40	40	41	41	41	42	42
% établissements avec laboratoires de sciences	27%	27%	27%	30%	32%	35%	37%	40%	42%	45%	45%
% des établissements équipés de laboratoire de langues	2%	2%	2%	3%	5%	6%	8%	9%	11%	12%	14%
% des établissements d'au moins une salle informatique											
ratio divisions/salles informatique	29	29	29	29	28	28	28	27	27	27	26
% des établissements ne disposant pas de toilettes											
Pourcentage d'établissements scolaires de équipés des latrines											
Nombre de latrines pour 100 élèves	0,78	0,78	0,78	1,05	1,33	1,61	1,89	2,17	688	2,72	3,00
% des établissements équipés de bibliothèques	33%	33%	31%	35%	38%	42%	46%	49%	53%	56%	60%
Part des enseignements relatifs au bilinguisme et au multiculturalisme au niveau secondaire											30%
Enseignement secondaire général - second cycle											
Taux d'achèvement (accès en dernière année) (incluant l'ESTP)	25%	33%	33%	33%	32%	30%	30%	30%	31%	33%	35%
Accès et Equité											
Taux de transition 3ème à seconde (francophone)		60,9%	60,9%	61,4%	61,9%	62,4%	63,0%	63,5%	64,0%	64,5%	65,0%

Stratégie du Secteur de l'Éducation 2023-2030

Années scolaires Années civiles (données financières)	Base		2022- 2023	Plan d'action 2024-2026			Stratégie				
	2020- 2021	2021- 2022		2023- 2024	2024- 2025	2025- 2026	2026- 2027	2027- 2028	2028- 2029	2029- 2030	2030- 2031
	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031
Taux de transition form5 à Lower form 6 (anglophone)		62,0%	62,0%	62,4%	62,8%	63,1%	63,5%	63,9%	64,3%	64,6%	65,0%
TBS des 16-18 ans (y compris dans l'ESTP)	42,6%	44,5%	43,7%	42,5%	41,2%	40,8%	41,0%	42,2%	44,1%	46,9%	50,2%
Indice de parité genre (16-18 ans)											1,0
Pourcentage de filles dans les séries STEM											
% Elèves dans les établissements publics	73,2%	72,0%	72,0%	71,7%	71,5%	71,2%	71,0%	70,7%	70,5%	70,2%	70,0%
Qualité et pertinence											
élèves par classe Public	33	34	34	36	37	38	40	41	42	44	45
% établissements avec laboratoires de sciences	27%	27%	27%	30%	32%	35%	37%	40%	42%	45%	45%
Taux de réussite au Baccalauréat dans les séries scientifiques											
Taux de réussite des filles au Baccalauréat dans les séries scientifiques											
% des établissements équipés de laboratoire de langues	2%	2%	2%	3%	5%	6%	8%	9%	11%	12%	14%
ratio divisions/salles informatique	28,9	28,9	28,9	28,6	28,3	27,9	27,6	27,3	27,0	26,6	26,3
% des établissements équipés de bibliothèques	33%	33%	31%	35%	38%	42%	46%	49%	39666%	56%	60%
Enseignement technique et professionnel											
% d'élèves au niveau secondaire scolarisés en ETP	19%	21%	21%	22%	23%	23%	24%	25%	26%	26%	27%
Accès et Equité											
Nombre de nouveaux admis en 1ère année	71 117	82 688	84 371	94 496	105 513	118 410	132 770	147 382	164 324	182 883	203 358
Proportion des diplômés du premier cycle de l'ESG optant pour une filière technique	23,8%	25,0%	25,0%	25,6%	26,3%	26,9%	27,5%	28,1%	28,8%	29,4%	30,0%
Nombre de nouveaux admis en 5ème année	42 925	50 419	50 917	54 382	58 378	66 325	72 991	82 455	94 261	108 098	123 832
Nombre de lycées professionnels créés et fonctionnels			20			30				40	
Proportion de filles inscrites dans les filières technologiques et professionnelles			50%								
Proportion de Personnes Socialement Vulnérables (PSV) inscrites en ESTP			25%								
Qualité et pertinence											
Proportion de redoublants	11,2%	9,5%	9,8%	8,9%	8,2%	7,5%	7,0%	6,5%	6,1%	5,6%	5,2%
Nombre de latrines pour 100 élèves dans l'ESTP	11,2%	9,5%	9,8%	8,9%	8,2%	7,5%	7,0%	6,5%	6,1%	5,6%	5,2%
% d'établissements équipés en eau potable (Préciser les sources d'eau potable)	0,8	0,8	0,8	1,1	1,4	1,6	1,9	2,2	2,5	2,7	3,0
Part des structures d'éducation du niveau secondaire offrant des enseignements techniques											
Enseignement normal											
Accès et Equité											

Stratégie du Secteur de l'Éducation 2023-2030

Années scolaires Années civiles (données financières)	Base		2022- 2023	Plan d'action 2024-2026			Stratégie				
	2020- 2021	2021- 2022		2023- 2024	2024- 2025	2025- 2026	2026- 2027	2027- 2028	2028- 2029	2029- 2030	2030- 2031
	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031
Nombre d'enseignants en formation initiale	12 701	9 264	5 942	6 541	7 288	8 119	8 913	9 789	10 748	16 174	16 684
Qualité et pertinence											
Nombre des enseignants suivant une formation continue				4 979	5 153	5 351	5 582	5 846	6 146	6 484	6 867
Formation professionnelle											
Nombre de travailleurs du secteur informel formés /capacités par an		5000			6000					7000	
Proportion des travailleurs du secteur informel qui ont bénéficié d'une formation professionnelle dans les centres de formation professionnelle du Cameroun											
Taux d'insertion des sortants du système de formation professionnelle	60% (2017)										
Accès et Equité											
Nombre d'apprenants inscrits dans les Centres de Formation Professionnelle	56 335	59 557	59 557	64 745	69 895	75 006	80 079	85 114	90 113	95 074	100 000
Proportion des sortants 1er cycle de l'enseignement secondaire (Général et technique) intégrés dans les CFP pour l'année en cours											
% des apprenants ayant un niveau d'étude du 1er cycle du secondaire inscrits dans les CFP du MINEFOP											
Proportion des femmes actives non occupées et qualifiées ayant suivi une formation professionnelle											
Proportion de Personnes Socialement Vulnérables (handicap, réfugié, enfant orphelin vulnérables, déplacés interne, populations autochtones) inscrits en formation professionnelle du MINEFOP											
Proportion d'apprenants dans les secteurs prioritaires de l'économie											
nombre de boursiers à la formation professionnelle											
proportion de boursiers des secteurs porteurs de l'économie dans les centres de formation professionnelle du MINEFOP											
Qualité et pertinence											
Mise en place du Cadre National de Certification et de Qualification(CNCQ)					CNCQ validé						
Nbre de Centres d'Information et d'Orientation Professionnelle (CIOP)					1	2	3	4	5	6	7
Enseignement supérieur et recherche											
Nombre d'étudiants pour 100 000 habitants	1 564	1 564	1 564	1 581	1 598	1 615	1 632	1 649	1 666	1 683	1 700
Taux brut de scolarisation du supérieur (19-23 ans)	16,0%	16,5%	16,6%	16,9%	17,1%	17,5%	17,8%	18,1%	18,3%	18,6%	18,8%
Accès et Equité											

Stratégie du Secteur de l'Éducation 2023-2030

Années scolaires Années civiles (données financières)	Base		2022- 2023	Plan d'action 2024-2026			Stratégie				
	2020- 2021	2021- 2022		2023- 2024	2024- 2025	2025- 2026	2026- 2027	2027- 2028	2028- 2029	2029- 2030	2030- 2031
	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031
% des étudiants dans les Filières classiques et facultaires	77,2%	77,2%	77,2%	74,4%	71,6%	68,9%	66,1%	63,3%	60,5%	57,8%	55,0%
% des étudiants dans les Filières Technologiques et Professionnelles	22,8%	22,8%	22,8%	24,3%	25,9%	27,4%	28,9%	30,4%	32,0%	33,5%	35,0%
Proportion des Etablissements de l'Enseignement Supérieur offrant des enseignements technologiques et professionnels										50%	
Pourcentage de filières professionnelles dans les établissements facultaires classiques tenant compte des secteurs prioritaires de croissance											
Proportion d'étudiantes dans les filières STEM											
% des étudiants dans les Formations à distance				1%	3%	4%	5%	6%	8%	9%	10%
% des étudiants dans les établissements privés	20,2%	20,2%	20,2%	22,0%	23,9%	25,7%	27,6%	29,4%	31,3%	33,1%	35,0%
Qualité et pertinence											
Etudiants par laboratoire											
Nombre de doctorats délivrés											
% de laboratoire de recherche disposant du kit minimal d'équipement de recherche											
% de laboratoire dépassant le SEUIL requis d'étudiants											
% des diplômés de l'enseignement sup qui trouvent un emploi dans l'année qui suit											
Recherche scientifique											
Qualité et pertinence											
Proportion des résultats de recherche transférés au système éducatif											
Existence d'un système national d'information sur la recherche scientifique et l'innovation											
Education civique											
Nbre de jeunes participant aux activités des structures de l'éducation civique		142 484	142 484	149 674	156 863	164 053	171 242	178 432	185 621	192 811	200 000
Nombre de jeunes sensibilisés aux valeurs républicaines (vivre ensemble et participation au développement) par les structures d'encadrement du MINJEC											
Accès et Equité											
nombre de CMPJ construits et équipés exprimé en pourcentage du nombre total de CMPJ à opérationnaliser pour une couverture de 100%											
nombre de Personne Socialement Vulnérables (PSV) formées au CMPJ exprimé en pourcentage du nombre de formés dans les CMPJ											
nombre de CMPJ disposant d'espaces de volontariats inclusifs et équipés				20	40	60	80	100	120	140	160

Stratégie du Secteur de l'Éducation 2023-2030

Années scolaires Années civiles (données financières)	Base		2022- 2023	Plan d'action 2024-2026			Stratégie				
	2020- 2021	2021- 2022		2023- 2024	2024- 2025	2025- 2026	2026- 2027	2027- 2028	2028- 2029	2029- 2030	2030- 2031
	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031
nombre de jeunes (15-18 ans) déscolarisés formés dans les CMPJ exprimé en pourcentage du nombre de jeunes formés dans les CMPJ proportion des sortants du 1er cycle formés dans les CMPJ (proxy et par année d'obtention du BECP/CAP)											
Qualité et pertinence											
Nombre de contrats d'engagement volontaires signés											
Nombre de session de sensibilisation				6	6	6	6	6	6	6	6
Nombre de personnes formées dans le cadre du PRONEC REAMORCE											
La résilience du système éducatif											
TBS dans les zones en crises (NOSO, Extrême Nord, Est, Nord, Centre et Amadoua)											107%
Accès et Équité											
Nombre d'enfants touchés par le programme d'alimentation scolaire											
Nbre de salles de classes réhabilitées dans les zones impactées par les crises											
Taux de scolarisation des filles dans les zones concernées											107%
Qualité et pertinence											
Résultats au PASEC dans les zones concernées											
Le pilotage et la gouvernance sectoriels											
Gouvernance et performance											
% du secteur dans les dépenses de l'Etat hors dette		18,9%	20,1%	20,4%	20,0%	20,2%	21,8%	21,9%	22,1%	22,2%	22,2%
Revue sectorielle organisée				X	X	X	X	X	X	X	X
Nombre de réunions de comité de pilotage											
Taux d'exécution des budgets											
Part du budget d'investissement relatif à l'éducation de base géré par les CTD		5,00%									85%
Part de la masse salariale du personnel enseignant du niveau primaire géré par les CTD						25					60
Part du budget d'investissement relatif à l'éducation de base et l'enseignement secondaire géré par les CTD (95% MINESEC, MINEPAT, MINFI, MINDDEVEL)		74									95
Part de la masse salariale du personnel enseignant du niveau secondaire géré par les CTD						15					35

Stratégie du Secteur de l'Éducation 2023-2030

	Base			Plan d'action 2024-2026			Stratégie				
	2020-2021	2021-2022	2022-2023	2023-2024	2024-2025	2025-2026	2026-2027	2027-2028	2028-2029	2029-2030	2030-2031
	Années scolaires		Années civiles (données financières)								
Nombre de formations professionnalisantes développées dans l'Enseignement Secondaire et Supérieur Technique et Professionnel											250
Proportion d'établissements dispensant des cours de langues locales codifiées au niveau primaire et secondaire											60%
Proportion des enseignants bilingues au niveau primaire et secondaire											40%
Proportion des élèves bilingues au niveau primaire et secondaire											60%
Nombre de communes ayant reçu un appui pour la construction et l'équipement des laboratoires pour l'enseignement technique et la formation professionnelle											320
Nombre de laboratoires des structures d'enseignement technique ou de formation professionnelle construits ou équipés par l'Etat central											700
Pourcentage de communes ayant reçu un appui pour la maintenance et la rénovation des équipements et des laboratoires d'enseignement technique et de formation professionnelle											70%

ANNEXES

Références

REPUBLIQUE DU CAMEROUN

- Stratégie Nationale de Développement 2020-2030, Pour la transformation structurelle et le développement inclusif, SND30, janvier 2020
- Loi de Finances pour l'exercice 2023, décembre 2022
- Projet de Loi de Finances pour l'exercice 2023, Exposé des motifs, novembre 2022
- Débat d'orientation budgétaire, document de programmation économique et budgétaire à moyen terme 2023-2025
- Cadre budgétaire à moyen terme de l'Etat (2023-2025), Allocations triennales, deuxième version, Novembre 2022

Ministère de la Planification et de l'Aménagement du Territoire

Comité de pilotage chargé de la coordination, du suivi-évaluation et de la mise en œuvre de la stratégie sectorielle de l'éducation

- Décret portant création, organisation et fonctionnement du CNSE-SND30
- Décision portant création, organisation et fonctionnement de la Sous-commission en charge de l'Éducation et de la Formation
- Document de Stratégie du Secteur de l'Éducation et de la Formation (2013-2020), août 2013
- Diagnostic du secteur de l'éducation et de la formation du Cameroun, Décembre 2019
- Note de cadrage financier de politique éducative au Cameroun 2021-2030 (document technique)

Ministère de l'Éducation de Base

- Annuaire statistique 2020-2021, MINEDUB mars 2022
- Annuaire statistique 2021-2022, MINEDUB Décembre 2022

Ministère des Enseignements Secondaires

- Annuaire Statistique du MINESEC 2020-2021
- Annuaire Statistique du MINESEC 2021-2022

Ministère de l'Enseignement Supérieur

- Rapport d'analyse des données statistiques de l'enseignement supérieur 2019/2020 - 2020/2021, MINESUP, juillet 2022

Ministère de la Jeunesse et de l'Éducation Civique

- Annuaire 2022

Nations-Unies, Objectifs de développement durable

- Objectifs de Développement durable, ODD4 Assurer l'accès de tous à une éducation de qualité, sur un pied d'égalité, et promouvoir les possibilités d'apprentissage tout au long de la vie
- Indicateurs de développement durable au Cameroun, Edition 2021

COMMISSION DE L'UNION AFRICAINE

- AGENDA 2063, L'Afrique que nous voulons, Edition finale, avril 2015

CONFEMEN - PASEC

- PASEC2019, Qualité des systèmes éducatifs en Afrique Subsaharienne francophone, Performances et environnement de l'enseignement apprentissage au primaire

OCHA (United Nations Office for the Coordination of Humanitarian Affairs)

- CAMEROON Situation Report Last updated 14 Feb 2023